

SOMMAIRE

Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet de collectivité
- Action internationale et Europe
- Culture
- Sports
- Enseignement – Recherche – Innovation
- Économie
- Développement urbain
- Emploi
- Logement et habitat
- Égalité réelle
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

Les actions thématiques

LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1^{er} janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelon européen et renforcer sa proximité avec les habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Ce pacte métropolitain s'appuie sur des principes fondateurs :

- plus de solidarité, en particulier en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré ;
- plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique ;
- une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement refondé, une association étroite des acteurs et des citoyens.

La mise en œuvre du pacte se traduit par des actes forts et volontaires : le pacte financier, les transferts d'équipements pour favoriser le rayonnement de la Métropole, les transferts de compétences pour renforcer ses capacités d'intervention et le renouvellement de la gouvernance, notamment le conseil de développement pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs.

Au titre des transferts d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain, on trouve :

- le musée d'Arts de Nantes ; le muséum d'histoire naturelle ; le château des Ducs de Bretagne et le musée d'histoire de Nantes ; le Planétarium ; le musée Jules Verne ; le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé : le Chronographe ; le stade de la Beaujoire et le centre de formation José Arribas ; le palais des sports de Beaulieu ; les patinoires situées à Nantes et Rezé et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce des compétences élargies dans les domaines suivants :

- l'archéologie pour faciliter le développement, notamment sur le plan urbain ;
- l'opéra / art Lyrique. L'objectif est de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la Métropole et de la région du Syndicat mixte Angers Nantes opéra (SMANO) ;
- le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences auparavant dévolues au Département au niveau :

- du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
- de la voirie.

Le schéma de coopération et de mutualisation

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Le schéma prend diverses formes :

- des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires en matière de lecture publique, concernant le fonctionnement des écoles de musique ou l'optimisation des coûts dans le domaine des piscines. S'organisent également, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques ;
- les groupements de commandes ;
- la création de 4 services communs entre Nantes Métropole et des communes : le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes, la gestion documentaire et les archives, l'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) et le Centre de Supervision Urbaine (CSU).

Basée sur le volontariat, l'adhésion des communes à ce schéma de coopération et mutualisation a été forte dès le début avec l'adhésion des 24 communes à un ou plusieurs de ces services communs, selon différents niveaux d'intervention :

- **le système d'information géographique (SIG) métropolitain** porte sur la mise en commun d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. En 2020, 24 communes participent au 1^{er} niveau d'intervention et 21 communes adhèrent au niveau 2 (SIG). L'année 2020 été consacrée à la structuration du socle technique : organisation et accès aux bases de données partagées et privées (avec accès aux outils SIG en télétravail en mode extranet), gestion des droits et définition des rôles entre les communes et la Métropole. De plus, des projets transversaux concrétisent l'émergence d'un patrimoine commun de données géographiques, avec notamment le projet de gestion des espaces verts, le développement de l'application « Élection » pour la recherche de bureau de vote et la présentation des résultats, ou encore le lancement du projet Plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- **en matière de gestion documentaire et d'archives**, une solution d'archivage électronique (SAE) est en cours d'étude pour une mise en œuvre à l'horizon 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les 24 Communes sont membres sur le 1^{er} niveau d'intervention qui a pour objet l'animation de la gestion documentaire et des archives. L'un des principaux axes de travail a eu trait à la cartographie des applications et des données pour préparer la dématérialisation et l'archivage des marchés publics et des ADS. Par ailleurs, 7 communes sont concernées par le deuxième niveau d'intervention pour le suivi des procédures d'archivage (versements et éliminations).
- **le service commun portant sur l'animation des autorisations de droit des sols (ADS)** vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS pour les 24 Communes. Suite à l'adoption du PLUm en avril 2019, ce service a eu pour objectif majeur d'accompagner les instructeurs ADS et leurs responsables dans l'évolution du cadre de référence (PLUm/PLH). A ce titre, un animateur a déployé un dispositif de formation au PLUm. De même, des ateliers collectifs ont été organisés au sein du réseau pour élaborer des outils d'instruction, échanger sur les pratiques et s'exercer à l'instruction du PLUm. Il s'agit de permettre et faciliter l'interconnaissance et le dialogue entre les services instructeurs.
- **le centre de supervision urbain (CSU)** répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, de sécurité des personnes et des biens. En 2020, 4 Communes sont membres : Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou. Il s'agit de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Le dispositif soutient les services de police et gendarmerie pour la résolution d'enquêtes et le secours aux personnes. A noter : les caméras reliées au centre de supervision urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics en proie à une délinquance significative et concernés par des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Le service compte 18 agents dont 15 opérateurs spécialisés qui pilotent en

direct 24h/24 et 7j/7 les caméras. Cela permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire.

Les fonds de concours en investissement

Par délibération du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre de fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. Trois projets ont pu être identifiés : le multi-accueil du Grand Bellevue, la piscine d'Orvault et la cuisine centrale de Vertou.

En 2020, la première convention d'attribution de ce fonds de concours a été conclue entre la Métropole et la Commune de Saint-Herblain pour le financement du multi-accueil intercommunal du Grand Bellevue. Il s'agit d'un équipement dédié à la petite enfance de 40 places, dont 13 places seront réservées à des familles nantaises.

LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES

Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités et développent des projets communs pour que l'Ouest s'affirme sur le plan national et international.

En 2020, malgré la crise sanitaire sans précédent, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les coopérations engagées. Marquée aussi en milieu d'année par le renouvellement des exécutifs des différentes intercommunalités, cette année 2020 a permis :

- de poursuivre le travail engagé avec les deux pôles métropolitains et de commencer à définir les contours de l'action envisagée pour les 5 à 6 ans à venir ;
- de mettre en œuvre les premières actions communes du contrat de réciprocité entre le Pays de Retz et Nantes Métropole signé en juin 2019, sur les sujets retenus ensemble (alimentation, mobilités, développement économique et tourisme) ;
- de donner une nouvelle dimension à l'alliance des territoires afin de développer les coopérations entre la Métropole et l'ensemble de ses territoires voisins (rencontres des territoires « nouveaux », échanges entre élus sur les priorités, sensibilisation des directions).

Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire (PMNSN) : une coopération solide qui se poursuit

Souvent citée en exemple à l'échelle nationale, la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire repose sur des bases solides de plus de 20 ans et s'appuie sur les actions menées par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Depuis 2017, le « SCoT 2 » est exécutoire. Adopté le 19 décembre 2016, ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) « nouvelle génération » offre l'occasion d'avancées significatives dans la convergence des stratégies de développement des cinq établissements publics de coopération intercommunale (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres), notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités. Ses principales orientations s'imposent désormais aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole.

Ainsi, les territoires s'engagent à réduire de moitié leur consommation de foncier pour l'habitat et les activités ; une trame verte et bleue est pour la première fois dessinée à l'échelle du SCoT ; l'armature urbaine est confortée pour polariser le développement démographique et économique et 100 000 nouveaux logements seront construits (dont 32 % de logements sociaux) à l'échelle du SCoT (fourchette de 5 500 à 6 200 logements par an pour Nantes Métropole).

En 2020, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a continué à mettre en œuvre son plan d'action 2017-2020. Il a poursuivi notamment la démarche expérimentale « Imaginons l'habitat périurbain de demain » sur quatre communes dont Brains, et ce, en vue de s'adapter et mieux répondre aux besoins évolutifs des populations en matière d'offre d'habitat.

Nantes et Saint-Nazaire, des liens privilégiés

En complément des actions menées par le pôle métropolitain, Nantes Métropole et Saint-Nazaire sont engagées dans des coopérations fructueuses, entre autres, en matière de développement économique ou numérique. Les domaines de coopération privilégiés sont les suivants :

- mise en œuvre de la stratégie de Nantes Saint-Nazaire Développement ;
- filières stratégiques (aéronautique, bio-ressources marines, énergies marines renouvelables, construction navale, numérique...) via notamment l'accompagnement de dispositifs spécifiquement pensés à l'échelle Nantes Saint-Nazaire comme PlugIN, Maia Mater ou des événements communs comme la Digital Week ;

- participations communes à des salons nationaux et internationaux comme le MIPIM (salon international de l'immobilier d'entreprise) et le SIMI (salon national de l'immobilier d'entreprise);
- mise en place d'un service de fret fluvial entre Nantes et Saint-Nazaire : FlexiLoire, en partenariat avec le Grand Port Maritime.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest

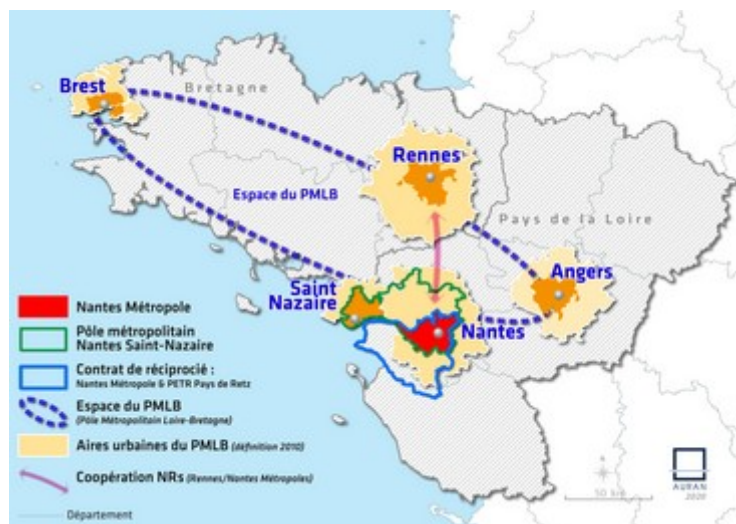
La démarche de coopération entre les grandes villes de l'Ouest (Angers, Brest, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire) s'est poursuivie en 2020, autour des principaux mots d'ordre du PMLB :

- accroître la visibilité de Loire-Bretagne au niveau national et international au service de l'ensemble des territoires et de leurs habitants ;
- structurer le travail en réseau ;
- promouvoir le dialogue territorial et l'alliance des territoires.

La volonté de mener des projets communs est réaffirmée, sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Grand Ouest et sur le développement économique en participant ensemble à des salons nationaux et internationaux, avec la perspective de compléter ces principaux chantiers (à partir des échanges engagés en fin d'année).

Nantes – Rennes, colonne vertébrale du Grand Ouest

Initiée en 2009, cette coopération participe à la valorisation des deux territoires à l'échelle nationale et européenne et favorise les conditions de réussite de certains projets importants des deux métropoles. En complémentarité des actions menées avec le pôle métropolitain Loire-Bretagne, elles coopèrent dans les domaines de la culture, de l'accessibilité, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'attractivité internationale et du tourisme. Si peu d'actions marquantes sont à noter en 2020, les équipes nouvellement élues fin juin sur les deux métropoles ont pu réaffirmer leur engagement sur ces principes partagés de coopération.



LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

L'innovation et le numérique sont au cœur du projet métropolitain. Il s'agit à la fois d'initier des services publics innovants et de soutenir l'innovation issue des acteurs du territoire. L'ambition est de prendre en compte et d'accompagner les changements liés au numérique et de tirer partie des nouvelles formes d'innovations pour construire la ville de demain.

La « smart city » à la nantaise promeut une ville collaborative qui favorise la mise en réseau des acteurs. Ici l'innovation - qu'elle soit économique, technologique, sociale ou culturelle - est partout, par et pour tous. Elle participe à trois enjeux majeurs : développer l'emploi et soutenir le développement économique ; rendre la ville plus facile à vivre ; accompagner la transition énergétique et écologique.

Plusieurs projets-phares illustrent en 2020 cette ambition : la stratégie de la donnée, les actions de soutien à la médiation numérique et la 7^e édition de Nantes Digital Week.

Les projets phares menés en 2020

Stratégie de la donnée

Les données sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne et dans la gestion des villes. Chacun est concerné que cela soit en tant que citoyen, salarié, usager de services publics ou privés. Nantes Métropole a fait le choix en 2019 de définir un cadre stratégique sur ce sujet, qui présente de multiples enjeux éthiques, juridiques et économiques. Elle a élaboré la première charte qui pose des principes éthiques pour protéger ses citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire. Il s'agit de :

- garantir la souveraineté sur la donnée du service public ;
- protéger les données personnelles des citoyens ;
- garantir la transparence vis-à-vis de la donnée ;
- favoriser de nouveaux usages.

La collectivité s'était engagée à publier chaque année un bilan de son action en matière de gestion, de protection des données, de transparence et d'éthique dans l'utilisation des données. Elle a rendu public ce 1^{er} bilan au salon de la Data en décembre 2020.

Bien qu'impactée par la crise sanitaire, cette première année d'application de la charte métropolitaine de la donnée a été marquée par le lancement de nombreuses actions. Celles-ci ont permis de consolider la structuration d'un service public de la donnée articulant à la fois :

- l'organisation au sein de la collectivité de la fonction data ;
- la sensibilisation de plus de 150 cadres aux enjeux de la donnée dans leurs métiers ;
- des engagements en matière de souveraineté de la donnée : 92 % des applications de la collectivité sont hébergées sur les serveurs de la collectivité ;
- des actions en matière d'éthique, de transparence : 1^{ère} collectivité à publier le code de ses algorithmes de prise de décisions individuelles (tarification solidaire de l'eau et des transports) au service de la transparence de l'action publique ;
- des engagements en matière de sobriété : des services comme le wifi public ou « Nantes dans ma poche » conçus pour collecter seulement les données nécessaires à la délivrance des services ;
- des projets d'innovation : un premier test mené pour développer une intelligence artificielle publique et éthique au service de la restauration scolaire et de la réduction du gaspillage alimentaire. Cela va permettre d'anticiper plusieurs semaines à l'avance le nombre d'enfants qui viendront manger à la cantine.

Cette démarche représente un engagement volontariste de la collectivité pour anticiper, réguler et fixer un cadre protecteur et responsable en matière de données, ainsi qu'un cadre de dialogue avec les acteurs du territoire.

Médiation numérique

L'animation du réseau de la médiation numérique

Dans la continuité du travail mené en collaboration avec l'association PING, Nantes Métropole a animé le réseau de la médiation numérique. Des rencontres, en présentiel puis en visio, ont eu lieu avec des acteurs de terrain travaillant à l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques sur différents champs d'actions : le numérique et l'accès aux droits et à l'emploi, le développement de la culture numérique, l'accompagnement du jeune public (temps scolaire et périscolaire).

A ce jour, on compte une centaine de structures, publiques et associatives, œuvrant dans le champ de la médiation numérique à l'échelle métropolitaine. Sur la base de ce réseau, une coordination des acteurs s'est installée pour répondre aux besoins des usagers en lien avec la crise (équipement/accompagnement).

Le déploiement des « pass Aptic »

En novembre 2020, Nantes Métropole a déployé les « pass numériques » (chèques Aptic) sur son territoire afin d'accompagner les publics en fragilité numérique. Outil de lutte contre la fracture numérique, le dispositif permet de s'initier à l'informatique et à internet auprès des associations du territoire. Une expérimentation sur un an est menée avec une évaluation partagée avec les acteurs de la médiation numérique en vue d'affiner l'offre et la démarche « d'aller vers ».

Ainsi, après avoir répondu à un appel à projets de l'État pour bénéficier de financements, Nantes Métropole déploie (en collaboration avec le département de Loire-Atlantique, avec le soutien de la MSA Loire Vendée et le Hub CoNum) 2 000 carnets de 5 pass d'une valeur de 10€.

La distribution s'effectue dans les espaces départementaux de la solidarité, les unités emploi, les CCAS, l'accueil de la MSA et les ateliers socio-linguistiques de l'Accoord. Les chèques seront utilisés dans les structures associatives et privées de médiation numérique labellisées Aptic.

Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, « la semaine de toutes les cultures numériques », a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 7 ans, Nantes Digital Week est devenu un événement majeur et fédérateur rassemblant toujours plus de contributeurs et participants.

Du 17 au 27 septembre, 92 événements (dont la moitié destinée aux professionnels et l'autre au grand public) ont été organisés par 235 porteurs de projet. Les organisateurs ont dû s'adapter à la situation sanitaire : maintenir une partie des événements en présentiel lorsque la jauge et la nature de l'événement le permettaient, basculer en 100 % distanciel ou encore imaginer des dispositifs hybrides.

Au total, ce sont 14 200 participant.e.s qui ont pu, au cours de ces 10 jours, se former, apprendre, se divertir, construire, se rencontrer autour des réalisations et des projets que rendent possible les multiples usages du numérique dans nos vies.

En lien avec la crise Covid 19, cette édition a été marquée par des initiatives innovantes en matière d'inclusion, design & numérique, culture, numérique responsable.

Parmi les événements emblématiques de cette 7^e édition :

- l'événement « Forum des Initi@tives », co-porté par Nantes Métropole, la Cité des Congrès et la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) – 150 participants ;
- l'exposition « Vers l'infini et au-delà », organisée par Stereolux - 2 600 participants ;
- les journées « Tech for Good » dédiées au numérique responsable, organisées par La Cantine – 90 personnes (30 personnes sur place et 60 personnes en streaming).

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées.

En 2020, malgré la crise sanitaire sans précédent, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les dispositifs partenariaux, permettant à nos partenaires de s'engager financièrement à nos côtés.

2020 : une année de transition

Avec l'État et la région, les premières discussions sur le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 ont eu lieu en janvier, assez vite perturbées par la situation sanitaire. Les échanges ont par la suite porté sur les **différentes démarches de relance**, tant de la part de l'État que de la région (y compris en tant qu'autorité de gestion des fonds européens - plan React-EU), dont l'aboutissement est attendu courant 2021.

Par ailleurs, sur le CPER en cours (2014-2020), Nantes Métropole a délibéré en juin sur un troisième avenant à la convention métropolitaine mettant à jour les co-financements de l'État et de la région sur des opérations conséquentes (travaux de fluidification du périphérique nantais ; aménagement de la zone de Cheviré avec le Grand Port Maritime).

Avec la région, c'est l'année où le contrat de développement métropolitain s'achève. Tous les dossiers de Nantes Métropole et des communes ont été déposés sur la durée prévue 2017-2020. Dans le cadre du plan de relance régional, **une nouvelle dotation** est proposée : **le fonds régional de relance intercommunal** (3,8M€ pour le territoire métropolitain, dont 30 % réservés aux communes).

Parallèlement, la consultation concernant la programmation Feder 2021-2027 s'est tenue sous forme d'ateliers en visioconférence (septembre 2020).

Avec le département, le choix est fait par le CD44 de clôturer dès 2020 le dispositif de soutien aux territoires engagés depuis 2017 afin de proposer aux communes et intercommunalités **un nouveau cadre d'intervention** en 2021. Tous les dossiers ont été déposés et la Métropole a été consultée sur la mise en place de cette nouvelle contractualisation sur son territoire.

Le dispositif de soutien aux territoires du conseil départemental

Pour la période 2017-2021, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé les modalités de son soutien aux territoires avec quatre thématiques prioritaires, à savoir :

- le développement de l'habitat social ;
- l'éducation pour répondre à la dynamique démographique ;
- la mobilité pour le développement des modes alternatifs à la voiture ;
- le numérique.

Dans ce cadre et en continuité des dossiers soutenus sur les trois années précédentes (e-busway, études liées au tramway, aménagements cyclables structurants, aires d'accueil gens du voyage, aménagement du pôle de mobilité Feydeau-Commerce, aménagement cyclable entre la Chapelle-sur-Erdre et Nantes Nord), Nantes Métropole a déposé les dernières opérations éligibles négociées avec le département.

La Métropole a également mobilisé les crédits négociés au titre du soutien aux quartiers de la politique de la ville, sur des projets restructurant l'espace public ou bénéficiant à des équipements communaux (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Orvault). Parallèlement, la préparation du nouveau dispositif proposé par le département a été l'occasion d'échanges tout au long de 2020.

Le Contrat de Développement Métropolitain avec la région

Pour la période 2017-2020, la région a voté en décembre 2016 sa politique de contractualisation. Elle se décline notamment dans les Contrats de Développement Métropolitain (CDM), lesquels doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers, du Mans et de la métropole nantaise.

Nantes Métropole et la région des Pays de la Loire ont ainsi signé le 27 juillet 2018 le CDM de la métropole nantaise, doté de 17 M€.

Ce contrat intègre des opérations de niveau métropolitain et des opérations d'initiative communale pour lesquelles une dotation de 5 M€ est réservée et fléchée entre les communes au prorata du nombre d'habitants. Une dotation de solidarité est également maintenue pour les plus petites communes de l'agglomération à hauteur de 60 000 €.

Les 4 thématiques prioritaires de la Métropole inscrites au contrat sont :

- l'aménagement du territoire et mobilités ;
- le rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise ;
- la transition énergétique ;
- le développement économique.

A ce titre, après le soutien aux projets de l'e-busway (déploiement de bornes de recharges électriques – participation de 1 M€ + programme SMILE 1,5 M€), du déplacement du MIN (participation de 3 M€) et de l'aménagement routier Porte de Gesvres (4 M€) sur les 3 années précédentes, Nantes Métropole a poursuivi durant l'année 2020 les échanges sur l'instruction des financements à venir pour le projet de l'Arbre aux Hérons (4 M€).

En tant que chef de file du CDM, la Métropole accompagne également les communes dans leur dépôt de dossier.

Parallèlement, la préparation du nouveau dispositif proposé par la région a été l'occasion d'échanges en deuxième partie de l'année 2020.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020

Chaque année, l'État précise les grandes priorités ciblées pour la DSIL visant à soutenir les collectivités (rénovation thermique, transition énergétique, développement du numérique, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants...).

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont répondu à cet appel à projets annuel lancé par le préfet de Loire-Atlantique et obtenu 1,7M€ de l'État sur la dotation 2020 pour financer les espaces publics de la gare Sud, la construction de l'école Doulon-Gohards et l'extension de l'école des Plantes.

Cette enveloppe a été complétée par des crédits issus du plan de relance : 600€ sur l'acquisition de bus pour la Métropole, deux opérations dans des écoles de réseau éducation prioritaires (Groupe scolaire Urbain le Verrier pour 367 886€, et école Alain Fournier pour 276 978€) pour la Ville.

Au titre de sa participation au pacte de Cordemais, la Métropole a bénéficié de 500€ pour l'opération « urbanisme tactique » (création de pistes cyclables) et des travaux d'implantation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments de la ville de Nantes.

Le Feder en 2020

Nantes Métropole bénéficie d'une enveloppe FEDER réservée de 23,47 M€ pour la période 2014-2020 (trentaine de dossiers au total).

La Métropole, la Ville de Nantes et d'autres communes ont ainsi déposé 4 projets éligibles au FEDER en 2020 (pour un montant total approchant 1M€) qui concernent l'amélioration des écoulements hydrauliques du bassin versant du Pré Poulain (Carquefou et Thouaré-sur-Loire), le vallon des Garettes (tranche 3), le projet de renouvellement urbain les Gohards (investissement de reconquête écologique), Breil Barberie/secteur Coubertin pour une requalification du périmètre compris entre les rues Feyder et Plantes (cœurs d'îlots).

A noter, d'autres financements peuvent être recherchés selon la nature des projets.

UN DIALOGUE CITOYEN PERSISTANT MALGRÉ LA CRISE POUR ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE

Le projet métropolitain 2020-2026 a réaffirmé l'importance d'un dialogue citoyen offrant l'opportunité aux habitants des 24 communes d'enrichir les projets et d'éclairer la décision publique. Cet engagement a été salué par l'obtention du prix « iCapital » (prix décerné à la capitale européenne de l'innovation). En 2020, face à une situation pandémique qui a bouleversé le fonctionnement de la Métropole et le quotidien de ses citoyens, la collectivité s'est adaptée afin de poursuivre le dialogue citoyen sur des sujets essentiels (nouvelles lignes de tramway, mobilités actives, 5G...). Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'espaces de dialogue dédiés liés à la crise sanitaire, riches d'enseignements pour la conduite de l'action publique.

Le dialogue citoyen primé à l'échelle européenne : l'innovation « par et pour tous »

En septembre 2019, le titre de « Capitale Européenne de l'Innovation » attribué à la Métropole par la Commission Européenne est venu récompenser l'engagement et le savoir-faire de la collectivité en matière de dialogue citoyen. Il souligne aussi la diversité et le dynamisme de l'écosystème métropolitain en matière d'innovation, qui recouvre de nombreux domaines : technologique, numérique, économique, social, solidaire, culturel, citoyen...

A cet égard, les 8 et 9 octobre 2020, Nantes Métropole a convié les acteurs du territoire et ses partenaires européens à venir explorer les futurs possibles en matière de gouvernance partagée et d'innovation citoyenne et démocratique dans un contexte de crise. Dans ce cadre, le « Nantes Innovation Forum » (en ligne) a mis en avant des témoignages et regards croisés. La programmation de l'événement a été imaginée par Nantes Métropole, en partenariat avec Le Monde, Eurocities, l'association La 27e Région et l'institut de la concertation et de la participation citoyenne. De nombreux temps forts ont été proposés autour de conférences, de tables rondes, d'ateliers, ou encore de laboratoires. L'occasion était donnée de croiser les regards entre élus, experts, acteurs du territoire et notamment de nourrir les réflexions sur les relations entre la collectivité et les citoyens.

Une convention citoyenne pour décrypter les vécus en temps de crise et les aspirations pour demain

À la sortie du premier confinement, Nantes Métropole a souhaité entendre les citoyen.n.e.s des 24 communes de la métropole au sujet de leur ressenti en période de crise sanitaire. En matière de travail, logement, santé notamment, comment les habitant.e.s de la métropole vivent-ils ce moment et comment envisagent-ils la suite ? Cette crise a-t-elle fait naître de nouveaux horizons, de nouvelles aspirations pour l'avenir ? A-t-elle au contraire réduit le champ des possibles ? En ce début de mandat, un diagnostic citoyen de la crise a ainsi été réalisé afin d'identifier des fragilités sur le territoire et de nouveaux désirs de transition.

En septembre 2020, le cabinet TMO Régions a été sollicité pour mener une grande enquête métropolitaine auprès de 2 301 habitant.e.s. Ce premier exercice a permis d'identifier de grandes tendances en matière de consommation, de travail, de déplacement, d'habitat ou d'engagement citoyen. En parallèle, la collectivité a finalisé une veille documentaire prospective sur le confinement.

La convention citoyenne de Nantes, approuvée à l'unanimité lors du conseil métropolitain du 16 octobre 2020, cherche à approfondir ce premier panorama. Ce temps de concertation a permis de prendre du recul face aux événements, de confronter les expériences et les ressentis. Il s'agissait aussi de sonder collectivement le territoire, dans sa diversité, dans ses atouts et ses fragilités dans le contexte sanitaire.

80 citoyen.n.e.s issu.e.s de toute la métropole ont été choisis aléatoirement (au sein du panel de l'enquête) pour intervenir dans cette convention, laquelle fut complétée par un travail de terrain.

Le 13 novembre 2020, les membres ont échangé sur leurs expériences de la crise et formulé des propositions de changement à l'échelle de la Métropole et plus globalement. Réunis durant deux

sessions de travail en visioconférence, les membres ont débattu et auditionné des experts du territoire sous l'œil attentif de 4 garant.e.s en charge de veiller à l'indépendance de leurs travaux.

Les travaux se sont poursuivis durant le premier trimestre de 2021 (restitution aux élu.e.s le 11 mars 2021).

« La rue pour tous », première évaluation participative du mandat

En lien avec la crise sanitaire, la Métropole a mis en place des aménagements provisoires en faveur des modes de déplacements actifs. Il s'agissait à la fois de favoriser la marche, le vélo, d'apaiser la circulation en ville en évitant un report massif vers la voiture.

Par ailleurs, entre juin 2020 et janvier 2021, une évaluation participative des aménagements a été menée afin de décider de leur pérennisation et d'orienter le déploiement des modes actifs pour le mandat à venir.

La démarche a permis d'objectiver les usages et les effets des aménagements en associant l'ensemble des parties prenantes. La plateforme dialogue citoyen a recueilli plus de 3 600 propositions et commentaires tandis qu'une enquête sur site a amené à rencontrer près de 1 000 usager.e.s (dont 200 commerçant.es). Fait notable, une communauté de 40 citoyens évaluateurs de profils divers a remis un avis évaluatif sur les aménagements (15 aménagements analysés). Deux avis (un sur la ville à 30 km/h par le groupe de suivi de la politique mobilités, un par le conseil métropolitain de l'accessibilité universelle) ont également été remis par des acteurs associatifs et commerçants (observation d'aménagements avec la Mission Égalité). Enfin, un séminaire de partage réunissant une cinquantaine de participant.e.s (agent.e.s, citoyens-évaluateurs et acteurs associatifs) a permis de valider les observations et de partager les préconisations.

Suite à l'évaluation, les élus se sont engagés début 2021 à infléchir la politique des mobilités en faveur des piétons. 60 % des aménagements sont maintenus avec des adaptations mineures et 40 % le sont avec des adaptations plus conséquentes (notamment, réouverture d'un sens de circulation sur le pont Saint-Mihiel et réouverture d'une voie de circulation quai de la Fosse dans le sens sortant).

De nouveaux horizons pour le tramway

En juin 2019, Nantes Métropole annonçait son intention de créer trois nouvelles lignes de tramway pour 2026 et leurs possibles prolongements à l'horizon 2030-2035. Pour partager ce projet, une concertation publique « De nouveaux horizons pour le tramway » s'est tenue du 26 octobre 2020 au 24 janvier 2021, sous l'égide de 2 garants de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Il s'agissait de partager avec les citoyens les réflexions sur l'opportunité de créer trois nouvelles lignes structurantes de tramway nécessitant notamment la transformation du pont Anne-de-Bretagne. Cette concertation visait également à enrichir les réflexions sur les hypothèses de prolongements ultérieurs de ces lignes (axes de circulation, aménagements...), en tenant compte de l'organisation du réseau de transports en commun à l'horizon du PDU, soit 2030-2035. La Métropole a instauré ainsi un dialogue prospectif avec les citoyens sur une vision à plus long terme de l'organisation de la mobilité métropolitaine. On note :

- 14 000 personnes ayant consulté les documents de la concertation (site dédié du dialogue citoyen de Nantes Métropole) ;
- plus de 300 personnes ayant échangé avec les élus et les équipes techniques lors des différents temps organisés ;
- 88 cahiers d'acteurs (émanant d'associations, de groupement de citoyens, de syndicats, de groupes politiques locaux, de municipalités) et près de 800 contributions individuelles (suscitant plus de 900 commentaires) transmis via le site web.

Après publication du rapport des garants le 26 février 2021, une délibération du conseil métropolitain (avril 2021) porte à la connaissance du public les premières inflexions du projet issues de cette concertation.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour ce nouveau mandat 2020-2025, la transition écologique est plus que jamais à l'ordre du jour. C'est d'une part l'accélération continue sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'exemplarité de la Métropole. Ce sont d'autre part des défis grandissants à relever : santé environnementale, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables, impacts du numérique...

La transition écologique au cœur du projet métropolitain

Consciente de l'urgence écologique et de la responsabilité des villes à y apporter des solutions, Nantes Métropole s'est engagée depuis plus de 15 ans en faveur du développement durable, un engagement marqué par l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Depuis, la Métropole a accéléré, notamment suite au Grand débat transition énergétique 2016-2017 et a franchi de nouveaux caps en engageant concrètement le territoire et tous ses acteurs dans la transition énergétique et écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement, la santé et la qualité de vie de ses citoyens.

L'année 2020 a été marquée par le début d'un nouveau mandat mais aussi par la crise sanitaire. Le [rapport de développement durable](#), intégrant cette problématique sanitaire, a permis d'analyser les premières conséquences sur la transition écologique. Un état des lieux a été mené concernant 3 domaines fortement impactés par la crise : les enjeux de déplacement et d'aménagements tactiques, la question de l'alimentation et le télétravail.

La commande publique durable

L'adoption du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) par le conseil municipal et le conseil métropolitain de mars 2017 a ancré durablement la politique d'achats, environnementalement et socialement responsables de la collectivité, en fixant des objectifs clairement identifiés et les modalités de leur mise en œuvre.

L'heure est aujourd'hui au bilan de cette première édition, étape préalable et nécessaire à l'élaboration de la prochaine édition qui devra traduire dans les actes d'achats les deux grands marqueurs du nouveau mandat : la transition écologique et l'égalité.

Le bilan de la commande publique réalisé en 2020 pour la période couvrant le mandat précédent montre que près de 30% des marchés conclus intègrent au moins une cible SPAR.

Sans surprise, le premier objectif pris en compte dans les marchés est l'insertion. Il est suivi par la dimension environnementale, en cohérence avec les marqueurs du mandat. A noter, les achats effectués au profit du secteur du handicap (ESAT, EA) affichent une constante progression sur le mandat (plus de 56% entre 2014 et 2018), avec une augmentation de plus de 5% entre 2018 et 2019.

Ce travail d'analyse des données a permis par ailleurs d'identifier la répartition géographique des fournisseurs titulaires des marchés de nos collectivités. Le résultat fait apparaître que près de 50% des attributaires de nos marchés sont situés sur le territoire métropolitain, 65% sur l'ensemble des Pays de la Loire.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, les préoccupations environnementales sont durablement intégrées aux pratiques : prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques (en lien avec la feuille de route transition énergétique) notamment dans les travaux du Bâti et de la voirie, exigence de bois certifié (filrière de production garantissant un mode de gestion durable des forêts), exigences sanitaires pour les peintures, produits d'entretien, mobilier.

Parmi les démarches exemplaires en matière d'achats durables, on retiendra particulièrement :

- l'énergie, à travers les achats de fournitures et leurs exigences de consommation (réponse aux certifications Energy Star les plus exigeantes des équipements électriques, informatiques...) ou bien au regard des installations liées aux illuminations de Noël. Dans

cette même optique, le programme d'entretien durable du patrimoine poursuit son action en faveur d'une maîtrise des consommations énergétiques. Enfin, la collectivité contribue au développement d'installations de production d'électricité renouvelable soit au travers de ses achats d'électricité en consacrant un lot aux sources renouvelables, soit en intégrant dans ses projets de construction des installations photovoltaïques ;

- le développement durable, c'est aussi l'axe social, prenant notamment en compte les problématiques de l'insertion et du handicap, notamment au travers des marchés faisant appel, par des procédures classiques ou des marchés réservés, à des structures SIAE et EA/ESAT, par exemple, pour les prestations d'entretien d'espaces verts ou de blanchisserie. Ces achats sont stables voire en légère augmentation. La lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité fait également l'objet de clauses dans un certain nombre de marchés de prestations, tel le marché d'enlèvement de graffitis, dont l'impact est actuellement en cours d'évaluation.

LE PROJET DE COLLECTIVITÉ

Un diagnostic des expérimentations générées par la crise Covid-19

Dans le cadre d'une démarche prospective du « temps long » visant à mieux comprendre les impacts de la crise sanitaire et socio-économique, un diagnostic des expérimentations et innovations nantaises et métropolitaines pendant le confinement a été réalisé de mai à septembre 2020.

Sur le volet interne, ce temps d'écoute a révélé que les besoins ressentis avant la crise ont été amplifiés. Certains touchent à l'organisation : besoin de simplification, de souplesse, d'allègement des contrôles, des circuits de décisions, renforcement des équipements numériques... D'autres ont trait aux postures : posture d'accompagnement des services ressources (approche usagers), postures managériales (confiance, délégation, droit à l'erreur, amélioration continue...). Certains touchent autant l'organisation que le management : décloisonnement, place donnée à l'expérimentation, au management de projet, télétravail, efficacité des réunions...

Cette crise longue a permis d'expérimenter certaines solutions et d'en apprécier les bénéfices, autant sur le plan humain qu'en termes de résultats. Ceux qui l'ont vécue ou observée ont été convaincus et souhaitent poursuivre la dynamique.

Une construction du projet de collectivité 2020-2026 avec une phase de recueil auprès des agents

En complément du bilan de fin de mandat et des enseignements de la crise, la direction générale a souhaité débiter le nouveau mandat par une phase de recueil auprès des agents via différents dispositifs complémentaires dont un baromètre qualité de vie au travail.

Le questionnaire lancé en novembre auprès de l'ensemble des agents Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS (soit 8 640 collaborateurs) a reçu un écho favorable avec 3 979 répondants soit un taux de participation global de 46 %. L'analyse des résultats quantitatifs, complétée d'ateliers qualitatifs sur le premier semestre 2021, va permettre de construire un projet adapté aux besoins et attentes des agents.

UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

L'attractivité internationale du territoire est un enjeu majeur de l'agglomération nantaise. Afin de l'entretenir et de la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et sur ses projets. Elle développe en particulier des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire.

Poursuite des partenariats avec le Québec

Au cours des dernières années, la métropole nantaise a noué des relations très étroites avec le Québec, ce qui a permis de faire émerger de nombreux projets au sein des deux territoires. Ces projets impliquent fortement nos écosystèmes numériques, nos établissements culturels, nos centres de recherche et de développement, ainsi que nos entreprises. Le partage d'expériences et de démarches contribue à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces.

Ces partenariats sont notamment le fruit d'échanges et projets structurants tels que :

- la **coopération Nantes Digital Week et MTL CONNECTE**, avec en 2020 :
 - une délégation nantaise 100% en ligne MTL CONNECTE ;
 - 50 participants nantais, 12 conférenciers programmés, 1 atelier sur les échanges Nantes-Québec ;
 - des tables rondes mutuelles.
- **ISEA (International Symposium Electronic Arts)** avec en 2020 :
 - 4 artistes nantais programmés en distanciel (via collaboration Stereolux).
- la **collaboration autour de la charte de la donnée métropolitaine** de Nantes et de la charte des données numériques de Montréal ;
- le **salon de la data de Nantes** (tables rondes).

Sept projets soutenus par la Métropole et retenus dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois de la coopération décentralisée 2021-2023 ont été retenus :

- **l'alliance de Nantes Digital Week et du Printemps numérique** (organisateur de la semaine numérique MTL CONNECTE), avec :
 - la production d'une série de portraits vidéos de Nantaises et Montréalaises pour valoriser la diversité des métiers dans le numérique, des parcours de femmes et déconstruire les préjugés ;
 - la rédaction d'un manifeste commun Nantes-Montréal, sous la forme de regards croisés qui préfigurerait un numérique souhaitable pour demain.
- **la Samoa et le partenariat du Quartier des spectacles** : le projet vise à développer des actions conjointes pour organiser la mise en place, l'animation et l'évaluation d'une installation créative sur l'espace public visant à sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique ;
- **le partenariat entre la Samoa et Zù** : baptisé « Samoa x Zù », ce projet de coopération est lié à la création et à la co-production d'un cycle d'événements inspirants autour de la thématique des industries culturelles et créatives comme acteurs du renouveau culturel et urbain ;
- la **collaboration Arkham – Rhizome** : l'association Arkham sur Loire, en association avec Rhizome à Québec, poursuit le projet transmedia et transatlantique « Conte des Estuaires

Nantes-Québec », avec en 2020, un troisième chapitre ;

- l'association entre la Compagnie Yvann Alexandre et la Maison pour la Danse Québec, autour du projet de danse « ARCHIPEL » ;
- le festival de vidéomapping MAPP Nantes, en partenariat avec MAPP Montréal ;
- la coopération entre le Muséum d'histoire naturelle et le Musée du Fjord du Saguenay, autour de l'exposition « LES INTELLIGENCES ».

Sur le volet économique, on peut relever :

- 25 projets d'investissement depuis 2018 suivis par Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) ;
- l'implantation nantaise au Québec en 2020 des sociétés Odiwi, Keitas Systems, Espace Creativ, Groupe Syd (Blackmeal Speakylink) ;
- l'implantation d'entreprises québécoises suivies à Nantes, comme Osedea, Sensopia, Cgí, The Green Link (en cours) ;
- le lancement du réseau d'ambassadeurs à Montréal « Les Audacieux de Nantes Saint-Nazaire du Québec ».

Sur le volet culturel, notons :

- la coopération entre la Maison de la Poésie (avec Rhizome) et la poursuite du projet de résidences croisées ;
- la poursuite du projet de maison pour l'architecture, qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois pour la décentralisation (FFQCD), avec un concours financier national et canadien.

Enfin, sur le volet académique, soulignons :

- l'intégration du centre hospitalier universitaire de Nantes au Réseau Mère-Enfant pour la francophonie (à l'instar de plusieurs CHU en France). Dans ce cadre, les agents du CHU participent régulièrement aux activités soutenues par le réseau (colloque annuel, stages...) ;
- l'accueil régulier au CHU de stagiaires médicaux québécois en qualité de stagiaires associés, issus de différentes universités et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) québécois (Montréal, Québec, Rimouski). A noter pour 2021, l'accueil envisagé d'un « fellow » (résident, interne) de l'Université Laval de Québec.

Une présence dans les réseaux d'échanges francophones

Dans le cadre de l'association internationale des maires francophones (AIMF), soulignons :

- la participation à l'assemblée générale qui s'est tenue à Tunis ;
- la collaboration en cours sur la charte de la donnée.

UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Nantes Métropole se place au cœur des réseaux européens, avec une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et ainsi de contribuer à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est aussi un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

Nantes en Europe : une présence au cœur des réseaux

Active au sein de plusieurs réseaux européens, Nantes Métropole peut ainsi se faire entendre en Europe sur des enjeux stratégiques : emploi, cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable.

Cette présence au niveau européen est primordiale, considérant que 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales. Dès lors, par un rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions européennes, Nantes Métropole exerce une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts du territoire. Du fait de la crise sanitaire, les activités ont pu se poursuivre ligne, cela permettant de maintenir une dynamique forte de réseaux, des échanges fructueux et une influence continue auprès des instances européennes.

EUROCITIES : stratégie post-présidence

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 130 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Depuis 2017, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities. La Métropole oriente son implication autour de :

- la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- les apports européens aux problématiques soulevées par les transitions (sociale, économique, démocratique, écologique, numérique) mises en débat sur le territoire métropolitain ;
- le développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant ces actions d'influence auprès des institutions européennes, Nantes Métropole reste active au travers des Forums thématiques suivants :

- le **Forum Affaires Sociales**, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la RSE. Celui-ci promeut également le socle européen des droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans ce cadre, ont pu être valorisés le volet social de la politique publique relative à la transition énergétique en octobre 2019 lors du Forum de Stuttgart ou encore le dispositif de micro-crédit lors de la conférence annuelle pour une croissance inclusive, organisée à Bruxelles par la Commission européenne. En mai 2020, du fait de la pandémie, le Forum a dû se tenir en ligne. Ce fut l'occasion d'échanges autour de l'impact de la pandémie dans le domaine social, rappelant la nécessité de renforcer l'Europe sociale et de mettre en œuvre le Socle Européen des Droits Sociaux. A noter, le projet « 5 Ponts » et la « charte qualité petite enfance » ont été présentés au comité des régions. La Métropole pilote par ailleurs les groupes de

travail GT) éducation et participe aux GT migration, Emploi, intégration des roms et vieillissement urbain.

Enfin, Nantes participe aux projets : « Cities4CSR » concernant la promotion de la RSE par les villes ; « ON BOARD » en matière d'innovation dans l'éducation ; « ACPA » au sujet de l'adaptation des villes européennes au vieillissement de la population ;

- le **Forum Développement économique**, dont la Métropole assure la présidence (2019-2020), axé prioritairement sur les thèmes de l'innovation, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...);
- le **Forum Culture**, dont Nantes assure la vice-présidence du GT art dans l'espace public ;
- le **Forum Environnement**, dans lequel a pu être partagé la feuille de route transition énergétique et le nouveau Plan Climat Air et Énergie Territorial, notamment dans le cadre du GT qualité de l'air, changement climatique et efficacité énergétique.

L'action de la Métropole se perpétue en outre au travers des Groupes de Travail (GT) transversaux suivants :

- **citoyenneté créative** : la Métropole préside ce GT avec Athènes, participant ainsi à la mobilisation citoyenne autour de l'idée européenne via le lancement de campagnes de sensibilisation ou la mise en valeur et l'échange d'expériences remarquables dans ce domaine ;
- **services publics, commande publique et achats publics**. Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service de la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches nantaises et d'influer sur la législation européenne à ce sujet ;
- **politique de cohésion**, pour défendre le rôle des villes dans les fonds structurels.

AFCCRE/CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1 500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE/CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences au plan local.

Nantes préside la Commission « Environnement et développement durable » de l'AFCCRE.

SGL Europe (ex CEEP)

Nantes Métropole est membre de SGL Europe, nouveau nom depuis décembre 2020 du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises en charge de fournir des services publics (CEEP). Plusieurs SEM/SPL métropolitaines y participent également : NGE, la Folle Journée, la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement.

Cet organisme, partenaire du dialogue social européen, défend les entreprises de service d'intérêt général en Europe, particulièrement dans le cadre de la relance économique post-Covid. Il intervient également dans le domaine de la RSE.

Dans la continuité de la présidence du CEEP France depuis décembre 2015, Nantes préside SGL Europe depuis décembre 2020. A noter que Nantes siège au comité consultatif de l'assemblée générale du CEEP Europe depuis juin 2018.

Le climat, un enjeu européen et international majeur

Nantes Métropole poursuit son engagement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de Eurocities, elle s'implique dans le forum environnement (rencontre annulée en 2020) et en particulier dans le groupe de travail « changement climatique », anciennement groupe de travail

« qualité de l'air et changement climatique » (désormais scindé en 2 groupes distincts afin de mieux travailler les problématiques liées au changement climatique dans les villes). La Métropole participe aussi à la table-ronde stratégique sur le climat, initiée en septembre 2018.

Sollicitée par Eurocities, Nantes a en 2020 largement contribué aux consultations menées par la nouvelle commission européenne sur la redéfinition des politiques climat et environnement (biodiversité, adaptation, émissions de GES, Green City Accord, Plan Vert européen...).

Nantes se mobilise également depuis l'automne 2019 dans le cadre de la mission « 100 Villes climatiquement neutres » (Mission Villes), nouveau programme européen de soutien aux villes dans leur transition vers la neutralité climatique (lancement en 2021). A travers ses participations aux différentes instances, Nantes fut un soutien actif pour la création de la la Mission Villes.

A noter : la Métropole a organisé un webinaire européen portant sur la mission Villes lors du Nantes Innovation Forum 2020. En outre, Ronan Dantec est devenu en 2020 porte-parole climat du CCRE dans la continuité de son mandat de porte-parole Climat/environnement/développement durable à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Région D'Europe).

Le partenariat privilégié avec Hambourg

Un accord de partenariat multisectoriel a été signé en 2017 pour la période 2017-2020 entre Nantes et Hambourg. La mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux a depuis permis d'accompagner de nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires, notamment en matière de développement économique ou de culture à l'échelle européenne.

L'année 2020 a été marquée par la volonté réaffirmée des villes partenaires de renforcer leur coopération en négociant un nouvel accord stratégique, dont la signature interviendra en 2021. Les acteurs nantais impliqués dans le partenariat avec Hambourg sont pleinement associés à ces discussions à travers leur participation régulière à un comité de pilotage Nantes-Hambourg, animé par Nantes Métropole.

Nantes Innovation Forum (Oct 2020)

Nantes, lauréate du prix Capitale Européenne de l'Innovation 2019/2020, a organisé en octobre 2020 le Nantes Innovation Forum, rassemblant un grand nombre d'expert.e.s européen.ne.s dans tous les domaines liés à l'innovation. L'ensemble des réseaux européens auxquels participent Nantes ont été des relais importants, contribuant entre autres au succès de cet événement en ligne, d'ampleur européenne, en partenariat avec le quotidien « Le Monde ».

UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'International de Nantes Métropole se traduit également sur le territoire en proposant aux habitants de la Métropole un véritable parcours de citoyenneté européenne leur permettant de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose sur des événements et des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des habitants métropolitains et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté européenne, ouverte sur le monde.

Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active nécessite une bonne appréhension des enjeux induits par l'Europe et la mondialisation sur notre territoire. En ce sens, Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants :

- 9 mai 2020 : la Fête de l'Europe : initialement prévue en présentiel, cette manifestation s'est réinventée dans le contexte de la crise sanitaire en proposant une programmation en distanciel (retransmission de débats, concerts et jeux sur ses réseaux sociaux tout au long de l'événement) ;
- 25 et 26 septembre 2020 : 8^e édition des « Géopolitiques de Nantes »: pour la 8^e année consécutive, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Lieu unique ont proposé aux citoyens un programme articulé autour d'une dizaine de tables rondes selon un protocole adapté à la crise sanitaire. La table ronde pilotée par Nantes Métropole s'intitulait « Les effets de la pandémie en Afrique - la coopération et la solidarité internationales à l'épreuve du Covid 19 : réponses locales, réponses globales ». Alassane GUISSÉ, maire-adjoint en charge de la coopération et solidarité internationales y a participé au titre de la Ville de Nantes, conjointement avec le maire de Dschang (ville partenaire), présent en visio.

Nantes Creative Generations : la jeunesse au cœur de l'Europe

Nantes Creative Generations (NCG), initiative lancée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes en 2009, répond à un double objectif : renforcer la visibilité de la Métropole en Europe et faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

Annulés du fait de la crise sanitaire, le forum annuel, NCG on Tour et le prix de la coopération ont été reportés.

L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Considérant que l'Europe doit être vécue comme une opportunité par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et citoyens européens sont soutenues, comme par exemple :

- la Maison de l'Europe, qui informe et sensibilise les citoyens sur les enjeux européens, soutient et accompagne les porteurs de projets du territoire dans l'ouverture vers l'Europe ;
- Euradionantes, la radio-école européenne qui continue à développer l'accès à une meilleure connaissance de l'actualité et des enjeux européens tout en contribuant au rayonnement de la Métropole en Europe. Si la station a vu son développement ralenti dans le contexte du Covid 19, cela n'a pas empêché sa diffusion dans de nouvelles villes : Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice. En 2021-2022, quatre autres villes viendront s'ajouter : Tours,

Orléans, Rennes et Angers ;

- le Centre Culturel Européen et ses centres culturels binationaux (franco-allemand, franco-espagnol, franco-britannique, franco-italien), lesquels ont pour mission de rendre visibles les différentes cultures européennes sur l'agglomération ;
- Graine d'Europe, Gare de l'Est...

Europa Nantes a fêté sa première année d'existence en 2020. Ce lieu, implanté le long du boulevard de la Prairie aux Ducs, est un nouvel espace de 1 000 m² destiné à resserrer les liens entre les Nantais et l'Europe. Regroupant les principales associations européennes du territoire sur un site ouvert à tous, il est dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe. Sa gestion est assurée par la Maison de l'Europe.

Malgré la crise sanitaire, Europa Nantes s'est affirmé comme un lieu ressource sur la question européenne en multipliant des initiatives principalement en ligne (débats, conférences, rencontres) et en poursuivant sa mission d'information et de sensibilisation sur les questions européennes.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Afin de contribuer aux enjeux mondiaux définis dans les objectifs de développement durable de l'ONU, Nantes Métropole mène et soutient des actions de coopération internationale fondées sur la complémentarité.

Aussi, la Métropole et ses collectivités partenaires placent l'amélioration des services aux habitants et leur pérennité au cœur de leurs actions.

L'action de Nantes Métropole et de ses partenaires en Afrique et en Haïti

- **Une cohérence d'actions depuis 2012**

Nantes Métropole a poursuivi sa logique de coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec trois collectivités partenaires : Dschang (Cameroun), AMAGA (Association des Maires de la Grand' Anse en Haïti) et Kindia (Guinée). Il s'agit de structurer les services communaux ou intercommunaux capables de satisfaire les besoins urbains essentiels, de les développer de manière pérenne en concertation avec les habitants. L'échange d'expériences entre les quatre territoires est pour cela un atout majeur. L'organisation intercommunale, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion des déchets, la promotion de l'agriculture locale et biologique et la production d'énergie hydroélectrique sont autant de domaines où les projets sont déclinés en collaboration entre les territoires (avec le soutien financier de partenaires tels que l'agence française de développement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ou encore l'association internationale des maires francophones).

Cette démarche porte ses fruits : Dschang dispose par exemple dorénavant d'une agence de l'Eau et de l'Énergie qui entretient et développe les infrastructures d'eau et de production électrique de la commune. Elle s'appuie également sur son agence municipale de gestion des déchets pour collecter et trier les déchets des ménages, puis réaliser et vendre le compost issu de ceux-ci. Sa démarche est en passe de devenir intercommunale. Kindia entreprend quant à elle de définir et financer sa stratégie d'accès à l'eau potable, en relation avec l'association nationale des communes de Guinée, pour contribuer à une évolution à l'échelle nationale.

- **Application de la loi sur l'eau et la prise en compte d'autres enjeux urbains**

L'eau et l'assainissement sont des secteurs prioritaires de l'aide au développement au niveau international. En France, depuis 2005, les collectivités peuvent mobiliser des fonds spécifiques dans la limite de 1 % des ressources des services publics de l'eau et de l'assainissement (pour Nantes Métropole, le plafond est de 0,5 % des budgets eau et assainissement). En 2020, Nantes Métropole a maintenu son soutien, initié en 2017, aux projets émanant d'autres communes de la Métropole : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes.

Les objectifs sont d'une part, de renforcer les coopérations entre les communes de la Métropole et leurs villes partenaires, pour améliorer l'accès de leurs habitants à l'eau potable et aux services d'assainissement, d'autre part, de répondre aux situations d'urgence humanitaire liées à des catastrophes naturelles.

Nantes Métropole a soutenu en 2020 le projet EduKindia (mené par Orvault, Bouaye, Basse-Goulaine, Saint-Jean-de-Boiseau, Sainte-Luce-sur-Loire et coordonné par l'ONG Guinée 44) ainsi que les coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin), Bouguenais, Rezé, Saint-Herblain et respectivement Yene, Ronkh et Ndiagianiao (Sénégal).

Par ailleurs, suite à des échanges soutenus avec Kindia, Dschang et l'AMAGA, dans le cadre de l'aide d'urgence, elle a contribué à aider ces territoires dans la lutte contre l'épidémie de Covid 19.

- **Accompagnement de la transition énergétique et de la Ville durable**

La Ville de Dschang, Électriciens Sans Frontières et Nantes Métropole ont conçu en 2016 un projet de déploiement de la politique municipale de Dschang en matière d'énergie renouvelable. Il consiste à

équiper la ville de micro-centrales hydroélectriques et à gérer un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique. Il s'agit aussi d'organiser et mettre en place le service municipal chargé de la gestion du service.

Ce projet a été complété en 2019 par un 2^e cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) permettant d'ouvrir une seconde phase du projet d'énergie hydroélectrique (construction d'une 3^e centrale) et d'ajouter un programme déchets prévoyant le déploiement d'un service de compostage individuel et municipal à Dschang et dans le département de la Menoua. Ce dernier vise aussi à mobiliser les habitants des différentes collectivités concernées. L'AFD apporte un important soutien à ces deux projets (1,338 M€ sur un budget cumulé de 1,927 M€, le reste étant réparti entre les partenaires).

La fiabilité de la gestion de ces services incite d'autres partenaires à élaborer des projets avec Dschang : le gouvernement camerounais, l'Union Européenne ou des organisations italienne et suisse. De même en Guinée, l'Union Européenne a étendu à Kindia, dotée d'une agence de l'eau et de l'assainissement, son programme d'amélioration de la gestion des déchets.

- **Appui de Nantes Métropole à la gouvernance locale**

Face aux enjeux sociaux, économiques et écologiques actuels, le rôle des villes et des communes est important : elles doivent assurer l'adéquation de nombreux services publics aux besoins de leurs habitants et en assurer la pérennité. Nantes Métropole soutient l'organisation des élus et services municipaux pour qu'ils puissent mieux se faire entendre concernant les projets nationaux ou internationaux ayant trait au développement de leur territoire. C'est particulièrement vrai en Haïti avec l'Association des Maires de la Grand' Anse où le développement agricole durable et la lutte contre la déforestation ne peuvent réussir qu'avec le soutien des habitants et de leurs représentants de proximité.

L'action locale de Nantes Métropole

- **Soutien aux associations internationales**

Nantes Métropole a apporté en 2020 un soutien financier à trois associations partenaires de ses coopérations :

- Inti : conduite des actions en faveur de l'énergie solaire et du développement à destination des pays du Sud ;
- Compostri : valorisation des déchets ménagers, soutien méthodologique et technique à l'émergence du compostage à Kindia et Dschang ;
- Électriciens sans Frontières : contribution au projet de déploiement de micro-centrales hydroélectriques à Dschang.

LE TOURISME EN TRANSITION

Nantes a longtemps eu pour les touristes l'image d'une ville assez indistincte et méconnue. A la fois proche des châteaux de la Loire et de la façade atlantique, elle dispose de nombreux atouts et centres d'intérêt, patrimoine, architecture, histoire, culture, vins et gastronomie, sans pour autant être connue et reconnue dans un domaine particulier.

Mais depuis une vingtaine d'années, la belle endormie a su se réinventer en portant un regard décalé sur le monde. Elle se distingue aujourd'hui par sa créativité, son originalité, son effervescence culturelle qui font d'elle, la métropole « la plus déjantée de France » selon le Sunday Times. Nantes a ainsi su bâtir l'identité d'une ville décalée, traversée par l'art, mais aussi d'une ville sereine où la vie s'écoule doucement.

En construisant cette image si particulière, Nantes a su trouver sa place au milieu des autres destinations touristiques, celle d'une ville ambitieuse mais pas prétentieuse, une ville extravagante mais pas écrasante.

Avec la crise sanitaire, comme dans toutes les destinations, le secteur du tourisme a été lourdement impacté tout en démontrant ses capacités de rebond.

Le tourisme d'agrément : une croissance ralentie mais résiliente face à la crise

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de sites, créations, manifestations et événements l'anime habituellement tout au long de l'année, dont certains d'envergure internationale : Le Voyage à Nantes, La Folle Journée (festival de musique classique), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des Ducs de Bretagne...

En 2020, au sein de la Métropole comme partout ailleurs, le secteur du tourisme a été particulièrement touché par la pandémie mondiale de Covid 19. Ce contexte a notamment provoqué un gel des flux touristiques et de l'activité des groupes d'affaires ou d'agrément, un net recul de l'activité des clientèles individuelles, l'effondrement des clientèles étrangères, ou encore l'annulation de la quasi totalité des temps festifs et événements.

Pour autant, une activité estivale a pu être maintenue, en partie grâce à la programmation d'un des principaux événements de l'été (le Voyage à Nantes, décalé sur août et septembre) et l'ouverture d'importants sites de visites (château, Machines de l'Île, Musée d'arts...). A cela, s'est ajoutée une offre touristique rémanente avec le « Voyage permanent », les « parcours Estuaire », le « Voyage dans le Vignoble », ou encore la « Traversée moderne d'un vieux pays », pertinente et résiliente en période de crise.

En 2020, on relève également ces faits marquants :

- un enrichissement du « Voyage à Nantes permanent » avec des installations définitives. Citons par exemple les « Invendus » de Lilian Bourgeat, l'installation « Psellion de l'île » d'Evor, « Les Brutalistes » de Martine Feipel & Jean Bechameil, « Nantes ici Nantes » de Mrzyk & Moriceau, « In a silent way » de Nathalie Talec, sans oublier la nouvelle enseigne « Le Géant » d'Eric Croes sur la Chapellerie Falbalas Saint-Junien. Notons aussi l'inauguration durant l'été de la « Station Nuage » à Saint-Sébastien-sur-Loire, et à l'automne du « Porte-Vue » à Château-Thébaud sur le parcours du « Voyage dans le Vignoble » ;
- la 9^e édition de l'événement estival « Voyage à Nantes », décalée d'un mois entre le 8 août et le 27 septembre, marquée par l'œuvre monumentale « Rideau » de Stéphane Thidet sur la façade du théâtre Graslin. Soulignons par ailleurs l'organisation d'une « Nuit du VAN » et d'une « Nuit des Tables de Nantes » sur le même week-end en clôture de l'événement (dans des formats allégés pour cause sanitaire), lesquelles ont su trouver leur public ;
- l'installation de la « Parade Amoureuse des oiseaux de paradis » dans la Galerie des Machines, issue de l'univers artistique de l'Arbre aux hérons et qui a été vecteur d'attractivité pour le site des Machines de l'Île. Plus de 323 000 visiteurs ont été réunis en 2020 malgré les longues périodes de fermeture et les jauges réduites ;

- une campagne de promotion du tourisme renforcée autour du Lac de Grand-Lieu, en partenariat avec le département, les 10 communes riveraines et leurs intercommunalités ;
- le soutien de 13 communes pour accompagner le fonctionnement de 15 sites de tourisme de proximité, pour une enveloppe totale de près de 160 000 € ;
- la poursuite des études de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la construction des premiers éléments du bestiaire, comme le Caméléon et le premier Grand Héron ;
- l'année 2020 restera malgré tout marquée par l'annulation de grands rendez-vous qui rythment habituellement la vie culturelle et touristique nantaise : la Folle Journée, les programmations culturelles de Nefs...

Malgré toutes ces actions en faveur du maintien de l'activité touristique sur la métropole nantaise, la fréquentation touristique, en constante croissance depuis 2010, a été fortement ralentie du fait de l'état d'urgence sanitaire (réduction des regroupements et déplacements), voire paralysée en période de confinement (mars à juin, puis novembre-décembre). Sont à noter :

- 1 800 000 nuitées en hébergements marchands (source : taxe de séjour et Airbnb), soit 43 % de moins qu'en 2019 ;
- des reculs de fréquentation compris entre -26% en août pour le meilleur mois (-33% en juillet et -32% en septembre) et -80% en avril (confinement complet) ;
- un effondrement de 80 % des visiteurs internationaux, mais une hausse importante des clientèles parisiennes +20% ;
- une baisse limitée de la fréquentation touristique d'agrément, résistante, sur Nantes Métropole : -30 % de nuitées marchandes sur les mois d'été, -23 % de fréquentation en juillet-août aux Machines de l'Île (avec une jauge réduite de 30%), - 5 % de visiteurs dans les espaces muséographiques du château et +18 % dans la cour du château en espace extérieur.

En 2020, la Métropole, notamment grâce au « Voyage à Nantes », a prouvé sa capacité d'adaptation. Elle est désormais reconnue en tant que destination de tourisme urbain mais aussi d'art et de culture à l'échelle nationale, européenne et internationale. En période de crise, le choix stratégique ces dernières années d'étoffer la collection d'œuvres et installations artistiques pérennes accessibles à tous dans l'espace public (par exemple sur le parcours de la ligne verte) a prouvé toute sa pertinence.

Le tourisme d'affaires, fortement impacté par la crise sanitaire

L'industrie des rencontres et événements professionnels (organisation de séminaires, voyages d'études, conférences et autres salons) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Les grands équipements nantais sont depuis des années les acteurs incontournables du développement du marché MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions). Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions engendrent 259 M€ de retombées annuelles pour le territoire.

A cet égard, le secteur des rencontres professionnelles contribue au rayonnement du territoire en promouvant la destination auprès de touristes d'affaires, susceptibles pour certains de revenir en tant que touristes d'agrément.

Ce secteur a bien sûr été lourdement impacté par la crise sanitaire, les grands rassemblements ayant été annulés.

Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2020

- **Cité des Congrès** : 67 manifestations MICE, 4 manifestations internationales, 9 nationales et 54 régionales, une trentaine de représentations culturelles.
- **Parc des Expositions** : 35 manifestations accueillies dont 4 événements produits et 11 concours pour un public de 79 085 personnes (600 000 en 2019).

En 2020, le « Convention Bureau » de Nantes Saint-Nazaire Développement - chargé de la promotion et du développement économique et international de la Région - a conforté son positionnement. Les organisateurs d'événements peuvent y effectuer des recherches thématiques : hôtels, sites

privatisables, traiteurs, agences événementielles, prestataires de services, restaurants... Il anime le club MICE conjointement avec la CCI Nantes Saint-Nazaire. Ce club fédère les acteurs de l'événementiel d'affaire en lien avec l'office du tourisme et les grands équipements. Il a pour objectif d'offrir une bonne lisibilité de l'offre du territoire en matière d'accueil d'événements professionnels. Il doit également promouvoir cette offre au niveau national et international et compte d'ores et déjà 80 adhérents.

Le « Convention Bureau » a mis en place en 2020 une charte sanitaire afin de rassurer les touristes sur la mise en place de mesures sanitaires lors de leur venue sur le territoire.

Par ailleurs, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire en soutenant des manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seules 8 manifestations ont pu être soutenues (six dans les domaines ECO & ESR, et deux, à l'Université de Nantes, dans le cadre de la Convention « Campus Nantes »), contre 45 en 2019. L'une de ces manifestations, « Start West 2020 », s'est déroulée à la Cité des Congrès de Nantes.

Fortement impacté en 2020 mais résilient, l'offre touristique continue à s'adapter face à la crise sanitaire en renforçant deux axes de travail déjà existants : le tourisme de proximité et le tourisme durable. Ainsi, Nantes se fait reconnaître comme une destination durable, notamment à travers 3 labels : GDS Index (dédié au tourisme d'affaires), Cit'ergies (dont le tourisme sera un des sujets majeurs pour atteindre le niveau Gold), et Destination Innovante Durable (dont Nantes fait partie des 9 villes pilotes).

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

L'objectif de Nantes Métropole est de soutenir une haute ambition avec une politique culturelle pleinement actrice de la construction du vivre ensemble et du projet de territoire. Elle est fondée sur une vision exigeante de la culture, vecteur d'émancipation individuelle et collective et espace de liberté où la société s'invente et se réinvente dans l'échange.

Dans le partage avec le plus grand nombre, avec une part belle faite aux idées novatrices en proximité comme à l'international, une attention particulière est portée à la prise en compte des capacités d'innovation et de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les projets culturels.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire impactant l'offre culturelle des équipements gérés en régie. Toutefois, durant la période, Nantes Métropole a maintenu et réaffirmé son ambition en matière culturelle avec une offre diversifiée et accessible au plus grand nombre.

Mise en communication des offres culturelles numériques pendant la fermeture des lieux culturels (de mi-mars à juin puis de novembre à décembre 2020)

En raison de la fermeture des lieux culturels et des lieux de convivialité, la Ville de Nantes a souhaité, pendant les deux confinements, se faire le relai **via ses réseaux sociaux et son site internet** des nombreuses propositions culturelles numériques qui ont émergé spontanément sur le territoire.

Podcasts, vidéos, captations de conférences, concerts, contes, performances, émissions de radio, activités créatives, webzines, clips, reportages, bases de données, visites virtuelles... les acteurs culturels ont débordé d'imagination pour mettre en ligne des ressources culturelles, pour le plus grand plaisir des Nantais.e.s qui ont été nombreux.ses à s'y connecter :

- rubrique « Sortir » : « **Que faire à Nantes pendant le déconfinement** », avec une publication hebdomadaire (le mercredi) de cinq ou six nouvelles propositions <https://metropole.nantes.fr/qfan> ;
- rubrique « **culture à distance** » qui répertorie tous les contenus culturels pérennes mis à disposition des Nantais.e.s <https://metropole.nantes.fr/culture-distance> ;
- « **Nantes inspirante** » donne la parole aux hommes et aux femmes du territoire qui continuent de réfléchir, d'agir, d'inventer, dans un podcast diffusé le mardi et le vendredi <https://metropole.nantes.fr/podcasts>.

Une dynamique de fréquentation et d'offres culturelles pour les équipements métropolitains

- Au **château des ducs de Bretagne et son musée d'histoire de Nantes**, l'année 2020 a été marquée par la fermeture de l'établissement pendant 5 mois, l'application de jauges de fréquentation réduisant le volume de visiteurs et l'adaptation constante du calendrier culturel. **844 340** visiteurs ont franchi les portes du Château contre 1 203 405 visiteurs en 2019. En 2020, fut également décidé le report de l'exposition internationale « Gengis Khan » suite à l'intervention des autorités chinoises visant à en modifier le contenu. L'exposition LU, un siècle d'innovation (1846-1957), fut très appréciée des visiteurs du musée, qui furent au total **158 914** pour l'année 2020 (379 433 pour 2019).
- Le **mémorial de l'abolition de l'esclavage** a accueilli **114 233** personnes (221 083 visiteurs en 2019). Les **cryptes de la Cathédrale** ont accueilli **536** personnes (36 229 visiteurs en 2019). Ce faible chiffre est lié au Covid 19 (fermeture dès mars) et à l'incendie de la cathédrale le 18 juillet 2020, alors que les cryptes devaient rouvrir début août.
- Au **Chronographe**, on comptabilise **10 461** visiteurs en 2020 (23 600 visiteurs en 2019), avec une fréquentation très proche du niveau des années précédentes pendant les périodes

d'ouverture. Le constat d'un public familial et de scolaires est confirmé pour cet établissement qui en a fait son public cible.

Les partenariats culturels se sont poursuivis avec :

- l'exposition **Archéolabo**, qui a permis de valoriser la recherche archéologique et son actualité sur la métropole ;

- l'exposition **Néandertal**, ouvert en août 2020 en partenariat étroit avec le Muséum d'histoire Naturelle de Nantes et le Musée de l'Homme à Paris.

- **Sur le volet des compétences métropolitaines liées aux patrimoines, les activités du service archéologie** se sont réparties entre conseil et expertise auprès des maîtrises d'ouvrage en charge des aménagements du territoire métropolitain et la réalisation des opérations prescrites par l'État. Les principales interventions menées en 2020 concernent des diagnostics réalisés sur les communes de Bouaye, Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Mauves-sur-Loire, Rezé et Saint-Herblain. Les opérations menées dans ces différentes communes, où la carte archéologique était parfois vierge de tout vestige, contribuent à mieux documenter l'histoire de l'occupation du sol de ces territoires pour la plupart en voie d'urbanisation. Par ailleurs, en 2020, le fait marquant est la réalisation de la première opération de fouille menée par le service sur un site de la **période gauloise**. Il s'agit du gisement de la Louëtrie, dans le quartier de Doulon à Nantes et la découverte d'une vaste propriété à l'intérieur de laquelle étaient conservés les restes de plusieurs maisons construites en matériaux organiques (bois et terre). Cet ensemble atteste d'activités domestiques et sans doute aussi artisanales.
- Sur le volet de **l'animation de la fonction gestion documentaire et archives** du schéma de mutualisation, l'année 2020 a été marquée par l'intervention du service commun des Archives de Nantes auprès des 24 communes adhérentes. Lors de groupes de travail, les services collaborent sur des sujets liés aux structurations de données mais aussi en assurant le suivi des procédures d'archivage pour 7 communes sur 24. De plus, en 2020, le projet de système d'archivage électronique mutualisé, en passe d'être ouvert aux communes, est arrivé dans sa phase d'étude et de programmation.
- Le **Musée d'arts** a quant à lui aussi proposé **18 nouvelles actions spécifiques** durant le confinement. Mentionnons le challenge #Tussenkunstenquarantaine! qui a recueilli **117 participations** et qui consiste, à partir d'une œuvre du musée, à proposer une photo personnelle recomposant cette œuvre. La consultation de la collection en ligne des œuvres du Musée est passée de **2 500 sessions mensuelles à 9 000 sessions mensuelles (soit 3,6 fois plus qu'avant le confinement)**.

L'une des participations a même été remarquée par le CLIC, puisque l'interprétation de « L'Esclave blanche » de Lecomte du Nouÿ a **remporté le prix CLIC France** du challenge national « Art en quarantaine » : <http://www.club-innovation-culture.fr/concours-national-artenquarantaine-gagnants/>.

- Au **muséum d'histoire naturelle**, la fermeture liée à la crise sanitaire ainsi qu'à une période de travaux a privé l'établissement de public pendant sept mois, de mars à août puis de la fin octobre à décembre. Plusieurs initiatives ont été menées par l'équipe des médiateurs du muséum durant cette année de pandémie, pour garder le lien avec le public et notamment les personnes isolées.

Dès avril 2020, le médiateur référent pour le public en situation de handicap a initié les « **lectures scientifiques par téléphone** » pour les **personnes déficientes visuelles**. Près de 130 lectures, durant le 1^{er} confinement, ont été effectuées à destination de personnes majoritairement âgées de 60 à 90 ans. Le planétarium de Nantes et l'Espace des sciences de Rennes ont rallié la démarche auprès du muséum. Une autorisation d'exception culturelle au droit d'auteur a permis pérenniser le dispositif.

Une **vidéo avec traduction LSF en "live"** (possibilité de questions pour les personnes connectées) a été expérimentée en partenariat avec l'association « Culture LSF ». De très bons retours conduisent à poursuivre cette production originale ; un partenariat avec le musée d'arts se met en place.

Le muséum a aussi participé à la diffusion de 250 **paniers solidaires** distribués par les CCAS et les centres socio-culturels dans les quartiers nantais. Toujours dans cet objectif de réduire l'isolement des personnes fragiles, des animations ont été menées dans les Ehpad de la Ville de Nantes.

En août 2020, un **nouvel espace d'accueil pour le public a ouvert**. Plus ergonomique pour le personnel, cet espace apporte également un meilleur confort d'accueil au public, dans une esthétique qui préfigure le futur musée.

- **Le Planétarium a continué d'innover et conforté son profil numérique.** Après un premier trimestre amputé (11 289 visiteurs), il a dû fermer ses portes sur le reste de l'année. Classé en catégorie L « salle de projection », il aurait pu rouvrir en juillet mais l'exiguïté des locaux (cotés public et personnel) ne permettait pas d'assurer une ouverture en respectant la distanciation requise. De plus, le système de ventilation en place depuis de nombreuses années ne correspondait pas aux recommandations liées aux réouvertures des salles.

Fort de ce constat, un travail collaboratif au sein de l'équipe a été engagé pour proposer une offre complète aux usagers sans les accueillir dans les locaux. Le **Planétarium virtuel** était lancé. Après plusieurs mois de travail, un site internet provisoire, une page Facebook et une chaîne YouTube ont été entièrement montés. Au programme de l'été 2020 : une vidéo chaque vendredi « Dans le ciel ce week-end » pour apprendre à observer facilement un petit coin du ciel, un « défi astro » chaque mercredi à destination des enfants et des familles pour bricoler ou fabriquer un objet lié à l'astronomie. Un énorme travail a également été fait pour mettre à disposition de tous (centre de loisirs, particuliers...) plus d'une cinquantaine de ressources pédagogiques prêtes à l'emploi. La participation au VAN a été maintenue avec la mise en ligne d'une création retravaillée (un format plat type écran classique et version 360° pour les utilisateurs de casques de réalité virtuelle).

Les compétences numériques de toute l'équipe ont permis de proposer aux utilisateurs une offre qui a trouvé son public : **21 vidéos Youtube (6311 vues au global) et 1 300 nouveaux abonnés Facebook**. L'été fut également l'occasion de tester les webinaires en direction des centres de loisirs et pour le grand public. Ces webinaires ont pris leur envol sur le second semestre. Une programmation de séances en direct et en ligne (39 webinaires : chaque mercredi, un week-end par mois, chaque jour des vacances scolaires) ont permis à 3 632 personnes de garder le contact avec le Planétarium.

La rentrée de septembre et octobre a été consacrée aux **travaux de rénovation** de la salle de spectacle du Planétarium. Planifiés depuis plus d'un an, ils amélioreront fortement l'accueil du public. Une augmentation de la jauge à 59 sièges permettra d'accueillir plus de visiteurs et 2 classes en simultané. Par ailleurs, l'organisation des locaux permettra de limiter la gêne occasionnée lors d'une entrée ou sortie en cours de séance et de suivre un circuit sans croisement du public lors des entrées et sorties.

En outre, l'**offre « hors les murs »** a été lancée. Comme les élèves ne pouvaient pas se rendre au Planétarium, des médiateurs se sont déplacés dans 34 classes. **790 élèves** ont ainsi pu **bénéficier d'une animation**. Cette offre et les webinaires (groupes et publics) se poursuivent en 2021 jusqu'à la réouverture du Planétarium annoncée courant juin, à l'occasion de ses 40 ans.

- L'année 2020 aura aussi permis d'enclencher certains travaux de fond et le développement d'offres alternatives : sites internet, nouvelles séances, ressources pédagogiques pour les enseignants, partenariats...).

Installation au long cours de Royal de Luxe dans le quartier du Grand Bellevue

L'implantation de la compagnie « Royal de Luxe » dans un quartier politique de la ville (QPV) : en interaction avec un programme de rénovation urbaine, l'installation fin 2018 de « Royal de Luxe » sur le quartier Bellevue traduit une volonté d'ouvrir une nouvelle page dans le dialogue entre culture et espace public. Première en France et prévu sur plusieurs années, ce projet allie performances artistiques et réalisation d'œuvres pérennes. Il est résolument tourné vers le grand public et la relation que les habitants entretiennent avec leur quartier. La crise sanitaire a fortement impacté la mise en œuvre du projet du Grand Bellevue en 2020.

Royal de Luxe a pu réaliser la situation imaginaire intitulée « **Fiat 500 tableau noir** ». Il s'agissait d'un clin d'œil au tableau noir dans les salles de classe d'antan. Cette Fiat a été installée, à tour de rôle durant une semaine, dans les cours des 7 écoles maternelles et élémentaires de Bellevue (4 sur Nantes et 3 sur Saint-Herblain).

La deuxième situation imaginaire s'intitulait « **Cinémascopie** ». Elle consistait à dévoiler progressivement l'étrange intimité de la vie d'habitants d'un appartement dans un immeuble au 2 rue de la Saône à Nantes. Elle s'est déroulée en septembre 2020.

Un projet ambitieux d'une « Cité de l'imaginaire »

À l'issue de six mois de concertation et de travail pour imaginer collectivement l'**avenir du bâtiment Cap 44** (les grands moulins de Loire sur le Bas Chantenay), le choix a été fait en octobre 2018 de préserver et transformer les lieux en respectant leur histoire. Il s'agit de révéler la valeur esthétique et patrimoniale du bâtiment (aujourd'hui masqué par un bardage datant des années 1970) à travers 6 grandes intentions :

- conserver une hauteur à l'Ouest pour offrir un nouveau panorama ;
- abaisser la partie Est pour favoriser la découverte des paysages et la luminosité du site en créant un véritable lien entre la Loire et son environnement ;
- ouvrir le rez-de-chaussée pour permettre les vues entre la Loire et la carrière ;
- révéler un procédé de construction historique, le procédé « Hennebique », unique au monde lors de la construction du bâtiment en 1895 et témoin de l'histoire industrielle, portuaire, maritime et fluviale nantaise ;
- réserver une place privilégiée à la thématique de l'imaginaire (dont Jules Verne est l'un des plus illustres représentants), en interaction avec le futur Arbre aux hérons et son Jardin extraordinaire ;
- créer, sur le parcours des Belvédères, un lieu unique en son genre à l'échelle de la métropole.

Afin de préciser ces intentions, une étude de définition, s'appuyant sur les avis d'un comité scientifique, a été réalisée par les directions générales de la Culture et déléguée à la Cohérence territoriale.

Il est prévu d'affecter le bâtiment à une **offre culturelle et touristique centrée sur Jules Verne et ses univers** dans un lieu spécifique. En accord avec la figure de l'écrivain, il s'agit de transporter ses visiteurs dans des imaginaires plus contemporains et créer une symbiose avec le Jardin extraordinaire et l'Arbre aux hérons pour en faire un écosystème culturel et touristique cohérent.

Le concept prévoit des dispositifs ludiques, immersifs et une programmation dont chaque événement (exposition, rencontre, festival d'idées...) ouvre un nouveau rêve ou un nouvel imaginaire, interpelle les visiteurs et questionne nos usages.

Une place importante sera donnée à la pluridisciplinarité, à des approches expérimentales, à des visions prospectives ou utopiques. Des créateurs accueillis en résidence contribueront à la programmation du lieu et aux dynamiques de territoire.

Sont prévus les principaux espaces suivants :

- sur le **plateau « Hennebique »**, un espace d'exposition permanent remplaçant l'actuel Musée Jules Verne. Cohérente avec le concept du bâtiment, cette implantation a pour objet de combler le décalage qui existe entre la notoriété universelle de Jules Verne et les moyens limités qui lui sont actuellement consacrés en hommage. Une offre complète et innovante (« de l'écriture aux images et à l'imaginaire ») en construction est prévue, répondant aux attentes des différents publics ;
- un **espace d'expositions temporaires**, déployant une programmation (sur les bases décrites ci-dessus) en interaction avec les Utopiales, le lieu unique, le pôle de CSTI (Culture Scientifique Technique et Industriel) et d'autres partenaires ;
- une **bibliothèque de type « troisième lieu »** dédiée à la thématique des imaginaires et favorisant l'implication des usagers ;
- un **espace de diffusion** fonctionnant en lien avec les espaces d'exposition comme avec la bibliothèque.

Outre la terrasse panoramique accessible à tous, sont également projetés un espace de restauration et une boutique.

Ce lieu s'adressera à **tous les publics** venus pour découvrir ou faire découvrir l'univers de Jules Verne et des mondes imaginaires. Le public scolaire fera l'objet d'une offre spécifique.

Angers Nantes Opéra : un opéra dans l'espace public !

Angers Nantes Opéra (ANO) est un acteur structurant de l'agglomération et de la région, vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise.

En 2020, la crise sanitaire liée à au Covid 19 a fortement impacté le secteur culturel. Le théâtre Graslin a été fermé au public (annulations et/ou reports de représentations plus tard dans la saison ou sur les saisons à venir). Angers Nantes Opéra a accompagné l'ensemble de ses salariés, équipe artistique et équipe technique en mettant en place des actions de solidarité et de soutien. L'ANO a continué de proposer des contenus et actions (captation de la Fête de la musique, websérie « Iphigénie à l'Opéra », tuto « ça va mieux en le chantant », maintien d'actions culturelles) et à accueillir des projets professionnels et des répétitions (Orchestre des Pays de la Loire, Opéra on the rocks...).

Ces dynamiques sont emblématiques du nouveau projet artistique et culturel porté par cette institution qui entretient l'objectif de toucher un plus large public, notamment en plaçant l'opéra au cœur de l'espace public.

Angers Nantes Opéra contribue au rayonnement de l'art lyrique sur un large territoire à travers ses représentations ou ses projets d'actions culturelles en particulier d'éducation artistique. Il touche un public venant de l'ensemble des communes de la métropole nantaise (1/3 environ) et plus largement régional.

L'association « Opéra en Grand Ouest » créée conjointement par Nantes Métropole et les Villes d'Angers et de Rennes pour mettre en partage la programmation lyrique entre les deux maisons d'opéra a vu le jour en 2019. Dans cette dynamique de coopération, Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes continueront de collaborer, à l'image de leur rapprochement dès la saison 2018-2019 via des programmations lyriques communes (6 productions de spectacles communes prévues sur la saison 2019-2020).

L'ANO maintient par ailleurs son ouverture à d'autres disciplines, notamment la danse à travers sa participation au festival « Trajectoires » mais aussi au cinéma en accueillant le festival du cinéma espagnol, ou encore le festival des 3 continents. Cette ouverture se poursuit et continuera en direction de tous les publics par la consolidation des actions engagées (accueil des familles et scolaires à l'occasion notamment de concerts participatifs « ça va mieux en le chantant », par exemple).

Chiffres clés 2020

Dans un contexte de crise sanitaire impliquant plusieurs semaines de fermeture, les équipements culturels métropolitains ont accueilli :

- **Musée d'histoire de Nantes (château) : 158 914 visiteurs** incluant les expositions permanentes, temporaires et la programmation artistique.
- **Musée d'arts : 133 577 visiteurs** ont fréquenté le Musée malgré une fermeture du 16 mars au 22 juin et du 30 octobre au 6 novembre 2020.
- **Muséum d'histoire naturelle : 58 202 visiteurs** au Muséum pendant les 132 jours ouverts au public (du 1^{er} janvier au 14 mars puis du 8 août au 29 octobre). La fréquentation journalière est de 441 visiteurs (466 en 2018, 409 en 2019).
- **Planétarium : 11 289 spectateurs** de janvier à mars, 790 élèves/enfants en animation « hors les murs » et 3 632 personnes connectées aux animations en ligne (établissement fermé depuis mi mars pour des raisons sanitaires et travaux). Concernant les réseaux sociaux : 21 vidéos youtube : 6 311 vues et 1 300 nouveaux abonnés Facebook.
- **Chronographe** (centre d'interprétation archéologique) : **10 461 visiteurs** malgré une fermeture du 16 mars au 22 juin et du 30 octobre au 6 novembre 2020.
- **Musée Jules Verne : 16 636 visiteurs** (moyenne mensuelle de 2 559 visiteurs et quotidienne de 100 visiteurs pendant les périodes d'ouverture soit une diminution de 28 % par rapport à 2019).
- **114 233 visiteurs au Mémorial de l'abolition de l'esclavage** et **536** pour les cryptes de la Cathédrale, fermées aux publics à partir du 18 juillet 2020 suite à l'incendie.

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est un vecteur incontournable du rayonnement du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère les équipements sportifs métropolitains, soutient les clubs et sportifs de haut niveau, contribue à l'organisation d'événements sportifs d'échelle métropolitaine.

Promotion et développement de l'élite sportive

En 2020, le sport professionnel de la métropole, paysage quasi unique en France, a continué de fédérer de nombreux clubs d'envergure. 7 équipes professionnelles ont été soutenues : le Football Club de Nantes, Nantes Rezé Basket (féminin), Nantes Basket Hermine (basket masculin), le HBC Nantes (masculin), Nantes Atlantique Handball (féminin), Volley Ball Nantes (féminin) et Nantes-Rezé Métropole Volley (masculin). Hormis le Nantes Basket Hermine, tous ces clubs évoluent au plus haut échelon national. Quatre d'entre elles évoluent même en Coupe d'Europe : d'une part, le HBC Nantes et le Volley Ball Nantes en Ligue des champions, d'autre part, le Nantes Atlantique Handball et le Nantes Rezé Métropole Volley en EHF Cup et CEV Cup.

À ces clubs s'ajoutent 2 clubs « amateurs » à forte identité métropolitaine évoluant aux plus hauts échelons de leurs disciplines : le Nantes Métropole futsal et le Nantes Métropole Athlétisme.

Bien évidemment, l'année 2020, particulière au vu du contexte sanitaire, a entraîné une fin anticipée de toutes les compétitions sportives en mars. Au-delà de la situation sportive, la crise a eu des conséquences financières importantes pour les clubs, avec une saison 2020/2021 se déroulant presque intégralement à huis clos (impact billetterie, partenariat...). À ce jour, l'impact ne peut être chiffré précisément. En outre, concernant le FCN, la baisse soudaine de près de 50 % des droits TV, composante budgétaire majeure, est à noter.

La Métropole soutient le sport professionnel via l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication, pour un montant total de 5,5 M€. Elle assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau (25 sportifs de haut niveau au 1^{er} novembre 2020). Inscrits sur les listes élites et seniors établies par le ministère en charge des Sports, ces sportifs représentent la France lors des compétitions internationales dans une douzaine de disciplines environ. Le soutien apporté (75 000 €) a notamment permis l'acquisition d'un équipement matériel spécifique ou encore des déplacements internationaux.

Certains de ces sportifs avaient pour ambition de se qualifier aux JO de Tokyo, qui devaient initialement se dérouler en 2020... Cet événement planétaire est reporté à l'été 2021.

Les équipements sportifs métropolitains

Au regard des conditions sanitaires, de nombreuses manifestations qui devaient se tenir au sein des équipements sportifs métropolitains ont été annulées ou reportées. De fait, le recours à ces équipements a baissé de 40 % par rapport à 2019.

Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB)

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe fait l'objet de travaux de réhabilitation et de modernisation, organisés sur 4 ans. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été amélioré avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Aussi, un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5000 ») est passée de 4700 à 5400 places.

En décembre 2020, les salles spécialisées (judo/aïkido, karaté/taekwondo, gymnastique, boxe et musculation/haltérophilie) ont été réceptionnées, parachevant ainsi le programme de travaux sur le bâtiment. Leur réouverture va offrir aux usagers des conditions de pratique améliorées : augmentation de la surface, vestiaires dédiés, confort thermique et acoustique, nouveaux locaux associatifs et de rangement.

En dépit du contexte sanitaire, le HBCN a pu assurer 16 rencontres de championnats national et de Coupe d'Europe. Un gala de boxe accueillant le poids lourd Tony Yoka a également pu se dérouler au PSB, à huis clos mais devant les caméras de Canal+.

Le Stadium Pierre Quinon

Cette structure spécialisée, dotée d'un anneau de 200 m, d'une piste centrale, d'aires de saut et de 18 terrains de badminton, accueille de nombreuses manifestations d'athlétisme : championnats de France, Pré France et championnats de France Masters d'athlétisme. Deux meetings, 4 championnats régionaux et un départemental ont également eu lieu. Les événements « hors athlétisme » habituellement accueillis après la saison athlétique n'ont pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

La Salle sportive métropolitaine de la Trocardière

Cette salle spécialisée dans le basket a reçu les rencontres du Nantes Rezé Basket (club féminin) et du Nantes Basket Hermine (club masculin). Une rencontre du Nantes Rezé Métropole Volley y a également attiré plus de 4 000 spectateurs.

La patinoire du Petit Port

Unique patinoire du département, cet équipement intégré au complexe sportif du Petit Port accueille un public varié : associations, scolaires et grand public. C'est dans ce lieu que se tiennent habituellement à guichets fermés les matchs des Corsaires de Nantes, qui évoluent en D1.

En 2020, les circonstances ont entraîné sa fermeture de mi-mars à début juillet, puis à partir de fin octobre. Sa fréquentation, supérieure à 100 000 entrées en 2019, s'est ainsi repliée à 56 233 entrées en 2020.

Soutien à des grands événements sportifs

Le secteur événementiel a été très marqué par le contexte sanitaire, qui a naturellement empêché la tenue de nombreux événements sportifs (Marathon, Trophée des sprinters, gala européen de boxe et autres événements au XXL). On notera toutefois l'accueil dans un format adapté des événements suivants :

- la course marche ODYSSEA en mars ;
- le « Train » du rugby FRANCE 2023 à la gare de Nantes en octobre ;
- l'Open de France de basket 3X3 en juillet au Parc des Chantiers.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Clefs de voûte d'une métropole du savoir, l'enseignement supérieur et la recherche sont à l'origine de nombreuses innovations sur le territoire dans des secteurs comme la santé, les matériaux ou les sciences humaines. En soutenant l'Université de Nantes, les grandes écoles et les centres de recherche situés sur son territoire, Nantes Métropole participe à la valorisation de l'expertise nantaise et à l'amplification de son rayonnement à l'échelle européenne et internationale.

Campus Nantes : 5 sites répertoriés

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2013, des commissions de sites réunissent l'ensemble des partenaires académiques, institutionnels et économiques concernés. Elles abordent les problématiques d'ordre global (aménagement de site, voirie, services...) ou celles plus étroitement liées aux établissements et aux étudiants (habitat et restauration, horaires).

Sur les cinq sites répertoriés par Campus Nantes, des commissions sont mises en place :

Site de la Géraudière, site Tertre-Lombarderie, site Centre-ville/Île de Nantes et Chantrerie-Fleuriaye. Pour le site de l'IRT Bouguenais, la commission s'est tenue parallèlement à l'aménagement et la qualification des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Au cours de l'année 2020, la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de ces commissions de site, les établissements d'enseignement supérieur et recherche étant mobilisés pour l'organisation des enseignements en distanciel.

Campus Nantes : la poursuite des conventions de site

Parmi les dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Campus Nantes mise en place par Nantes Métropole, figurent les conventions dites de site. Établies chacune pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi d'affirmer, de poursuivre et d'accentuer le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes.

Ces conventions de site récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées. Les conventions de site ont été conclues pour 3 ans avec l'université, Audencia et l'école de Design de Nantes Atlantique. En 2020, une nouvelle convention devait être conclue en 2020 avec l'École Centrale, finalement différée au vu de l'évolution du dossier NEXT (Nantes Excellence Trajectory) et de la Nouvelle Université de Nantes (NUN). L'année 2020 voit également s'achever la convention triennale Campus Nantes avec l'Université, d'un montant annuel de 1.550 K€, laquelle doit être reconduite pour la période 2021/2023.

A noter que la santé constitue l'une des principales filières d'excellence de la recherche au niveau de la métropole nantaise. Elle se caractérise par l'association étroite entre recherche fondamentale et clinique mais aussi entre l'hôpital et les patients. Au titre du contrat de plan État-région (CPER), Nantes Métropole est associée aux études pré-opérationnelles conduites par la région concernant le volet formation supérieure de la future Faculté de Santé sur l'Île de Nantes (hors L1).

Concernant le site Gloriette, Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération BIAS qui accueillera des formations de la L1 Santé et des services centraux de l'Université de Nantes. Cette opération d'un montant de 15 M€ est financée par Nantes Métropole (8 M€), la Région (5M€) et l'Université (2 M€). Lancé en juin 2020, le chantier sera livré pour la rentrée 2022. A l'issue de cette opération, le site Gloriette sera achevé et accueillera les étudiants en première année de santé ainsi que l'UFR Pharmacie et la BU santé.

L'enseignement supérieur métropolitain et le projet NEXT

En 2020, après les difficultés de 2019, le projet NexT a été rebâti sur des bases nouvelles. Cela a permis une modification de la gouvernance de l'Université et de l'École Centrale de Nantes, avec la désignation de son nouveau directeur qui assurait la direction de l'équipe opérationnelle de NexT.

Les négociations entre les membres fondateurs de NExT (Université, École Centrale, CHU et INSERM) ont repris durant toute l'année 2020 et devraient aboutir en 2021 à l'approbation des nouveaux statuts de la NUN et la confirmation de NExT par le jury international.

Le périmètre de la NUN s'est élargi avec l'intégration des établissements : Ecole des Beaux Arts Nantes Saint-Nazaire, Ecole d'Architecture de Nantes, IRT Jules Verne.

De son côté, la Métropole a maintenu ses engagements liés à la signature de la convention NExT (entre l'Université de Nantes et l'Agence Nationale de la Recherche, en 2018). Nantes Métropole a ainsi apporté son soutien à l'Université dans le cadre de la convention Campus Nantes reconduite en 2018 en apportant un soutien spécifique de 800 000 €, ce qui porte son soutien global à 1,1 M€. Ces financements concernent notamment l'attraction de nouveaux talents, la mise en œuvre d'outils pour développer l'innovation.

Pour tenir compte des évolutions du dossier de la NUN et de NExT, Nantes Métropole a négocié avec l'Université un avenant à la convention de financement NExT qui prendra effet au premier trimestre 2021 et qui réoriente les financements des actions en tenant compte de l'évolution des financements de l'État.

Des projets d'équipements qui se développent

L'année 2020 a vu la poursuite des études et travaux liés à divers projets :

- les études liées à la construction de la nouvelle Faculté de Santé sur l'île de Nantes sous maîtrise d'ouvrage de la Région mais avec un financement à parité de l'État, de la Région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, la Métropole a été à l'initiative d'un projet de restauration sociale étudiante inclus dans cette opération. Il s'agit d'accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : Faculté de Santé et futur CHU (livraison prévisionnelle 2030) ;
- la Région a approuvé les études de pré-programmation du projet de la nouvelle Faculté de Santé (opération à 130 M€ HT). Issu du contrat d'avenir, le financement prévoit la participation de la métropole à hauteur de 36 M€ HT, sans compter la restauration étudiante évaluée à 14 M€ ;
- le démarrage des travaux concernant la requalification des bibliothèques universitaires (BU) de l'Erdre sur le site du Tertre (livraison prévisionnelle 2021) ;
- le lancement des travaux lié au transfert de l'ENSM implanté quartier des Salorges à Nantes sur le site de l'École Centrale pour un montant de 11,5 M€ avec une participation de Nantes Métropole de 2,5 M€ sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

A noter, le marché de gestion de la Maison des Chercheurs Etrangers a été renouvelé pour la période 2021/2024 avec la désignation de l'association Fac Habitat comme gestionnaire de la MCE qui dispose de 24 logements et de locaux d'animation à destination des chercheurs étrangers accueillis sur Nantes.

Par ailleurs, les programmes d'équipements numériques et de recherche continuent avec des financements qui se poursuivront jusqu'en 2022 en fonction de l'avancement des différentes acquisitions par les établissements.

La démarche Recherche-Formation-Innovation

Les démarches Recherche-Formation-Innovation (RFI) ont pour vocation d'accompagner des thématiques fortes dans le cadre d'une démarche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes (Recherche-Formation-Innovation).

Nantes Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre-elles en cohérence avec ses filières d'excellence (West Atlantic Marine Energy Center/Energies Marines Renouvelables - WeAMEC/EMR, Alliance Europa, Bioregate, Atlanstic, Food For Tomorrow, Industries Créatives et Culturelles – ICC).

Six démarches RFI ont donné lieu à des conventions financières dont quatre portées par l'Université de Nantes (Bioregate, Atlanstic 2020, Alliance Europa et Ouest Industries Créatives) dans le cadre de Campus Nantes, Food For Tomorrow porté par ONIRIS et WEAMEC porté par Centrale Nantes.

Le conventionnement portant principalement sur les équipements de recherche et les démonstrateurs, les actions de communication et les colloques internationaux se sont poursuivis avec les 6 RFI en 2020.

L'année 2020 marque l'arrêt de la contractualisation financière des RFI sous leur forme d'origine. Une réflexion est engagée sur la poursuite du soutien aux écosystèmes et les feuilles de routes afférentes. Il s'agit d'assurer la nécessaire cohérence avec les filières d'excellence métropolitaines et répondre aux enjeux d'innovation associés.

Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la Région des Pays-de-la-Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales avec l'objectif de soutenir l'accueil de talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi son soutien pour les projets en cours depuis 2016, 2017 et 2018 :

- **le projet UneSEA** (sciences de la mer / maritime) porté par **Gwenaëlle PROUTIERE-MAULION**. Il s'agit de la création de la première université numérique internationale et interdisciplinaire dédiée à l'enseignement à distance des sciences de la mer ;
- **le projet « Multimodality Imaging In Cardiovascular Disease », porté par Romain CAPOULADE** et accueilli au sein de l'institut du thorax (Unité Inserm UMR 1087 / CNRS UMR 6291), vise la constitution d'un centre d'excellence en imagerie translationnelle multimodale, ciblée sur les maladies cardiovasculaires. Il permettra d'offrir une expertise complète pour l'analyse et l'interprétation des données d'imagerie, afin d'identifier les mécanismes impliqués dans le développement des maladies cardiovasculaires ;
- **le projet MILCOM (Multimodal Imaging and Learning for Computational Medicine), porté par Diana MATEUS**, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) (UMR 6004 - école centrale de Nantes - Université de Nantes - CNRS - Institut Mines Telecom Atlantique). Ce projet, qui associe sciences des données et santé, porte spécifiquement sur l'application de l'apprentissage (machine learning) à l'analyse d'images médicales multimodales pour la validation et la découverte de bio-marqueurs en oncologie. L'ambition est d'améliorer la qualité de l'aide au diagnostic pour des personnes souffrant de cancer à des stades plus ou moins avancés ;
- **le projet CEEV (Controlling Extreme Events) porté par Ioannis STEFANOÛ**, au sein de l'Institut de Recherche en génie civil et mécanique (GEM) (UMR 6183 - Centrale Nantes - Université de Nantes - CNRS). Ce projet permet de développer les compétences régionales et nationales en matière de simulation numérique. Plaçant les sciences fondamentales (géophysique des failles, mécanique et dynamique) dans une perspective d'ingénierie/simulation, il ambitionne des retombées économiques importantes. De plus, ce projet a pour objectif la protection du patrimoine historique. A noter qu'il bénéficie d'un équipement régional de premier plan (supercalculateur et caméra ultra-rapide) et d'une étroite collaboration avec les experts régionaux en simulation et en expérimentation.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu deux nouveaux projets en 2020 :

- **le projet Plasti-nium porté par Johnny GASPERI**, accueilli à l'Université Gustave Eiffel, nouvel établissement qui réunit depuis le 1^{er} janvier 2020 une université (UPEM), un institut de recherche (IFSTTAR), une école d'architecture (Év&t, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes) et trois écoles d'ingénieurs (EIVP, ENSG et ESIEE Paris), **au sein du Laboratoire Eau et Environnement de l'IFSTTAR à Nantes**. Nantes Métropole a attribué une subvention de 300 000 € pour le développement du projet Plasti-nium, dont l'objectif est d'étudier la pollution plastique du milieu urbain vers le milieu récepteur, à savoir l'estuaire et l'océan. Il s'agit de créer une dynamique transverse et interdisciplinaire sur cette thématique sur le territoire métropolitain et régional. Ce projet, en étroite collaboration avec les différentes directions opérationnelles de la collectivité (eau, assainissement, réseau, propreté) permettra de fournir des critères d'évaluation des actions initiées par les politiques publiques et autres initiatives locales en vue de réduire la pollution plastique ;

- **le projet « VESTA » porté par Claire BERTON-CARABIN**, accueillie à l'INRAE Centre Pays de la Loire au sein de l'unité de recherche Biopolymères Interactions Assemblages (UR 1268 BIA). La Métropole a alloué une subvention de 125 000 € pour le développement du projet « VESTA » (Vers des émulsions alimentaires saines, stables et durables) qui concerne l'anticipation des transitions alimentaires en plaçant la durabilité (produits plus sains et plus naturels, ingrédients d'origine végétale, procédés plus résilients, systèmes de production locaux) comme objectif à atteindre tout en assurant une qualité sanitaire optimale des produits. Ce projet et l'accueil de Claire BERTON-CARABIN sont l'occasion de conforter la filière stratégique Santé/Alimentation.

Soutien à la Fondation de l'Université de Nantes, en qualité de membre fondateur

La Fondation de l'Université de Nantes œuvre à la transformation et au développement de l'Université de Nantes. Elle accompagne des projets d'enseignants-chercheurs pour favoriser la mutation de l'université et de notre société. Véritable outil stratégique de la promotion et du développement de l'Université, la fondation accompagne des projets qui répondent aux grands enjeux de demain.

Fin 2020, la Fondation de l'Université de Nantes comptabilise :

- 9,9 M€ collectés ;
- 42 projets actifs ;
- 5 chaires d'enseignement et de recherche, dont 2 labellisées par l'UNESCO ;
- plus de 350 donatrices et donateurs (particuliers et entreprises) ;
- 13 ambassadrices et ambassadeurs ;
- 2 grandes campagnes de collecte (Humanisme2.UN et Patrimoine 2.UN) ;
- 1 première fondation abritée (La Fondation Régionale pour le bénévolat).

Nantes Métropole, partenaire d'événements internationaux

L'agglomération accueille régulièrement de nombreux colloques et congrès universitaires.

En 2020, au regard de la crise sanitaire et des contraintes de mobilité, aucun colloque scientifique n'a été maintenu.

ENCOURAGER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes et numériques en Europe. Nantes Métropole travaille ainsi à la consolidation et au développement des activités économiques et industrielles, en lien avec la valorisation de la recherche, le soutien des structures d'innovation, l'accompagnement des filières d'excellence (numérique, santé, industries culturelles et créatives, environnement, technologies avancées de production), des niches technologiques et secteurs en émergence.

À ce titre, la démarche stratégique métropolitaine portant sur l'innovation économique et technologique se poursuit. Elle s'appuie sur :

- 2 axes santé et industrie du futur et 6 filières d'excellence d'innovation (numérique, santé, industries culturelles et créatives (ICC), mer, technologies avancées de production, agro-alimentaire) adossées à des projets urbains structurants ;
- l'accompagnement de la création et du développement des entreprises / start-ups en orientant les dispositifs vers une logique de marché (valorisation de la recherche à travers le volet « deeptech » (innovations de rupture), nouveaux usages et son interface avec les entreprises, l'entrepreneuriat étudiant et l'incubation académique, le développement d'une offre métropolitaine de services aux entreprises innovantes) ;
- l'optimisation de l'écosystème public de l'innovation (gouvernance et articulation des structures d'accompagnement- technopôles, pôles de compétitivité, SATT, clusters) ;
- la consolidation d'une cohérence territoriale autour des coopérations et stratégies partagées (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), métropoles, établissements académiques, CHU...) ;
- l'affirmation d'une ambition européenne (prix CEI), accompagnante et internationale ;
- la mise en place d'une stratégie financière idoine (création de nouveaux dispositifs métropolitains avec le fonds innovation santé et le fonds transition...).

Cette démarche s'établit en cohérence avec les orientations régionales et s'articule avec celle de l'État et son ambition en matière d'innovation.

Nantes, Capitale Européenne de l'Innovation (CEI)

Nantes Métropole a reçu le prix de Capitale Européenne de l'Innovation, en 2019, pour sa capacité à développer des solutions innovantes grâce à une démarche collective auprès des citoyens, des acteurs privés, des associations... La Métropole a reçu une dotation financière d'1 M€ afin de la récompenser pour les actions menées et aussi pour entamer de nouveaux projets.

Lors du dépôt de la candidature, Nantes Métropole avait pris trois engagements :

- soutenir le développement du dialogue citoyen dans les 24 communes de la Métropole ;
- développer le Nantes City Lab XXL ;
- organiser un événement à dimension européenne à Nantes avec la participation de différents réseaux comme Eurocities, iKEN, ou encore, la 27^e région.

La crise sanitaire associée et le report des élections municipales en juin n'ont pas permis de finaliser le travail sur les deux premiers engagements. Il sera donc poursuivi au cours de l'année 2021.

Le troisième engagement a quant à lui été concrétisé par la réalisation d'un événement les 8 et 9 octobre 2020 : le Nantes Innovation Forum, qui s'est tenu sous un format hybride entre distanciel et présentiel avec plus de 1 200 participants venant de 23 villes françaises, 45 villes européennes et 3 villes hors UE.

Les participants ont visionné des conférences avec des experts et des politiques sur la thématique de l'innovation dans les villes et de la résilience (13 laboratoires proposés). Il s'agissait de groupes de travail visant à approfondir des sujets au niveau européen, que ce soit sur la thématique du financement des villes neutres en carbone ou sur l'innovation en temps de crise. Les comptes-rendus des laboratoires et des conférences ainsi que les podcasts réalisés sont accessibles sur le site internet de l'événement : www.nantesinnovationforum.fr.

Filière Numérique - French Tech Nantes

La métropole nantaise a pour ambition de devenir une grande place du numérique en Europe en fédérant l'ensemble des acteurs numériques du territoire et en soutenant la dynamique French Tech Nantes rassemblant les entreprises innovantes et les startups.

La French Tech Nantes a poursuivi sa feuille de route en 2020 autour de 4 priorités : les entreprises en croissance, les « deep tech », les compétences et la diversité/mixité, la Tech for Good (technologie à impact positif).

L'année 2020 a été marquée par :

- la mobilisation forte de l'écosystème numérique nantais pour accompagner la digitalisation des entreprises et le développement de nouveaux services numériques pendant la crise sanitaire ;
- le maintien de nouvelles dynamiques sur le territoire : NaonedIA (collectif pour une Intelligence Artificielle éthique, responsable et populaire), le mouvement PropTech (technologie et immobilier) et la technologie à impact positif social/sociétal et environnemental (Journées Tech For Good en septembre 2020 à l'occasion de la Nantes Digital Week) ;
- le déploiement de dispositifs comme French Tech Central (connexion startups et administrations publiques) ou French Tech Tremplin (création de startups pour les entrepreneur.e.s. issu.e.s de la diversité) ;
- des actions confortées en faveur de la reconversion et de la diversité des talents dans la filière numérique (3^e édition du Safari des Métiers, parcours @mbition numérique ...) ;
- une croissance de l'emploi dans la filière numérique avec 28 000 emplois sur la métropole (+ 1 230 emplois en 1 an), des investissements dans les startups numériques (83 M€ en 2020 pour l'ensemble des startups) et 2 scale-up (rendement annualisé d'au moins 20 % au cours des trois dernières années) nantaises remarquables (Akeneo et iAdvize dans le classement national des 120 startups « remarquables » de la French Tech) ;
- la poursuite de Plug IN (5^e édition par le Pôle EMC2), dispositif visant le croisement de l'industrie et du numérique et soutenant plus globalement la transformation numérique des industriels, en partenariat avec la CARENE ;
- une dynamique événementielle soutenue par Nantes Métropole autour de 4 grands temps forts : Web2day, Nantes Digital Week, DevFest et Digital Change, qui ont été maintenus (Digital Change et Nantes Digital Week) malgré la crise sanitaire.

Développement du Quartier de la création - Filière ICC

Nantes Métropole a pour ambition de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC), situé sur l'Île de Nantes et son quartier de la Création. Implanté sur près de 15 ha qui accueillait autrefois les activités de l'industrie navale, cet espace est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements culturels, établissements de formation et de recherche, collectifs, start-ups.

L'année 2020 a été marquée par :

- le **lancement opérationnel de la Délégation de Service Public 2020/2024 avec la SAMOA** pour :
 - le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain ;

- l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le quartier de la Création, nouveau tiers-lieu fédérateur (espace de travail partagé et collaboratif) dédié à la créativité et l'innovation.

La crise sanitaire a impacté massivement les filières des industries culturelles et créatives. Nantes Métropole a souhaité se tenir aux côtés des entreprises touchées par la pandémie de Covid-19, en complémentarité des aides déployées par l'État et la Région, et concentrer les efforts en partie sur les jeunes entreprises, de création récente, réputées plus fragiles, et notamment celles des filières des industries culturelles et créatives. Il a été proposé, par délibération du 11 décembre 2020, de mettre en place plusieurs mesures d'urgence de nature à apporter un soutien direct aux entreprises dans le champ des compétences métropolitaines, dont une exonération de loyers pour les entreprises culturelles et créatives, locataires du parc immobilier de la SAMOA.

Outre la situation sanitaire et l'arrêt des chantiers dû au confinement, l'opération des halles 1/2 a subi des aléas l'hiver dernier (liquidation de l'entreprise titulaire des lots « Bardage Métallique » et « Étanchéité », et défaillance de l'entreprise titulaire du lot « Couverture métallique », dont le contrat a dû être résilié). Ces aléas ont entraîné un arrêt du chantier durant lequel l'ouvrage a subi des dommages liés aux intempéries. Une dépose des ouvrages exécutés et une reprise ont été rendues nécessaires, retardant d'autant la livraison du bâtiment (estimé initialement à fin 2020) à mi-2023.

Côté événements, de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu ou ont été pour certaines repensées sous un format 100 % distanciel ou hybride, avec pour exemple :

- « **A Priori** », parcours contributif pour découvrir les facettes du design à Nantes (5 et 12 septembre), déclinaison locale inscrite dans la première édition de la France Design Week ;
- la 2^e édition du **Festival de l'Info Locale**, maintenue en distanciel (20 au 25 septembre), avec 56 conférences, débats et ateliers pour les professionnels des médias de proximité ;
- « **L'Art est aux Nefs** », grand vide-atelier d'art contemporain, organisé depuis 2013 sous les Nefs de l'Île de Nantes, mais dont l'édition 2020 a été repensée sous forme de plateforme web inédite et dédiée à l'art.

« Filière Santé du futur »

La situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire a accéléré le processus lancé par Nantes Métropole en 2018 sur la stratégie et la structuration de la filière santé, notamment concernant les dispositifs d'accompagnement des entreprises. Dans ce contexte, la Présidente de Nantes Métropole a décidé en avril 2020 de créer un fonds métropolitain d'urgence d'appui aux innovations liées à la crise sanitaire du Covid-19. Doté de 1 M€, il finance en amorce les projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche.

Ainsi, 9 projets ont été soutenus :

- **ICO à St-Herblain** : essais cliniques Covid et traitement du cancer sur 15 000 personnes en France (12 000 patients et 3 000 personnels de soins) pour décrire l'impact du Covid-19 chez les patients et chez le personnel : évolution sérologique, présentation clinique, épidémiologie, économie de la santé et psychologie (aide de 200 K€ en investissement) ;
- **laboratoire de Bertrand CARIOU au CHU de Nantes** : étude d'une cohorte de plus de 2 000 patients diabétiques pour définir les facteurs prédictifs des formes les plus graves du Covid-19 et pour établir des recommandations concernant la prise en charge des patients diabétiques (aide de 60 K€ en fonctionnement) ;
- **laboratoire de Pierre-Antoine GOURRAUD au CHU de Nantes** : étude des données des appels à SOS Médecins dans le cadre de la prise en charge de patients Covid-19 et des données issues du CHU de Nantes pour définir un modèle prédictif utile dans la période de déconfinement afin de prévoir l'évolution des prises en charge dans les établissements de santé (aide de 40 K€ en investissement) ;
- **laboratoire de Brigitte DRÉNO au CHU de Nantes** : étude sur l'efficacité de la doxycycline dans l'infection du Covid-19 pour traiter les patients dépistés dès les premiers symptômes chez leur médecin généraliste afin de limiter les hospitalisations. Cette étude participe à la

stratégie de déconfinement (blocage précoce de l'infection virale, réduction de la période de contagiosité et maintien à domicile) : aide de 50 K€ en fonctionnement ;

- entreprise **Xenothera** à Nantes : lancement d'essais cliniques d'un médicament traitant les infections du coronavirus grâce à des anticorps protecteurs qui neutralisent le virus et l'empêchent de se multiplier (aide de 200 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **OSE Immunotherapeutics** à Nantes : traitement innovant du Covid-19 par peptides triées et sélectionnées par un algorithme d'intelligence artificielle (aide de 200 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **AFFILOGIC** à Nantes : conception et réalisation d'un dispositif médical innovant pour réaliser des tests Covid-19. Projet réalisé par 4 entreprises dont 3 sur la métropole nantaise (aide de 150 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **AXELIFE** à Saint-Nicolas-de-Redon : conception et fabrication d'un dispositif médical pour orienter les patients Covid à partir de la mesure de la vitesse de l'onde de pouls (aide de 50 K€ en fonctionnement) ;
- entreprise **BIOLOGBOOK** à Nantes : développement d'un logiciel pour la détection et l'orientation des patients Covid-19 à partir d'une méthode d'analyse statistique innovante des données sur le métabolisme (aide de 50 K€ en fonctionnement).

D'autre part, Nantes Métropole intervient spécifiquement pour les besoins du lancement du projet « Station S bâtiment totem ». Ce dernier vise à fédérer les acteurs de la filière autour de la santé du futur, à optimiser les capacités d'innovation, de recherche et de développement.

Manufacturing - “Usine du futur” - Technologies avancées de fabrication

Créé en 2012 à l'initiative du pôle de compétitivité EMC2, avec le soutien de l'État (programme d'investissement d'avenir), des collectivités locales, des industriels et des acteurs académiques du territoire, l'IRT Jules Verne a vu son développement ralenti sous l'effet de la crise sanitaire en 2020, particulièrement s'agissant de la filière aéronautique et les filières industrielles.

L'IRT Jules Verne a lancé en 2019 un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 6.500 m² à usage mixte industriel et tertiaire, implanté sur le Pôle Industriel d'innovation Jules Verne (PIIJV). Il y accueillera son siège social et ses différentes activités de R&D collaboratives. La livraison du bâtiment, initialement prévue fin 2021, a été repoussée à l'été 2022 suite à la crise sanitaire et ses impacts sur l'activité industrielle. Nantes Métropole apportera – sous réserve des modalités d'aides applicables – un soutien de 1 M€ au projet.

L'IRT Jules Verne a été fortement mobilisé pendant la crise Covid en contribuant aux plans de relance (innovation technologique des filières Aéro, Naval, Auto...).

En 2020, sur le pôle industriel d'innovation Jules Verne, s'est ouvert la Fab Academy et le pôle formation de l'UIMM. Il est prévu d'ici 2025 d'y accueillir 7 000 emplois, 700 chercheurs et 1 500 étudiants.

Filière Alimentation “FOODTECH”

L'accompagnement à la structuration d'une communauté Foodtech métropolitaine en collaboration avec la Région se poursuit :

- soutien et accompagnement de l'évènement **NUTReVENT**, qui s'adresse aux acteurs de l'innovation, de la recherche et du monde industriel au carrefour de l'alimentation et de la santé. L'évènement est organisé par Eurasanté, Valorial (pôle de compétitivité dédié à l'alimentation) et ABT (pôle de compétitivité dédié à la santé) en partenariat avec les régions Hauts de France, Bretagne et Pays de La Loire, Lille Métropole, Rennes Métropole et Nantes Métropole, dans la perspective de l'édition programmée à Nantes en 2022 ;
- participation au suivi du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial métropolitain (PAT) ;
- coordination des intervenants Nantes Métropole sur la filière agroalimentaire avec les acteurs de l'innovation (points réguliers avec Valorial et visites de sites : MIN, centre innovation d'ONIRIS programmés en 2020 ont été reportés du fait du Covid) ;

- dans le cadre de la crise Covid : suivi et soutien particulier de la filière locale, en appui sur le MIN organisation de circuits courts, optimisation des livraisons, approvisionnement...

Filière maritime

La montée en puissance amorcée depuis 2 ans de la filière maritime s'est poursuivie avec :

- Côté nautisme :

L'avancée du plan d'action nautisme (validé en 2019 autour de 4 axes structurants et de 20 actions). Les premières réalisations sont :

- le projet de l'usine électrique, futur site vitrine de la filière maritime/nautisme du futur (livraison du 1^{er} lot en juillet 2021) ;
- le lancement du « Sailing Lab » le 19 décembre 2019 et de son volet expérimentation en 2021 ;
- le lancement en 2020 de l'étude stratégie foncière (afin d'avoir une visibilité à court, moyen et long terme sur les disponibilités immobilières et foncières de la filière, d'optimiser les implantations exogènes et le développement des entreprises endogènes) ;
- la réalisation en 2020 du top 50 des entreprises exogènes à prospecter (NSD) ;
- le soutien de Nantes Métropole au nouveau cluster régional NAUTIHUB, dont l'animation est déléguée à la CCI. Le cluster est co-financé par la CARENE et Sables d'Olonne agglomération.

- Côté naval :

C'est une véritable filière qui émerge sur la façade ouest française et sur le territoire Nantes Saint Nazaire. En font partie les start-ups, les grandes industries navales, le grand port maritime (engagé dans une stratégie de transition énergétique), les chantiers de construction, les bureaux d'étude, les architectes navals ou les makers. Sont aussi à l'œuvre les acteurs académiques (Centrale Nantes, ENSM, ENSA, UN...) et un écosystème d'innovation performant et atypique. Dans ce cadre, de grands armateurs s'engagent pleinement dans la décarbonation du transport maritime (MAERSK, Louis Dreyfus Armateur...). Les compétences sont présentes et reconnues, des synergies s'organisent autour de l'association européenne Windship et des pôles de compétitivité. Les premières réalisations amorcées en 2019 se poursuivent : contrats de Néoline avec Manitou et Bénéteau, marché Ariane 6 signé avec Zephyr et Borée.

- Énergies Marines Renouvelables (EMR) :

Réalisation de l'étude sur le potentiel hydrolien estuarien de la Loire avec la CARENE, le pôle Mer Atlantique, le GIP Estuaire et le grand port Nantes Saint-Nazaire, les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et EMC2.

À noter : le co-financement du webinaire Seanergy (portant sur les passerelles à créer entre les secteurs aéronautique et EMR).

Pôle de compétitivité « EMC2 »

Le pôle de compétitivité EMC2, réseau d'industriels et d'« académiques », a pour ambition d'être le moteur de l'innovation et du développement du territoire concernant les technologies de fabrication liées aux filières industrielles aéronautique et industries de la mer. Son territoire de référence correspond aux régions Bretagne et Pays de la Loire.

En 2020, dans un contexte nouveau de régionalisation des pôles, EMC2 a été fortement mobilisé pour accompagner les acteurs industriels pendant la crise. Nantes Métropole, aux cotés de la région Pays de la Loire, a soutenu les activités du pôle en 2020. Citons les actions suivantes :

- forte mobilisation du pôle avec : l'identification des acteurs de l'impression 3D et le lancement de « Meet3D », la contribution aux plans de relance (filières aéro, auto...) et l'accompagnement des industriels dans la réponse aux appels à projet, l'organisation de webinaires... ;

- lancement du manifeste pour une industrie éco-responsable autour de 5 axes : (1) une industrie sobre et écologiquement respectueuse pour répondre aux enjeux environnementaux ; (2) une industrie qui positionne l'humain au cœur de ses préoccupations pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux ; (3) une industrie efficiente et innovante pour répondre aux enjeux de la compétitivité et de la concurrence ; (4) une industrie résolument collaborative et solidaire pour accompagner les territoires et les filières ; (5) une industrie stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté. Ce dispositif compte près de 75 signataires ;
- poursuite de la feuille de route SPIRIT 2025 : moteur d'écosystème d'innovation (performance en matière d'usine à projets collaboratifs de R&D), développement européen et poursuite des partenariats stratégiques (IRT Jules Verne, NExT, la SATT OV, Images et Réseaux) ; comités stratégiques de filières dont celui des moyens de production. A noter également un accompagnement du pôle EMC2 pour les projets de transformation initiés en 2020 pendant la crise ;
- le « co-portage » de la candidature des Pays de la Loire au « European Digital Innovation Hub » (spécialisation IA) avec Atlanpole.

Pôle de compétitivité « Images et Réseaux » (I&R)

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies et usages du numérique en Bretagne et Pays de la Loire, I&R a pour ambition de développer la recherche et l'innovation dans 6 domaines technologiques : confiance numérique & sécurité - données & intelligence - réseaux & infrastructures - matériel & logiciel - photonique - interactivité & immersivité, au service des usages (agriculture, Industries Culturelles et Créatives, industries et services, santé, territoires). Pour ce faire, l'objectif est de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi d'accompagner ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D.

Pour leur phase 4, les deux pôles de compétitivité numériques du Grand Ouest, Images & Réseaux et TES avaient annoncé leur fusion afin de positionner les Régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire comme leaders de l'innovation numérique en France et en Europe d'ici 2022. En 2020, il a été décidé de privilégier une alliance stratégique à une fusion (alliance approuvée par le premier ministre fin décembre, permettant aux 2 pôles de maintenir leur label de « Pôle de compétitivité »).

Pôle de compétitivité « Atlanpole Biothérapies »

En 2020, le pôle Atlanpole Biothérapies a obtenu la labellisation « phase 4 » des pôles de compétitivité par l'État jusqu'en 2022.

Dès le début de la crise sanitaire, les adhérents du pôle se sont mobilisés pour lutter contre le virus du Covid-19, notamment à travers la prise en charge des patients, dans le développement des tests, des traitements ou des vaccins.

Deux entreprises nantaises sont lancées dans la course au vaccin :

- **Valneva**, avec une approche classique d'injection de virus inactivé qui a séduit le gouvernement britannique (commande de 190 millions de doses). Des discussions ont été entamées également avec la commission européenne pour la fourniture de 60 millions de doses ;
- **Ose Immunotherapeutics**, avec une technologie innovante et disruptive basée sur la stimulation des lymphocytes T, capables de détruire de façon ciblée les cellules infectées par le virus en épargnant les saines (projet soutenu en direct par Nantes Métropole via le fonds innovation en santé).

Sur l'axe thérapeutique, l'entreprise **Xenothera**, développe un traitement basé sur l'injection d'anticorps polyclonaux aptes à neutraliser le virus. Les premiers essais cliniques ont été lancés dans plusieurs centres de soins en France, notamment au CHU de Nantes (là encore, soutien direct de Nantes Métropole).

Le pôle « Mer Bretagne Atlantique » (PMBA)

Pôle d'envergure internationale, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en R&D. Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

Un ancrage territorial fort est une des conditions nécessaires au succès des pôles de compétitivité. L'extension ligérienne du pôle en 2014 a permis de décupler sa dynamique à l'échelle d'une grande zone interrégionale Bretagne / Pays de la Loire.

En 2020, le pôle a consolidé son ancrage territorial grâce à :

- un partenariat collaboratif avec les autres pôles du territoire : I&R, ABT, EMC2 ;
- son implication dans les programmes et projets participant à la structuration de la filière maritime (WEAMEC, comité de développement de l'ENSM , COPIL , groupe de travail sur le potentiel hydrolien estuarien Nantes Saint-Nazaire...);
- un travail partenarial actif avec Nantes Métropole portant notamment sur les actions d'animation et sur une étude stratégique de la filière maritime. Des réflexions ont été menées en matière d'EMR autour du projet Green Ship (propulsion zéro émission, éco-conception et recours à l'hydrogène).

Le PMBA en 2020, c'est :

- 23 projets collaboratifs avec des acteurs métropolitains ;
- 63 adhérents métropolitains ;
- 1 événement sur le territoire et 13 organisés avec la participation d'acteurs métropolitains ;
- 51 visites d'entreprises et instituts de recherche ;
- 43 projets labellisés ;
- 79 PME impliquées dans les projets collaboratifs ;
- 30 PME accompagnées vers des projets européens.

Néopolia

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Néopolia est un réseau qui comptait fin 2018 : 245 entreprises au service du développement industriel des Pays de la Loire représentant 130 métiers, plus de 300 compétences remarquables et 45 marchés couverts. Ensemble, ces entreprises représentent plus de 30 000 emplois qui fédèrent 208 entreprises industrielles de la région. Particulièrement impliqué sur le territoire par le biais de projets ou sa participation aux instances de structuration de filières comme les Energies Marines Renouvelables (EMR), il accompagne depuis près de 15 ans, la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : **Aerospace, Mobilité terrestre, Éolien offshore et EMR, Marine, Énergie.**

Nantes Métropole soutient et accompagne Néopolia pour ses initiatives qui participent à l'ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes ainsi que pour son accompagnement de projets collaboratifs et d'actions de synergie avec l'écosystème métropolitain.

Néopolia en 2020, c'est :

- un chiffre d'affaires de 19,5 M€ ;
- une participation à 9 événements en France et à l'international ;
- un travail de fond engagé pour structurer la montée en puissance et la professionnalisation du réseau.

Chiffres clés 2020 : Atlanpole Hub Innovation Deep Tech

- un réseau de 480 entreprises et 259 991 emplois ;
- 296 diagnostics dont 148 approfondis ;
- 43 nouveaux projets accompagnés (20 en création, 3 en développement, 20 en accélération) ;
- 19 nouvelles entreprises ;
- 122 entreprises accompagnées par Atlanpole (répartition : 42 % numérique et Industries Culturelles et Créatives, 26% santé biotech, 17% mer, énergie, environnement, 29 % technologies avancées de production) ;
- 71 projets collaboratifs de recherche et d'innovation montés par Atlanpole et labellisés par 3 pôles de compétitivité (EMC2, Images & Réseaux, Atlanpole Biothérapies) impliquant 78 entreprises.

L'innovation académique : les incubateurs et l'entrepreneuriat étudiant

Nantes Métropole poursuit et structure son soutien à l'entrepreneuriat étudiant. Outre les programmes « Les Entrep' » porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d'étudiants portant un projet de création d'entreprise), notons la poursuite des soutiens en 2020 aux dispositifs et incubateurs suivants :

- « Odyssée » : lancée en 2015, la plateforme mutualisée de formations et d'accompagnement d'incubation, est portée par deux incubateurs Grandes Écoles : celui de l'Institut Mines Télécom Atlantique (IMTA ex École des Mines) et celui de l'Alliance (commun à Audencia, Centrale Nantes et l'École Supérieure d'Architecture / ENSA) ;
- le dispositif d'incubation académique de l'Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), soutenu par la Métropole depuis 2016 ;
- Mash up : la sensibilisation à l'entrepreneuriat des étudiants par les étudiants.

En mettant à profit des acteurs de la création d'entreprises innovantes comme Atlanpole ainsi que l'ensemble de l'écosystème de l'innovation (Mash up...), la Métropole facilite une offre d'accompagnement performante et exhaustive sur le territoire.

FIL Innov' : l'innovation académique avec l'Université

Ce dispositif mené par les Universités de Nantes, Angers, Le Mans propose de structurer l'offre de compétences universitaires en matière d'innovation (sur la base de 8 grandes filières identifiées) de manière à rapprocher les entreprises des acteurs de la recherche publique par la diffusion de la culture de l'innovation tant au sein du monde académique que du monde économique.

Véritable outil d'interface des laboratoires avec les entreprises et les acteurs de l'écosystème de la valorisation (SATT, incubateurs, technopôles, pôles de compétitivité...), le dispositif s'est construit et s'est déployé avec la création d'un nouveau profil métier que sont les ingénieurs filières. Dotés d'une compétence scientifique en gestion de projets innovants, ils permettent une prise en charge optimisée des demandes d'accompagnement.

La Métropole finance le projet dans le cadre de Campus Nantes. Le dispositif sera également décliné dans le cadre du programme NExT adossé à la labellisation I Site.

L'innovation par la démonstration : le projet européen mySMARTLife (H2020)

Nantes Métropole, Hambourg et Helsinki ont été sélectionnées dans le cadre du programme européen Horizon 2020 pour mettre en œuvre le projet européen « mySMARTLife » portant sur les villes intelligentes (smart cities).

Le projet nantais vise à tester des solutions innovantes permettant d'accroître l'efficacité énergétique globale de la Métropole tout en assurant de meilleures conditions de vie pour les citoyens. Nantes Métropole, qui coordonne la mise en œuvre du projet local, est accompagnée des 9 partenaires locaux suivants : Engie, Enedis, Nantes Métropole Habitat, Tan, Cerema, Nobatek, Atlanpole, Télécom

Bretagne et École des Mines de Nantes (IMT Atlantique). D'une durée de 5 ans (2016-2020), le projet « mySMARTlife » porte notamment sur la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les copropriétés privées, les maisons individuelles et les logements sociaux, la production et le stockage d'énergies renouvelables, la gestion intelligente de l'éclairage public, l'électromobilité (bus, véhicules et vélos électriques), la gestion des données urbaines et le développement d'un Datalab sur l'énergie.

En 2020, la majorité des actions de déploiement du démonstrateur local et des actions transversales au niveau du consortium européen a été mise en œuvre. Les principales activités ont consisté à :

- finaliser la mise en place des actions sur l'énergie et la mobilité (rénovation de bâtiments, centrales photovoltaïques, bornes de recharge véhicules électriques...);
- mettre en place le suivi et la collecte des données de mesure qui serviront de base au suivi des indicateurs d'évaluation (monitoring) de toutes les actions du projet;
- préparer l'intégration des données du monitoring dans la plateforme urbaine de données;
- développer des outils de communication : plusieurs vidéos, une page internet sur le site de la Métropole (<https://metropole.nantes.fr/mysmartlife>) et des outils de valorisation (fiches synthétiques présentant les livrables et les actions du projet);
- rédiger les livrables à produire pour la Commission Européenne ainsi que les rapports annuels financiers et d'activité;
- réaliser un retour d'expérience sur le projet mySMARTLife (20 entretiens + 30 questionnaires, un rapport et une synthèse);
- produire un retour d'expérience sur une action phare du projet : l'extension de la plateforme urbaine de données et la recherche de cas d'usage des données (rapport et synthèse).

L'innovation par l'expérimentation : Nantes City Lab

Nantes Métropole a installé en 2017 un nouveau dispositif pour accompagner les porteurs de projets ayant besoin d'expérimenter grandeur nature : le Nantes City Lab. C'est tout le territoire de la Métropole qui devient dans ce cadre terrain d'expérimentation. Nantes Métropole guide les porteurs dans leurs projets et met à leur disposition un panel de sites d'expérimentation, d'équipements, de données et d'ingénierie pour tester et accélérer leur concept grandeur nature. Original tant par le mode de faire que par sa gouvernance, ce dispositif fonctionne avec un système de labellisation. Le comité d'orientations est composé de représentants de l'écosystème économique, associatif et académique. Son rôle est d'enrichir les projets : ils doivent répondre à des critères établis par les membres du comité.

En 2020, les projets labellisés depuis la création du Nantes City Lab sont passés à 22. Ils portent sur les nouveaux usages de la ville et les enjeux de la transition énergétique : éclairage public (2), logistique urbaine (2), agriculture urbaine (2), accès à l'espace public pour les personnes vulnérables (3), habitat (2), données d'énergie (2), mobiliers et espaces urbains (6), mobilité (2), éducation (1).

Ces 3 premières années ont permis de confirmer que l'innovation par l'expérimentation est un « mode de faire » fructueux. Le Nantes City Lab est reconnu comme un lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'écosystème qui permet d'accélérer les projets. En intervenant sur le champ de l'expérimentation, la collectivité vient compléter les dispositifs d'accompagnement existants sur l'innovation. L'année 2020 a été l'occasion de faire un bilan auprès des acteurs du Nantes City Lab (porteurs de projets, membres de la gouvernance) et de les interroger sur 4 thématiques : l'offre de service, la labellisation, les projets et la gouvernance.

Ces entretiens ont permis d'identifier 3 orientations pour la suite :

- développer le dispositif comme un outil au service du territoire, de la fabrique de la ville en renforçant la recours à la démarche d'expérimentation en interne à la collectivité et avec les acteurs de l'écosystème;

- développer une communauté territoriale de l'expérimentation avec une animation spécifique et à travers la mise en avant des retours d'expérience ;
- activer la dynamique territoriale en proposant des appels à projets ou autres démarches, pour susciter l'émergence de projets innovants au service des transitions.

Déclinée pour la filière maritime fin 2019, la démarche d'expérimentation a été favorablement reçue par les acteurs de l'écosystème en 2020, confortant ainsi sa pertinence. En 2021, la concrétisation des premières expérimentations grande nature du Nantes City Lab Maritime est notamment attendue.

Le Très Haut Débit se déploie sur la Métropole

Nantes Métropole ambitionne de couvrir en Très Haut Débit l'ensemble de son territoire d'ici 2022. Dans l'esprit du plan France Très Haut Débit, elle favorise la complémentarité entre intervention publique et initiatives privées. **Les opérateurs privés investissent dans le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.** Suite à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investir lancé en 2011 par l'État, les opérateurs SFR et Orange se sont engagés à couvrir 23 communes de l'agglomération en fibre optique pour les particuliers d'ici 2022.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de l'action des opérateurs :

- SFR continue d'intervenir sur l'ensemble de 14 communes qui lui sont confiées : Bouaye, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Jean-de-Boiseau, Sautron, Les Sorinières, Saint-Aignan-de-Grandlieu et Saint-Léger-les-Vignes. Au 1^{er} janvier 2021, 115 % de la zone SFR est raccordable à la fibre (base INSEE 2014) ;
- Orange poursuit son intervention sur l'ensemble des 9 communes qui lui sont attribuées : Basse-Goulaine, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Thouaré-sur-Loire et Mauves sur Loire. Au 1^{er} janvier 2021, 92 % de la zone Orange est raccordable à la fibre (base INSEE 2014).

En parallèle, la commune de Nantes, ouverte à l'ensemble des opérateurs en toute concurrence, est l'objet de déploiements constants (85 % des logements sont raccordables). En février 2017, Orange et SFR avaient chacun signé, en présence des maires des communes de la Métropole, les conventions de suivi et de programmation des déploiements définissant leurs engagements pour rendre raccordables 100% des logements d'ici à 2022. Le gouvernement a accepté par arrêté, en juillet 2018, les engagements des opérateurs Orange et SFR pour un objectif de logements raccordables de 92 % d'ici fin 2020 et 100% d'ici 2022. Ces engagements sont ainsi rendus opposables et sanctionnables.

Les réunions sont toujours menées trimestriellement pour le suivi de leurs interventions, en particulier celle organisée chaque année en présence des maires sous l'égide du premier vice-président de Nantes Métropole et du vice-président de Nantes Métropole en charge de l'innovation et du numérique.

Allié au site d'information sur le suivi des déploiements mis en place par l'ARCEP (carte fibre), le plan de communication à destination des particuliers, initié en 2016, a une fois de plus montré son efficacité cette année avec une baisse sensible des sollicitations des particuliers. Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) « Nantes Networks » a continué sa progression en 2020 malgré la crise. Ce réseau délégué dans le cadre d'une DSP, commercialise auprès d'opérateurs internationaux, nationaux ou locaux (une cinquantaine), des offres de service à prix de gros destinées aux professionnels. Ce réseau Très Haut Débit est un atout essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire. Il sera remis à Nantes Métropole en fin de contrat (2037). À noter qu'au 1^{er} janvier 2021, la compétence du Très Haut Débit doit quitter la direction de la recherche innovation et enseignement supérieur pour être transférée à la direction des ressources numériques.

Chiffres clés 2020 – Nantes Networks

- 3 200 sites raccordés.
- 114 zones d'activités couvertes en fibre optique.
- 11 points hauts de téléphonie mobile.
- 1 055 km de longueur de réseau.
- Plus de 70 opérateurs présents.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Pour conforter sa place de capitale économique du Grand-Ouest, Nantes Métropole affirme sa spécificité parmi les grandes métropoles européennes en investissant le champ du développement économique responsable. Elle le fait en s'appuyant notamment sur ses filières prioritaires et la promotion des pratiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises et en portant la vision d'un aménagement foncier économique durable.

Fort de son écosystème d'innovation dynamique et d'un cadre de vie agréable, Nantes Métropole accueille de nouvelles entreprises créatrices d'emploi et accompagne le développement des entreprises déjà installées. Son tissu économique diversifié lui a permis de résister aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

L'impact économique de la crise sanitaire reste encore difficile à mesurer à l'échelle du territoire métropolitain. Les retours des acteurs économiques tendent à démontrer une économie à deux vitesses, avec des secteurs d'activités très lourdement touchés (aéronautique, restauration, commerce, hôtellerie, culture et loisirs, et évènementiel) et des secteurs qui ont bénéficié du contexte, avec pour certains une croissance de l'activité (activités numériques, santé, agroalimentaire). La diversification du tissu économique nantais permet d'atténuer cette crise et de compenser en partie les pertes d'emplois d'un point de vue global.

Une autre tendance en 2020 concerne les secteurs d'activité émergents avec une évolution sensible des projets autour de la nouvelle économie des transitions écologiques, sociétales et environnementales. La crise a sans doute accéléré l'émergence locale de nouveaux projets dans ces secteurs, telles que les énergies renouvelables (dont celles marines), les nouvelles propulsions, l'économie circulaire ou l'alimentation. Outre ces secteurs d'activités à impact positif, dit « natifs », de nombreuses entreprises ont profité de ce contexte pour repenser leurs modèles économiques en développant de nouveaux produits plus responsables et durables et en intégrant une dimension RSE interne beaucoup plus forte.

Le développement des entreprises métropolitaines

En 2020, les services de Nantes Métropole ont suivi 390 projets d'entreprises, parmi lesquels 269 nouveaux projets adossés à des logiques de développement, de transfert, de créations et implantations nouvelles (pour mémoire 196 projets aboutis en 2019 et 162 en 2018).

Sur 2020, on compte 103 projets aboutis (soit près de 1 112 emplois maintenus et une prévision de création d'emplois estimée à 1 120 emplois à échéance 3 ans). La typologie des projets aboutis se caractérise de la manière suivante :

- 44 % relèvent de créations d'entreprises (46) ;
- 34 % de mouvements au sein du territoire métropolitain (35 projets) ;
- 10 % d'implantations nouvelles ;
- 6 % d'extension sur place et 6 % « autres ».

L'année s'est également caractérisée par l'action de sourcing territorial en soutien de la DIRECCTE dans la mobilisation à l'approvisionnement et la production des équipements de protection face à la pandémie. 150 entreprises ont ainsi été contactées et mobilisées pour participer à l'effort d'approvisionnement en gel hydroalcoolique, masques de protection, consommables médicaux et respirateurs.

Enfin, malgré la période de confinement et l'incertitude économique liée à la crise sanitaire, de nombreux projets d'entreprises se sont concrétisés. A titre d'exemples :

Open Landes - Nantes

Open Landes a été accompagné dans la recherche de ses locaux sur Nantes. Il est désormais installé dans un bâtiment de 350 m² (anciennement La Poste) 10 rue de l'île Mabon à Nantes. La communauté de talents souhaite y préfigurer le grand projet d'Open Landes et diversifier son offre au plus près de Nantes, la phase de prototypage étant achevée.

GENERALI Assurances – site de la Chantrerie

Le groupe GENERALI Assurances a intégré fin 2020 un bâtiment tertiaire de 3 500 m² construit par Cogedim sur le Parc de La Chantrerie. Ce sont 200 emplois transférés depuis le site de Sainte-Luce + création de 50 emplois supplémentaires.

PA.COTTE - Sainte-Luce

Alexander Cotte, PDG du groupe PA.COTTE, lance la Société Living Packets qui produit des emballages 1 000 fois réutilisables avant recyclage. La ligne de production, calibrée à 100 000 unités / an, sera déployée sur le site de Sainte-Luce, dans le prolongement du centre de R&D. Une vingtaine de salariés, parmi les 65 que compte le centre de R&D, sera affectée à cette production. La création de 25 nouveaux emplois est envisagée à court terme pour piloter la ligne de production, assurer le management qualité, la programmation des machines et périphériques.

Village d'entreprises « Activity » sur Océane Sud aux Sorinières

Inauguration du village d'entreprise en septembre 2020. Sur un foncier d'1ha, Concept Ty a construit 5 000 m² de surface plancher, répartis en cellules à louer ou à vendre à des prix maîtrisés, pour accueillir à ce jour 9 entreprises et 90 salariés.

JVD - Rezé

Projet d'extension au sein de la centralité métropolitaine sur les Isles à Rezé (50 salariés sur un effectif total de 120). Fabricant français, JVD conçoit, innove et fabrique des accessoires et équipements d'hygiène collective et d'hôtellerie (CA de + de 30 M€).

Ruffault Traiteur (Bateaux Nantais)

Implantation de cette institution nantaise sur le pôle agro-alimentaire à Rezé. Construction et livraison d'un bâtiment de 3 000 m² pour y accueillir à terme 30 emplois.

Projet WIKIPark - Parc des Naudières à Sautron

Inauguration du parc par les nouveaux gérants du groupe Wikipark en juillet 2020. Sur une surface totale de 5 ha, le parc accueille en moyenne 1 300 visiteurs par jour. Les travaux effectués ont permis de renforcer l'identité paysagère et la sécurité du site, tout en conservant l'image originelle du lieu, à savoir un parc convivial, à taille humaine et populaire.

ZAC Hauts de Coueron

Ouverture en janvier 2020 du restaurant « La Fraterne », porté par Titi Floris et l'Adapei.

Livraison du village artisanal Local Company – ensemble de 2 250 m², divisé en petites cellules artisanales et entrepôts à destination des TPE-PME.

ZAC AR MOR – Saint-Herbain

Accompagnement du projet d'extension du centre d'affaires Euptouyou : cession d'un lot pour la construction de 4 160 m² de surface plancher (SP) complémentaires. Le WorkCenter Euptouyou est un nouveau concept d'immobilier destiné aux grands comptes en quête de flexibilité, aux entrepreneurs, aux PME-TPE, aux travailleurs indépendants, aux entreprises en phase d'installation sur la Métropole. Il développe également une offre orientée vers les professionnels nomades et les télétravailleurs, en totale cohérence avec le défi télétravail piloté par la Métropole.

Bas Chantenay – Secteur de l'Usine Électrique

Poursuite de la commercialisation du bâtiment dédié à la filière maritime (Sogestran).

Des négociations avec l'investisseur KEYS Investissement pour finaliser la programmation économique du secteur – 8 000 m² de SP environ.

Poursuite des échanges avec Le groupe Joseph Paris pour valoriser son site.

Accompagnement au développement des crèches d'entreprises

Dans la continuité de la démarche engagée pour faciliter et encourager le développement des services aux salariés, deux ouvertures de crèches d'entreprises ont été accompagnées en 2020 :

- la 1^{ère} Porte de Vertou d'une capacité d'accueil de 30 enfants, au pied d'un nouvel immeuble tertiaire de 2 600 m² ;
- la seconde au cœur du parc d'activités « Frêne rond » d'une capacité également de 30 berceaux.

Une troisième crèche est en cours de construction au sein du pôle agroalimentaire Nantes Agropolia, D'une capacité d'accueil de 45 enfants, elle apportera un service complémentaire aux entreprises du MIN.

Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement commercial de la métropole nantaise

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les commerces du territoire avec deux périodes de confinement et de fermetures pour de nombreuses activités. Dans ce contexte, Nantes Métropole a engagé des actions pour favoriser la reprise durable des activités commerciales, notamment par le soutien au déploiement de la plate-forme locale de vente « Ma Ville Mon Shopping », par des actions de communication grand public pour promouvoir une consommation locale et par la mise en place d'un fond d'aide au loyer pour les établissements fermés en novembre 2020. La Métropole a également poursuivi ses actions sur l'attractivité du centre-ville, sur le développement du commerce de proximité (ouverture d'une première Boutique à l'Essai à Brains, études commerciales menées à Thouaré-sur-Loire, Couëron ainsi que sur les quartiers Beauséjour, Longchamp, Sainte-Thérèse et Rond point de Vannes) et sur le renouvellement urbain des polarités commerciales majeures (études urbaines menées sur Atlantis et la route de Vannes).

L'observatoire des locaux commerciaux 2020 n'intègre pas encore les impacts de la crise sanitaire. Les indicateurs restent stables à l'échelle du centre-ville, à fin 2020, avec un taux de vacance faible (3 %) et relativement stable depuis 2014 (oscillant entre 47 locaux vacants en 2015 et 50 en 2020), un taux de commercialité élevé (faible part de services non marchands). La stratégie commerciale actée sur le centre-ville est de marquer sa différence par rapport à la périphérie. Sur le plan commercial, la différenciation passe dans un premier temps par l'émergence de petits concepts d'indépendants et d'enseignes dont la concentration spatiale crée une identité particulière et démarque le centre-ville de Nantes de la périphérie ; puis dans un deuxième temps, par l'accueil d'enseignes nationales ou internationales leaders sur leur marché et exclusives sur la métropole. Le taux de renouvellement de l'offre représente en moyenne 7 % de l'offre commerciale. L'année 2020 est marquée par un taux de renouvellement plus faible de l'offre de centre-ville. On dénombre 78 reprises de locaux en 2020 contre 133 en 2019. Le renouvellement s'opère principalement au profit d'activités commerciales (44 activités en 2020) et de restauration (environ 22 renouvellement en 2020 – fort ralentissement). Ces nouvelles implantations se répartissent sur l'ensemble du centre-ville avec une concentration plus marquée sur certaines rues (Contrescarpe, Mercoeur, Rubens, Fosse, Franklin et Copernic en 2018 et 2019, rue du Moulin, Budapest, Lafayette en 2020). Ces nouveaux concepts et enseignes répondent pleinement aux attentes des consommateurs (bio, éthique, made in France, sur mesure, durable...).

Les filières nantaises de l'économie circulaire accentuent leur structuration malgré la crise sanitaire

Même si la crise sanitaire a fortement perturbé les activités de l'économie circulaire, notamment celles du réemploi, de nombreux projets d'économie circulaire, soutenus par Nantes Métropole, ont émergé ou se sont renforcés en 2020, comme la ressourcerie du sport « Supporterre », Les Alchimistes (compostage mécanique des biodéchets), ou encore « Bout à Bout » sur une nouvelle offre de contenants en verre pour la restauration à emporter.

Trois ans après l'adoption de la feuille de route économie circulaire de Nantes Métropole, la structuration des filières circulaires s'accroît notamment sur les trois grandes boucles prioritaires : biodéchets, BTP et réparation réemploi, même si le changement d'échelle définitif nécessite encore du temps. Les offres de service se multiplient, les projets collectifs et les outils structurants se déploient autour de démarches circulaires plus globales et plus intégrées, comme par

exemple, la déconstruction sélective de bâtiments ou le renforcement du tri et de la valorisation des déchets de chantiers. Elles contribuent également à la création de nouveaux métiers et compétences dans le champ de l'insertion notamment.

Pour accélérer cette dynamique, Nantes Métropole s'est mobilisée très fortement en 2020 sur des projets ou démarches qui auront un effet levier important dans l'avenir : un accompagnement renforcé des porteurs de projets pour faciliter l'accès au foncier, la rédaction à l'échelle régionale d'un guide de la commande publique circulaire, la structuration d'une filière locale du réemploi sur le numérique (ordinateurs, téléphones) pour créer à la fois de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire mais aussi lutter contre la fracture numérique, le lancement d'une réflexion « zéro plastique » avec les acteurs économiques pour favoriser notamment leur remplacement par des matériaux biosourcés, mieux trier et valoriser les déchets qui ne peuvent être évités.

La concrétisation opérationnelle de l'un des engagements de la feuille de route Transition énergétique

Nantes Métropole a apporté son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes qui regroupe 450 commerces, pour le recrutement d'un animateur transition énergétique dont la mission consiste à mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville sur les champs de la transition énergétique : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets... Le déploiement de ce plan d'actions est prévu sur trois années.

Par ailleurs, la collectivité accompagne une expérimentation au sein du parc d'activités de la Vertonne (Vertou) sur les thématiques de l'énergie, des déchets, des déplacements. En lien avec la commune, le club d'entreprises (REV), l'ADEME et la CCI, un premier volet du plan d'action a été lancé. Il s'agit de réaliser une collecte groupée de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé fin 2020 avec Nantes Métropole Aménagement. L'offre immobilière de la Métropole est principalement positionnée sur le soutien à la création/développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 10 pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Les Granits, Bio Ouest Île de Nantes 1, Nantes Biotech). Cela représente :

- 30 000 m² de surface locative ;
- 235 locataires, 883 emplois ;
- 51 nouveaux locataires en 2020 dont 22 créateurs d'entreprises ;
- un taux d'occupation de 92,00 %.

Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, L'Ouvre-Boîtes 44, Bâtircréateurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) et du financement de projets (ADIE, Initiative Nantes, Fondes, Réseau Entreprendre Atlantique).

Elle déploie ainsi une offre de service territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial (en 2020, plus de 1 000 projets accompagnés et près de 500 créations/reprises financées).

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- animation du réseau des Sup'Porteurs de la création 44 qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet ;
- la 13^{ème} édition du salon des entrepreneurs s'est digitalisée pour pouvoir maintenir cet événement dans le contexte sanitaire. 17 200 entrepreneurs étaient connectés en 2020, dont 54 % de femmes ;

- renouvellement du dispositif « Osez entreprendre » en 2021 en renforçant la détection des projets et notamment le « aller vers » et les tests d'activités pour faciliter et sécuriser le projet d'entreprise. En 2020, près de 280 personnes ont été accompagnées avant et après la création de leur entreprise.

Le rayonnement du territoire

L'Agence économique et internationale Nantes Saint-Nazaire Développement remplit 4 missions :

- la prospection des entreprises, des investisseurs et des talents en France et à l'international ;
- l'accueil et l'accompagnement des entreprises, des investisseurs et des talents ;
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ;
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

En 2019, avec 85 implantations d'entreprises exogènes, l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement a projeté la création de 1 060 emplois d'ici 3 ans.

Chiffres clés 2020

- 65 450 établissements (comprenant les auto entrepreneurs) : + 2093 établissements.
- 278 214 emplois (salariés privés) : + 2,8 % /2017 (+ 1,3 % en France).
- 10 801 créations d'établissement au 1^{er} janvier 2020.
- 9 453 entreprises créées. La métropole nantaise concentre 60 % des créations en Loire-Atlantique et près de 28 % des créations en Pays de la Loire.
- 7,1 % taux de chômage (8,9 % au niveau national).
- Centre-ville commerçant de Nantes parmi les plus dynamiques de France comptant plus de 1 200 activités commerciales, 500 bars et restaurants et 200 d'activités de services ; un taux de vacance commerciale extrêmement faible (2,4 %).

La poursuite des actions liées aux engagements de la feuille de route Transition Énergétique

Nantes Métropole a poursuivi son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes, sur la mise en œuvre d'un plan d'action transition énergétique des commerçants : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets...

Par ailleurs, les échanges avec les acteurs locaux (chambres consulaires, associations d'entreprises, cluster...) ont pu être maintenus et vont pouvoir permettre d'engager des actions partenariales sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires notamment.

Accompagnement à l'implantation sur le territoire par Nantes Saint-Nazaire Développement

Entreprises « accompagnées » et installées avec l'aide de NSD sur la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'année 2020, soit **67 projets et 1 199 emplois à 3 ans**.

À retenir pour l'année 2020 :

- 63 entreprises installées sur le territoire métropolitain ;
- 33 entreprises provenant d'Ile de France ;
- 11 entreprises à capitaux étrangers ;
- 33 entreprises issues de la prescription.

LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement urbain et de rendre son territoire toujours plus attractif aux niveaux national et international, Nantes Métropole se dote de grands équipements qui contribuent à son dynamisme.

La nouvelle gare de Nantes

Sixième gare de France en région, la gare de Nantes et son pôle d'échange multimodal ont poursuivi en 2020 la transformation initiée en septembre 2017.

Si 11 millions d'usagers l'empruntent aujourd'hui chaque année, cette affluence va passer à 25 millions de voyageurs d'ici 2030. Face à cet usage croissant des installations, la gare fait donc l'objet d'une modernisation en profondeur, d'un agrandissement pour gagner en ergonomie et offrir aux voyageurs des services et un niveau de confort bien supérieurs.

Les travaux de la nouvelle mezzanine et de reconfiguration des bâtiments gare nord et gare sud se sont achevés à l'été 2020. La mise en service de cet équipement emblématique a été officialisée par les partenaires du projet le 19 novembre et la mezzanine a été ouverte au public le lendemain.

En outre, en vue d'accueillir les usagers de tous les modes de transports dans les meilleures conditions, la SNCF et Nantes Métropole continuent le réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes (en partenariat avec l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique).

Côté sud, la Métropole a accompagné les études et travaux menés par la SNCF afin de libérer les emprises nécessaires pour le pôle d'échanges et l'achèvement de la ZAC du Pré-Gauchet. Le « Parcotrain » a été démolit et l'installation des équipements numériques du nouveau centre télécom de SNCF-Réseau a continué, avec l'objectif d'une démolition du bâtiment existant début 2021. Cette étape importante marquera la fin de l'opération de libération des emprises ferroviaires jouxtant la gare, au profit de la modernisation de ces installations techniques et du développement d'un nouveau quartier mixte et attractif.

Enfin, les premiers travaux de reconfiguration des espaces publics attenants à la gare sud ont débuté en fin d'année.

Palais des sports de Beaulieu

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe bénéficie d'un programme de travaux de réhabilitation et de modernisation. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été optimisé avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique, ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5 000 ») est quant à elle passée de 4 700 à 5 400 places.

En 2019, la salle annexe a été remise en service après des travaux de réhabilitation. Les activités des salles spécialisées ont été transférées dans l'ancienne salle de gymnastique réhabilitée afin de permettre la dernière phase de travaux, d'une durée de 13 mois avec le confinement.

En décembre 2020, les salles spécialisées (judo/aïkido, karaté/taekwondo, gymnastique, boxe et musculation/haltérophilie) ont été livrées, achevant ainsi le programme de travaux sur le bâtiment. Leur réouverture permettra aux différents usagers de disposer de conditions de pratique améliorées : augmentation de la surface de pratique, vestiaires dédiés, confort thermique et acoustique, nouveaux locaux de rangement et associatifs.

Le MIN

Depuis son ouverture en mars 2019, le nouveau MIN accueille une centaine d'entreprises (grossistes, producteurs, services logistiques) sur une zone de 16 ha. Un pôle agroalimentaire est également implanté juste à côté.

Parkings relais (P+R) Vertou et Neustrie

Dans le cadre de la politique de déplacements de Nantes métropole, le conseil métropolitain a approuvé en octobre 2016 la réalisation de 2 P+R situés porte de Vertou et à Bouguenais (Neustrie). Les travaux du P+R de Vertou initiés en octobre 2018 se sont achevés en août 2020. Ce nouveau parking dispose de près de 1 000 places de stationnement dont 749 en ouvrage, contre 516 auparavant. Concernant le P+R Neustrie, le chantier a démarré au printemps 2019 et a été finalisé en janvier 2021. Cet équipement permet d'offrir aux usagers environ 950 places dont 783 en ouvrage, contre 314 précédemment.

Bâtiment universitaire rue Bias

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment universitaire-santé situé 10 rue Bias à Nantes. Inscrit au schéma directeur des formations universitaires, il permettra notamment d'accueillir les étudiants de PACES et de l'UFR de Pharmacie, les utilisateurs de la bibliothèque universitaire Santé, les doctorants et enseignants-chercheurs ainsi que du personnel administratif de l'Université. Après des études de conception du projet menées en 2018, la livraison du bâtiment est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021.

A noter : les études liées à la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'île de Nantes sous maîtrise d'ouvrage de la Région mais avec un financement à parité de l'État, de la Région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, la Métropole a été à l'initiative d'un projet de restauration sociale étudiante inclus dans cette opération. Il s'agit d'accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : Faculté de Santé et futur CHU (livraison prévisionnelle 2030).

Projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État

Actuellement implantées à l'ouest de l'île de Nantes sur 15,8 ha, les installations ferroviaires de Nantes-État vont être transférées. Il va s'agir d'optimiser le fonctionnement ferroviaire de l'agglomération en positionnant cette activité sur le site de Nantes Blottereau. Ce transfert vise à libérer des emprises ferroviaires situées au cœur de la centralité métropolitaine de demain, afin notamment de lutter contre l'étalement urbain en permettant l'aménagement de la ZAC sud ouest. Dans le même temps, l'objectif sera de maintenir une capacité de retournement des trains sur la voie ferrée le long de la route de Pornic sur les communes de Bouguenais et Rezé, tout en améliorant le fonctionnement de cette ligne qui dessert le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Ce chantier permettra en outre, à terme, d'améliorer les conditions de fonctionnement du système ferroviaire sur la métropole nantaise.

D'un coût global d'environ 108 M€ TTC, cofinancé par l'État, SNCF Réseau, la Région et Nantes Métropole, le transfert est prévu pour mi-2022, avec des travaux de libération qui se termineront fin 2022.

Le CHU et le quartier de la santé

Le CHU et le quartier de la santé visent à doter la Métropole d'un hôpital public du XXI^e siècle au sein d'un grand site dédié à la santé regroupant sur un même secteur très accessible : soins, enseignement supérieur et recherche.

Nantes Métropole, en lien avec la SAMOA et sa maîtrise d'œuvre, a contribué à :

- l'élaboration du projet du futur CHU sur l'île de Nantes (PC obtenu mi 2019 - début du chantier - septembre 2020) ;
- la préparation de l'assiette foncière (déconstruction des hangars portuaires et du MIN transféré à Rezé, voie provisoire...);

- la définition du projet urbain du Sud-Ouest de l'Île-de-Nantes, notamment grâce aux travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Jacqueline Osty, Claire Schorter) qui viennent intégrer le futur CHU dans la figure paysagère de l'île (renaturation);
- l'engagement des projets d'accessibilité et d'espaces publics qui les accompagnent (ligne tramway, doublement du pont Anne de Bretagne, parkings...).

AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

La préparation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Après cinq années de co-construction avec les maires des 24 communes et de concertation avec les habitants et partenaires de la Métropole, le PLUm a été approuvé à une très large majorité du conseil métropolitain le 5 avril 2019.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), du PLUm et leur traduction réglementaire via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (règlement écrit et graphique), s'articulent autour de trois grands défis pour assurer la transition vers un mode de développement renouvelé :

- développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
- faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique ;
- agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

À l'horizon 2030, le projet de territoire vise notamment à :

- créer les conditions favorables à la création de plus de 60 000 emplois, dont 25 000 à 30 000 à Nantes ;
- accueillir plus de 75 000 habitants ;
- construire au moins 6 000 logements neufs/an, dont 3 000 à 3 100 par an à Nantes ;
- atteindre 72 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture ;
- diminuer de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables locales sur le territoire ;
- réduire de 50 % au moins le rythme moyen annuel de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- protéger durablement plus de 16 000 hectares de zones agricoles.

Il s'agit ainsi de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer d'avoir accès à :

- un logement qui réponde aux besoins pour tous les temps de la vie et qui corresponde à leur capacité financière ;
- un emploi ;
- des moyens de transport adaptés et accommodants sur tout le territoire de la métropole ;
- des services de proximité qui couvrent les besoins allant de la garde d'enfants à la formation supérieure, en passant par l'instruction ;
- des espaces de loisirs et de détente ;
- des espaces naturels et de respiration.

Dans le respect de ces orientations et en ce début de mandat, une première modification du PLUm est en préparation. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins d'évolution des projets en cours et à faciliter l'actualisation et la correction du document (ajustements découlant de retours d'expérience, intégration d'évolutions législatives ou réglementaires...).

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC, axe essentiel de la production de logements

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, d'atteindre ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable, en cohérence avec le PLH 3 de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation architecturale de même que la qualité architecturale et environnementale par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

En contribution à la feuille de route transition écologique, Nantes Métropole souhaite développer sur le mandat l'emploi du bois et des matériaux biosourcés pour atteindre un objectif de 20 % de constructions en bois sur le territoire métropolitain en 2025 et porter cet objectif à 30 % dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC). Un appel à manifestation d'intérêt, bois et matériaux biosourcés, avait été lancé en partenariat avec Atlanbois afin de soutenir plusieurs projets innovants et favoriser le développement de la filière. Il n'a pas été mis en œuvre compte tenu des changements d'équipes dans certaines communes de la métropole.

Les principales actions de 2020 sont :

- ZAC Doulon-Gohards à Nantes : conception de l'avant-projet (AVP) global espaces publics et du dossier loi sur l'eau, engagement des études préalables pour l'école de la Louettrie, attribution de 3 fermes urbaines à des exploitants et conception des sièges d'exploitation, lancement de la première consultation promoteurs sur le site Gohards Nord (200 logements) ;
- ZAC Mellinet à Nantes : poursuite des travaux d'aménagement du site, de l'école et de 3 chantiers immobiliers comprenant 250 logements avec une attention forte portée au volet bas carbone des constructions ; arrivée des premiers habitants sur le site au printemps 2020 (programme NMH) ; démarrage des travaux de la maison du projet et engagement des ateliers de concertation autour du mobilier provisoire de la place Chapus fin 2020 ;
- ZAC Champ de Manœuvre à Nantes : entrée dans sa phase opérationnelle avec l'aménagement de plusieurs voies, dont le cours central et le mail. Le chantier de la nouvelle école a démarré fin 2019 pour une ouverture en septembre 2022. Les travaux des premiers logements ont débuté mi-2020 et les premiers habitants de ce nouveau quartier arriveront courant 2022 ;
- ZAC boulevard de la Baule à Saint-Herblain : le boulevard Charles Gautier présente son nouveau visage, urbain et apaisé, avec l'achèvement de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts. Une nouvelle vie de quartier émerge, réunissant riverains, nouveaux habitants et usagers. Il s'agit de favoriser les nouvelles mobilités et la mixité dans les usages et les populations. Si le boulevard Charles Gautier se veut vert et apaisé, il est aussi actif, utile et agréable. Du côté du pôle santé d'envergure régionale, le site accueille dorénavant de multiples activités dont l'institut ophtalmologique Sourdille depuis fin 2019. La diversité des expertises médicales est au cœur de l'identité de Santé Atlantique ;
- ZAC Cœur de Ville aux Sorinières : sur près de 2 ha de friches en plein cœur du centre bourg, ce projet de renouvellement urbain prévoit la construction de 185 logements, la création d'une nouvelle offre commerciale, d'un supermarché de proximité et d'une nouvelle place publique. Le chantier des logements îlot sud a bien progressé en 2020. Les premiers travaux de la nouvelle place débiteront fin 2021 ;
- poursuite de la commercialisation pour l'ensemble des opérations : Ouest centre-ville et Métairie (Couëron), Vallon des Garettes (Orvault), La Jaguère (Rezé), Les Indulgences (Sainte-Luce-sur-Loire), Les Ormeaux (Bouaye), Les Vignes (Les Sorinières), Les Perrières (La Chapelle-sur-Erdre), La Fleuriaye, Le Verger et Moulin Boisseau (Carquefou), Erdre Porterie et Bottière Chénaie (Nantes), rue du Moulin (Nantes) ;

- le secteur de renouvellement urbain Halvêque-Beaujoire-Ranzay : grand site de développement économique métropolitain autour de la route de Paris, il est positionné comme le grand pôle d'affaires dans une stratégie de rééquilibrage de développement tertiaire vers l'Est. Le projet vise la transformation nécessaire des 2 grands pôles commerciaux Paridis et Beaujoire en quartiers urbains mixtes, autour de la route de Paris qui deviendra l'axe principal du renouvellement urbain du secteur. Les activités industrielles du quartier Haluchère-Batignolles seront conservées ;
- le lancement de plusieurs études urbaines : l'étude de reconversion du site de l'IUT Joffre ; l'étude de programmation urbaine, économique et mobilités (route de Vannes à Nantes, Orvault et Saint-Herblain) s'est poursuivie afin de définir à terme la stratégie de renouvellement urbain de l'axe depuis Beauséjour jusqu'à Cholière-Marcel Paul. Cette étude de programmation urbaine vise le renouvellement de l'axe de façon globale (pas de mutation par opportunité) tout en affirmant et consolidant une qualité urbaine paysagère et commerciale de part et d'autre de l'axe. Elle s'articule avec les autres politiques publiques (déplacements, schéma directeur des itinéraires cyclables). Des scénarios de plan guide sont étudiés pour chacune des séquences ;
- une étude de stratégie et de programmation urbaine du quartier du centre Atlantis, dont l'objectif est de définir les conditions de l'émergence d'une centralité sur le secteur. Il s'agit ainsi de réfléchir au devenir de ce quartier afin de déterminer une stratégie de développement urbain et permettre le renouvellement à moyen et long termes.

En 2019, ont aussi pris effet sur la métropole de nouveaux conventionnements avec l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) :

- ZAC Bottière Pin-Sec à Nantes : démarrage des travaux sur le cœur de quartier (démolition partielle et requalification du centre commercial). Lancement des travaux de restructuration et d'extension de l'école Urbain le Verrier (secteur Pin Sec). Poursuite des études pré-opérationnelles sur les espaces publics, la requalification du secteur Souillarderie Basinerie Becquerel, le pôle d'équipements publics. Poursuite des études préalables à la création d'un tiers-lieu sur le cœur de quartier. Ouverture de la maison du projet en septembre 2020 ;
- ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain : ce projet de renouvellement urbain s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements. Sont attendus prochainement une maison de santé et un équipement sportif ou encore un pôle artisanal. La maîtrise d'œuvre est désignée : Devillers et Associés. La préparation de l'AVP est en cours ;
- projet global Nantes Nord : élaboration de l'étude d'impact et des études préalables à la réhabilitation des tours Champlain et Québec (500 logements), conception de l'AVP global espaces publics, attribution de l'îlot maison de santé (70 logements) et études préalables à la création d'un pôle artisanal sur Bout des Landes-Bruyères ;
- Dervallières à Nantes : le projet s'inscrit dans un nouveau conventionnement ANRU à l'échelle régionale. Le début des aménagements des espaces publics aux abords du Grand Watteau est prévu fin 2020 pour une livraison à l'été 2021. Dans la continuité du réaménagement du grand Watteau, lancement d'une étude et réflexion NMH sur la réhabilitation des immeubles attenants sur le secteur Lorrain de la Tour. Dans le cadre de la concession d'aménagement sur le périmètre de la Place des Dervallières, l'équipe de maîtrise d'œuvre groupement MAP paysagistes/ Ville Ouverte / A2I Infra a été retenue en 2020.

La Métropole se mobilise également sur d'autres quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec les communes concernées :

- Plaisance à Orvault : validation d'un plan guide dans le cadre d'une démarche dialoguée avec la population et les acteurs du quartier ;
- Breil à Nantes : poursuite des études urbaines sur le devenir de la place du Breil ;
- Château Rezé (Rezé) : secteur de renouvellement urbain de ce quartier politique de la Ville, engagement des études pré-opérationnelles pour finaliser la phase AVP (1^{er} semestre 2021).

Chiffres clés 2020

- 42 périmètres d'opérations d'aménagement métropolitaines à vocation d'habitat.
- 17 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation développement économique.

CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération pour bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine, conviviale, économe en espace et rayonnante autant culturellement qu'économiquement.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets, de même que par une place désormais centrale accordée au fleuve et à la nature en ville : un engagement qui vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre. La vision pour la centralité est désormais globale, mais elle veille à cultiver les singularités de chaque espace et quartier. Il s'agit de bâtir une ville agréable : à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération et à découvrir pour ses visiteurs.

Ce sont à terme 300 hectares qui sont à réinventer dans la centralité nantaise. Pour y parvenir, les atouts sont nombreux : une politique de mobilité ambitieuse qui porte entre autres trois lignes de tramway à l'étude, ou encore le projet d'élargissement du pont Anne de Bretagne à l'horizon 2026.

L'île de Nantes

L'île de Nantes est l'objet d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines : habitat, activités économiques, commerces, équipements publics, services de proximité. Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA.

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest. Les transferts du Marché d'Intérêt National (MIN) en avril 2019 et du faisceau ferroviaire, en 2022, participent de ce mouvement. À terme, ce secteur accueillera un authentique quartier de ville intégrant le futur CHU.

L'équipe, organisée autour de Jacqueline Osty et Claire Schorter a défini les intentions qui présideront aux grandes orientations du projet urbain pour les 20 prochaines années : déploiement d'un système de parcs et de la figure paysagère, nouvelle structuration des déplacements, diversité des façons d'habiter, de travailler, d'étudier, de se divertir, de se cultiver. Ce développement a pour socle le manifeste d'une île durable : l'île des communs, l'île des mobilités complices, l'île résiliente et l'île du bien-être (favoriser la santé et le bien-être avec la nature, la pause et la solidarité). Le projet urbain participe pleinement aux deux marqueurs que sont la transition écologique et l'égalité.

Le nouveau quartier République, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont les premiers permis de construire ont été déposés en 2020, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie atypique et doux.

À terme, le sud ouest devrait comprendre :

- près d'1 million de m² construits ;
- 350 000 m² d'équipements structurants (futur CHU et programmes annexes, FAC, EFS, ...) et environ 20 000 m² d'équipements de proximité (groupe scolaire, gymnase, éco-point, locaux associatifs...);
- 360 000 m² de logements (à raison de 6 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants) ;
- 230 000 m² de bureaux, d'activités, de services et de commerces.

Nouveau CHU : fin 2020, les travaux de terrassement ont pu débuter. De nouvelles voiries temporaires de contournement ont été réalisées.

Les équipements : un projet phare a été livré en 2020 : le regroupement du restaurant social « Pierre Landais » et des « bains douches » dans le quartier de la création – renommé « espace Agnès Varda ». Mi 2021, sera livré les « 5 Ponts » (lieu singulier -espace d'accueil pour les personnes sans abri- ouvert au grand public). Par ailleurs, l'implantation d'une première école « 2020 » a été ouverte à l'ouest de la maison des syndicats (école Joséphine Baker). Un groupe scolaire de 14 classes ainsi qu'un gymnase sont d'ores et déjà programmés dans le quartier République.

Le Quartier de la Création : largement engagée, la réhabilitation du site des halles Alstom s'est poursuivie en 2020 avec la livraison du pôle universitaire dédié aux cultures numériques. Suivront celles d'un hôtel d'entreprises innovantes ou encore d'un « Food court ».

La Prairie-au-Duc : à l'ouest de l'Île de Nantes, le nouveau quartier continue son développement au sud du boulevard de la Prairie-au-Duc. Beaucoup de commerces de proximité ont pu ouvrir.

La mise en œuvre de nouvelles opérations emblématiques : leur développement se poursuit dans le secteur diffus, à l'instar des opérations au débouché du pont Senghor. Il s'agit de la création de 500 logements et de nouveaux espaces libres offrant au quartier Beaulieu de nouveaux accès à la Loire.

De nouveaux espaces publics : les futurs parcs du sud ouest sont actuellement à l'étude. Il seront supports de la ville dialoguée. Des aménagements provisoires sont à l'étude pour accompagner le chantier du CHU et le développement du sud ouest.

Le centre historique

Le secteur Feydeau-Commerce se dessine

Site emblématique du centre historique de Nantes, le secteur Feydeau-Commerce qui s'inscrit dans le vaste projet de restructuration du parcours de la gare à la Loire bénéficie d'un remodelage important. Le réaménagement de ce secteur de 27 000 m² offrira des espaces piétons généreux et renforcera la présence de la nature en ville. Les travaux sont en cours depuis 2018. Les premières réalisations significatives ont été livrées en 2020.

Un centre historique qui poursuit sa mutation

- **La mutation du site de l'ancienne Maison d'arrêt**

Les travaux de construction de l'opération « Révélation » se sont poursuivis en 2020 et les premières livraisons ont eu lieu en fin d'année 2020 : le parking public « Descartes » en novembre ainsi que les premiers logements des bâtiments A et C en décembre. Le parc de stationnement public de 251 places propose une nouvelle offre de stationnement à proximité immédiate du centre-ville commerçant.

À terme, le lieu sera totalement transformé en un nouveau micro-quartier ouvert sur la ville et sur la nature. Il sera composé de 154 logements dont 77 logements locatifs sociaux (dont 12 logements relevant de l'habitat inclusif), d'un multi-accueil petite enfance de 40 places et d'un lieu de restauration doté d'une salle de spectacle autour d'un espace central paysagé ouvert au public en journée.

- **La Tour Bretagne**

Ce bâtiment IGH vieillissant connaît des dysfonctionnements et une certaine obsolescence. Néanmoins, son caractère emblématique et sa localisation très centrale génèrent des marques d'intérêts fortes de la part des promoteurs et investisseurs pour porter un projet de requalification complète et de restructuration importante du bâtiment.

Avant de se lancer dans un tel projet, le conseil syndical, constitué des principaux propriétaires de la Tour dont Nantes Métropole, s'est accordé pour lancer une étude exploratoire de faisabilité technique d'évolution de la Tour. Cette première approche exploratoire menée en 2019 s'est poursuivie courant 2020 avec des diagnostics complémentaires et des études techniques plus approfondies, en vue de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre courant 2021.

Autres projets divers

- **Abords Mairie**

L'année 2020 marque la finalisation de l'étude urbaine menée sur les abords de l'hôtel de ville depuis 2017 avec le bureau d'étude « La fabrique urbaine ». L'objectif de cette étude consistait à proposer une déclinaison opérationnelle du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le périmètre couvrant trois îlots. Après avoir posé un diagnostic, l'étude propose des scénarios différenciés de reconstitution ou non des îlots urbains suivant la trame urbaine antérieure aux bombardements de la seconde guerre mondiale. Un comité de pilotage organisé le 6 novembre 2020 a permis de présenter des scénarios de reconfiguration urbaine sur ce secteur et de valider les orientations.

- **La Cité des Congrès**

Le conseil métropolitain a approuvé fin 2019 le programme et l'enveloppe financière pour le projet d'extension de la Cité des Congrès, avec lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le projet

prendra place dans le cadre d'un réaménagement urbain global du site Fleurus. Les orientations urbaines et paysagères sont en cohérence avec les orientations du plan guide du projet Loire au Cœur et du schéma de secteur du canal Saint-Félix. Le lancement du concours a été suspendu à la suite des élections municipales de 2020.

- **La mutation du site « Notre Dame du Bon Conseil »**

Un travail d'accompagnement du projet d'initiative privée est mené par la collectivité. Il porte sur la programmation du projet et l'aménagement des espaces publics attenants à l'opération. L'enjeu est de conclure un projet urbain partenarial (PUP). Après une pause, ce travail a été relancé en septembre 2020.

- **La rénovation du musée Dobrée**

Nantes Métropole est étroitement associée à l'avancée de ce projet porté par le conseil départemental de Loire-Atlantique sur la question de l'interface entre le site du musée et les espaces publics environnants. Une démarche de dialogue citoyen a été initiée fin 2020 pour l'aménagement de la place Jean V et de la rue Voltaire, toutes deux adjacentes. L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise des habitants, des riverains de la place et de ses usagers pour alimenter la réflexion de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Agence Paume, laquelle a été retenue par la collectivité pour définir le programme d'aménagement des espaces publics durant le premier semestre 2021.

- **Stimulation d'une nouvelle offre commerciale dans l'hyper centre**

La construction d'une vaste cellule commerciale de plus 1 300 m² dans un bâtiment contemporain abritant quelques logements s'est poursuivie sur le secteur Fleuriot de Langle. L'installation d'une grande enseigne commerciale y a été finalisée en 2020.

D'autres sites potentiels sont aujourd'hui identifiés et font l'objet d'investigations économiques, urbaines et immobilières par les services de Nantes Métropole (accompagnés par un AMO afin d'y développer ou d'y améliorer l'offre existante).

Petite-Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur »

L'agence TER est chargée de penser la transformation de l'hypercentre métropolitain sur la rive nord de la Loire à l'horizon 2030 entre le canal Saint-Félix et le Bas-Chantenay. On note parmi ses réalisations :

- **plan de cohérence** : suite aux workshops et aux dialogues citoyens (2018-2019), une version 1 du plan de cohérence (rapports par thématiques et réalisation d'une cartographie de communication) a été élaborée. Des intentions du projet Loire au Cœur ont été déclinées sur les thématiques : paysagère, espaces publics, mobilités, attractivité économique, patrimoine, usages (sportifs, Loire, événementiels...). Un support de communication sera réalisé en 2021 ;
- **quai de la Fosse** : des études préliminaires des espaces publics en accompagnement du projet DNLT entre la future station tram Mémorial et la CCI. Des études qui se prolongeront en 2021 ;
- **pont Anne de Bretagne** : un accompagnement dans la définition et les intentions programmatiques du concours du pont Anne de Bretagne (2021-2022) ;
- **canal Saint-Félix** : lancement des études préliminaires sur les quais Favre et Malakoff autour du canal ;
- **Cité des Congrès** : une étude de définition de l'extension de la Cité des Congrès sur le secteur Fleurus. Lancement du concours suspendu suite aux élections municipales ;
- **Gloriette Petite-Hollande** : à la suite de la décision du conseil métropolitain d'octobre 2019 de valider le programme et l'enveloppe des travaux, la définition des études techniques et environnementales a été prolongée. En vue d'une clôture en janvier 2021, une concertation préalable a été réalisée avant le lancement de l'avant-projet d'espace public.

Autres grands projets de centralité

La nouvelle gare de Nantes

- La nouvelle mezzanine ouverte au public en novembre 2020 double la capacité d'accueil des voyageurs.

- Après la libération fin 2020 de l'espace occupé pendant 3 ans par le chantier de la gare, l'aménagement des espaces publics Nord va s'achever avec la réalisation de la « Cyclo Station » (pour septembre 2021).
- Côté Sud, les opérations de démolition d'anciens bâtiments SNCF se poursuivent jusqu'en juillet 2021. Le réaménagement des espaces publics a débuté en septembre 2020 et sera réalisé par phases successives, tout en maintenant les accès à la Gare pour tous les modes de transport, jusqu'en 2024. Le futur immeuble accueillant le pôle d'échange multimodal est en phase d'études pour des travaux de 2022 à 2024.

ZAC Pré Gauchet / EuroNantes – Gare

La ZAC du Pré Gauchet est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Gérard Pénot (Atelier Ruelle). L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2020 avec les livraisons intermédiaires de la phase 3 et la préparation de la phase 4 :

- la livraison de l'îlot 1G (102 logements et 4 500 m² d'activités), de l'îlot 5B (parking public de 500 places, 2 500 m² d'activités et 61 logements) et des espaces publics du boulevard de Berlin et de la rue Marcel Paul ;
- le lancement de la construction de l'îlot 3D (6 000 m² d'activités) et de l'îlot 4B (5 000 m² de logements et 16 000 m² d'activités avec en particulier l'implantation d'UCPA) et la préparation du chantier de l'îlot 8F (61 logements) ;
- la désignation du maître d'œuvre et la poursuite des études pour l'îlot Saupin Ouest (bassin nordique, 1 000 m² d'activités et 5 000 m² de logements avec une forte présence du bois) ;
- la désignation de l'opérateur et le lancement de la consultation de conception-réalisation pour l'îlot ABC du pôle d'échange multimodal (gare routière, places taxis, parking vélos, parking et services loueurs et 11 000 m² d'activités).

Bas Chantenay

Créée le 28 juin 2019, la ZAC du Bas-Chantenay est concédée à Nantes Métropole Aménagement. Elle ne couvre que 104 ha sur les 152 ha de la concession d'aménagement. Le programme de la ZAC comprend 90 000 m² d'activités, un volume de 1 000 logements et 10 000 m² d'équipements publics. La maîtrise d'œuvre urbaine est confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence RRA, avec Bernard Reichen comme architecte-urbaniste.

Les études et les travaux de l'année 2020 sont les suivants :

- secteur Carrière :
 - livraison et ouverture en juillet de l'escalier dessiné par François Delarozière, accroché à la falaise : cet équipement met en lien le square Schwob de la partie haute avec le Jardin extraordinaire en contrebas ;
 - poursuite des études d'aménagement d'espaces publics. Poursuite des études de la transformation du bâtiment CAP 44 en Cité des Imaginaires ;
- secteur Dubigeon :
 - mise en service en janvier de la ligne N2 des navettes fluviales avec mise en place d'un embarcadère au niveau du site des Docks de Chantenay ;
 - poursuite des études urbaines sur le secteur. Poursuite des études de restauration de l'estacade de la grue noire ;
- secteur usine électrique : amorce des travaux d'espaces publics et du bâtiment « Hôtel d'entreprise autour de la filière Maritime, nautique et fluviale ». Nantes Métropole Aménagement est le maître d'ouvrage de cet édifice de 6000 m² de bureaux et d'ateliers de prototypage qui sera livré en 2021 et accueillera 400 salariés ;
- secteur du Bois-Hardy : approfondissement des études environnementales sur le secteur, avant reprise en 2021 d'une seconde phase de concertation pour le devenir de ce coteau habité ;
- tous secteurs : cette année 2020 a été aussi une année de poursuite des négociations foncières préparatoires, d'accompagnement des mutations industrielles en conservant la

vocation de production, d'accompagnement dans le diffus des mutations pour des bureaux ou des logements. Une démarche globale de stratégie environnementale a été initiée, associant l'ensemble des services de Nantes Métropole. Les questions des mobilités, de la renaturation des sols, de la résistance au changement climatique, de la conservation du patrimoine ordinaire, de l'empreinte des activités de transformation sont autant de thèmes ayant prévalu dans la démarche (association de l'ensemble des acteurs dans un second temps).

Pirmil-les-Isles

Créée en juin 2018, la ZAC Pirmil Les Isles est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Frédéric Bonnet (OBRAS). Cette opération sera un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place à l'eau et à la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone en travaillant dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton.

Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères de ce site de bord de Loire, le renforcement de la trame verte en s'appuyant sur la présence de l'eau, la préservation du tissu résidentiel existant et des secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois. L'ambition est de proposer de nouveaux quartiers à habiter, travailler et visiter au contact de la Loire et de la centralité. Il s'agit de fournir un bon niveau de services urbains, le tout conçu dans l'esprit « faubourg », mêlant mixité des fonctions et diversité des formes architecturales et urbaines. La desserte des nouveaux quartiers par les réseaux structurants de déplacements est une condition de réussite du projet : le tramway est déjà présent à Nantes (Pirmil) et programmé à Rezé (Basse Île).

Les deux secteurs opérationnels sont Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé. Le programme, inscrit au dossier de réalisation approuvé au conseil métropolitain du 13 décembre 2019, intègre :

- environ 240 000 m² d'espaces publics requalifiés ou créés, dont le parc de la confluence à Pirmil et la création d'un parc des berges à Basse Île (4,2 ha d'espaces verts à Rezé et environ 1,8 ha d'espaces verts à Nantes) ;
- 1 000 logements créés à Nantes « Pirmil » et 2 300 logements à Rezé « Basse Île », dont 30 % de logements locatifs sociaux et 25 % de logements abordables ;
- environ 92 000 m² de surface de plancher d'activités, bureaux et commerces ;
- environ 8 000 m² de surface de plancher d'équipements publics de proximité à Rezé dont un groupe scolaire et les équipements sportifs, associatifs, sociaux et destinés à la petite enfance ;
- un emplacement est identifié pour un éventuel équipement public supra communal.

L'année 2020 a vu l'approfondissement des études techniques préliminaires et de conception opérationnelle de la ZAC, avec un travail fin de sourçage et d'association des filières de l'aménagement et la construction afin de favoriser des processus innovants dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Plus de 80 structures ont été rencontrées sur les questions des matériaux, des services, des mobilités, des sols et des paysages, des montages opérationnels. Les ateliers collaboratifs suspendus par la crise sanitaire ont repris fin 2020 en mode distanciel.

LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les projets de la politique de la ville s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique, l'emploi et la formation ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- les transitions.

Ces préoccupations se doublent d'une attention particulière portée aux modalités de dialogue avec les habitants et sont consolidées au sein d'un projet global qui vise la transformation des quartiers. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des échelles de temps (du court au long terme) tout en facilitant la coopération des collectivités, des bailleurs, des associations, en lien avec les initiatives des habitants. Il en fut ainsi durant la crise sanitaire laquelle n'a pas empêché que de nombreuses actions soient menées dans les quartiers.

Quatre projets soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

L'année 2020 a été caractérisée par l'entrée en phase opérationnelle de nombreux chantiers pour les quatre projets globaux du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, Bottière-Pin sec et des Dervallières.

Grand Bellevue

Le projet global de renouvellement social et urbain du Grand Bellevue est en cours. Lancé sur deux communes, Nantes et Saint-Herblain, son objectif est de répondre à l'ensemble des défis concernant l'urbanisme, l'économie, la cohésion sociale, le cadre de vie et les transitions pour faire du Grand Bellevue un quartier durable, actif et populaire.

L'année 2020 a été marquée par :

- la poursuite des études pour l'avant-projet d'espace public ;
- la poursuite de l'opération de réhabilitation par CDC Habitat Social pour la réhabilitation de 265 logements sociaux avenue Winston Churchill ;
- la poursuite des discussions avec les commerçants de la place Mendès-France en vue de leur relogement ou de leur départ ;
- la démolition du linéaire du Doubs place des Lauriers et la mise en chantier pour l'aménagement du square de la Maison des Habitants et du Citoyen ainsi que de la prairie fleurie ;
- la poursuite du relogement des ménages sur les secteurs de la Bernardière à Saint-Herblain, Lauriers-Bois Hardy et Moulins à Nantes ;
- l'ouverture des commerces (pharmacie et boulangerie) dans le cadre du programme Bel&co à proximité de la Tour du Doubs ;
- l'engagement des travaux pour la maison pluriprofessionnelle de santé ;
- la poursuite du travail pour l'implantation d'un nouveau complexe sportif.

En parallèle, dans le cadre de la démarche ANRU+ « Bellevue en transitions », l'année a été consacrée à la maturation de projets portés par les acteurs associatifs : petite ferme urbaine, plateforme de valorisation des déchets organiques, marché alternatif de Bellevue, tiers-lieu des transitions Plan B, témoignant du dynamisme du tissu associatif sur le quartier.

Les premiers ateliers de la Cité éducative du Grand Bellevue mobilisant acteurs éducatifs, acteurs associatifs, parents d'élève et institutions ont également été lancés à compter de l'automne 2020. Une opération d'équipement numérique et d'accompagnement des familles a notamment été

engagée dans ce cadre. Enfin, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, la conférence permanente a poursuivi ses travaux sur la question de la jeunesse à Bellevue.

Bottière-Pin Sec

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur le plan urbain, social et économique. Les objectifs sont de rendre le quartier agréable à vivre, accessible à tous et attractif, de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de chaque ménage, de développer l'activité économique et de dynamiser l'emploi.

Au cours de l'année 2020, de nombreux projets se sont poursuivis, notamment sur le cœur de quartier : chantier de restructuration des cellules commerciales visant à accueillir Centrakor, préparation du projet du Cif (80 logements en accession et cellules d'activité en rez-de-chaussée), définition du projet d'installation provisoire pour le Magasin du Réemploi, discussions avec le collectif du Beau-Tiers Lieu pour la définition du projet.

Les opérations habitat sont en phase de préparation (relogement des habitants du 76 Bottière et de Becquerel-Basinerie-Souillarderie, consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'habitat participatif) ou en phase opérationnelle (chantiers d'auto-réhabilitation des logements sur le secteur du Pin sec).

La Maison du Projet a ouvert en septembre 2020 rue de la Basinerie, au rez-de-chaussée d'un immeuble de Nantes Métropole Habitat voué à la démolition, après un chantier participatif d'aménagement mené par les Compagnons bâtisseurs et l'Agence Départementale de la Prévention Spécialisée (ADPS). Malgré le contexte, les démarches de concertation ont été relancées, notamment sur le parc du Croissant et le mail Nobel. La réflexion pour l'élaboration d'un plan-guide pour les jeux et jardins a été engagée fin 2020.

Le chantier d'extension-réhabilitation de l'école Urbain Le Verrier a démarré en décembre 2020.

En lien avec le départ de plusieurs praticiens, la réflexion sur la mise en place d'un centre de santé sur le quartier a été engagée.

Enfin, dans le contexte de crise sanitaire, une forte dynamique portée par les acteurs associatifs a permis d'accompagner les habitants, tant en ce qui concerne l'aide alimentaire, la fracture numérique ou l'offre estivale. Ce sont autant de chantiers qui ont vocation à se structurer dans les années qui viennent.

Nantes-Nord

Lancé en 2016, le projet global de Nantes-Nord a été préfiguré dans une logique intégrée conjuguant actions sur le cadre de vie, le développement économique, l'emploi et le vivre ensemble. A cette exigence globale de cohésion sociale s'est ajoutée une ambition de dialogue à tous les niveaux.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, pilotée par l'agence Germe et Jam, a été désignée et a engagé les études d'approfondissement, notamment sur la trame verte et bleue du projet.

L'année 2020 a également été marquée par la préparation des chantiers de la maison pluriprofessionnelle de santé et de la cour artisanale au Bout des Landes. Les négociations avec les commerçants en vue de la démolition du centre commercial de la Boissière ont été engagées. L'expérimentation du centre d'affaires de quartier, Cowork'in Nantes, a été poursuivie.

A l'occasion du « printemps du projet global », décalé à l'automne du fait de la crise sanitaire, la Mobil'O projet, maison du projet mobile, a été mise en service afin de favoriser l'information et le travail partenarial en direction des habitants.

Le relogement des habitants du 8 rue Champlain s'est poursuivi, alors que les travaux de réhabilitation du 4 rue Champlain ont été achevés, intégrant un projet d'habitat intergénérationnel.

Dervallières

Le quartier des Dervallières poursuit sa mue, sur la base d'un plan-guide qui s'articule autour des objectifs suivants : se déplacer et se repérer dans le quartier, se rassembler et occuper les espaces ouverts, diversifier et faire monter en qualité l'offre de logements et de services.

En 2020, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, MAP/VilleOuvrte, a été désignée pour la reconstruction de la place des Dervallières. Les négociations avec les commerçants ont été menées à leur terme en vue de la démolition du centre commercial incendié. Une étude de sûreté et de sécurité publique a également été engagée.

Le relogement des ménages sur le secteur Lorrain de la Tour a été poursuivi en vue de l'opération combinant requalification et démolition prévue en 2022.

Une étude de préfiguration pour la définition d'un projet de ferme urbaine a été réalisée, en associant acteurs du quartier, acteurs de l'agriculture et acteurs de l'insertion.

Trois autres projets de renouvellement urbain

Château à Rezé

Avec le projet de renouvellement urbain, l'objectif est de faire du Château :

- un quartier agréable à vivre et attractif en renforçant le rôle de la centralité François Mitterrand, en diversifiant l'offre de logements, en développant les « sociabilités » sur le registre du vivre-ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes ;
- un quartier durable inscrit dans la transition écologique : l'enjeu est de valoriser la trame verte, favoriser les mobilités douces, requalifier les logements locatifs sociaux afin qu'ils soient moins énergivores, améliorer la gestion des déchets et accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi ;
- un quartier accueillant et solidaire offrant des espaces publics et services à la population, en promouvant l'insertion sociale et l'accès aux droits des habitants les plus vulnérables et en accompagnant les mutations urbaines dans le dialogue avec les habitants ;
- un quartier ouvert à tous et pour tous, ouvert sur la ville et offrant des usages répondant à tous les besoins et à tous les âges.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pilotée par Magnum a été désignée en mars 2020 dans le cadre de la ZAC, permettant l'engagement d'études d'approfondissement.

Quartier Plaisance à Orvault

Le projet global pour le quartier Plaisance mobilise trois acteurs : Nantes Métropole, la Ville d'Orvault et Atlantique Habitations autour des objectifs suivants : améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité du parc de logements et sa diversité pour plus de mixité sociale, requalifier les espaces publics et renforcer l'offre d'équipements publics et de commerces.

L'année 2020 a notamment été marquée par la démolition de l'immeuble Trieux.

Quartier du Breil à Nantes

Une étude urbaine a été engagée sur le cœur de quartier, à l'intérieur de la maille urbaine constituée des rues Breil, Feyder, Coubertin et Primevères. La réflexion a été lancée publiquement lors d'une réunion organisée en octobre 2019. S'en est suivie, de novembre 2019 à janvier 2020 une phase immersive afin d'écouter les aspirations des habitants et acteurs du quartier. La matière recueillie a été restituée lors d'un temps public organisé en février 2020 à l'appui d'une expo photos et d'ateliers sur maquettes. Un deuxième temps de restitution s'est tenu post-confinement spécifiquement à destination de plusieurs associations en juin. L'ensemble des contributions a été synthétisé dans un carnet du dialogue citoyen diffusé aux participants en novembre 2020. Plusieurs scénarios sont désormais en cours d'élaboration.

AGIR POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis 5 ans, l'emploi salarié progresse sur le territoire de Nantes Métropole, et en 2019, presque l'ensemble des secteurs d'activité ont bénéficié de cette reprise. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises, Nantes Métropole poursuit une politique de l'emploi et de l'innovation sociale, partenariale. L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de cette embellie, avec une attention particulière à ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, mais également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises.

Nantes Métropole soutient principalement l'activité des structures dédiées à l'emploi : l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC - regroupant les activités de la Maison de l'emploi, du Plan Local pour l'Insertion par l'Économique- PLIE- et de la Mission Locale) et L'École de la 2^e Chance (E2C).

Les travaux de l'observatoire partenarial de l'emploi et du développement économique de la métropole nantaise

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19. Dans ce cadre, la Métropole a rapidement mis en place un suivi de la situation socio-économique du territoire, notamment via :

- **l'observatoire emploi/économie de Nantes Métropole, mobilisé pour assurer un suivi de la crise sanitaire.** L'AURAN, co-pilote de l'observatoire, a été missionné spécifiquement pour ce suivi et a permis d'informer en temps réel les élus et les acteurs du territoire sur l'analyse de la crise.

Plusieurs documents ont ainsi été présentés et publiés afin d'apporter un éclairage sur la situation du territoire métropolitain. Parmi eux, le [baromètre de conjoncture emploi/économie de Nantes Métropole](#) (1^{er} semestre 2020), qui fait état d'une économie française et locale nettement fragilisée. « L'aéronautique, le tourisme, la culture et l'événementiel sont autant de secteurs clés pour l'économie nantaise qui sont durablement impactés par la crise sanitaire », souligne le document. Il est également fait état « d'une économie sous perfusion » alors que le « rebond de l'emploi salarié privé au troisième trimestre 2020 ne compense pas les pertes occasionnées depuis le début de la crise sanitaire » ;

- **les travaux du Compas sur les fragilités des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.** Œuvrant pour la Métropole dans le cadre d'un marché public, le Compas (Coordination mutualisée de proximité pour l'appui et le soutien) a fourni une analyse socio-économique complémentaire des quartiers prioritaires en situation de crise (à partir d'éléments relevés pendant le 1^{er} confinement). Ont ainsi été mis en évidence :
 - les impacts économiques de la crise déclinés en deux baromètres avec, d'une part l'impact sur le budget des ménages, d'autre part l'impact sur l'emploi ;
 - l'inclusion numérique, également présentée à travers deux baromètres : un indice de rupture face au numérique et un indice de besoins pour l'accès aux droits ;
 - la fragilité des seniors, des enfants et des familles ;
 - les besoins en matière de santé ;
 - la dynamique des territoires via l'indice de développement des territoires (IDT).

Ces travaux ont révélé les vulnérabilités des quartiers prioritaires, qui demeurent une problématique centrale. De nombreuses restitutions de ces travaux ont été organisées auprès des professionnels de l'emploi, des élus, des directions, des communes et des partenaires de l'emploi et de l'observation, ou encore, à l'occasion d'une convention citoyenne.

La plateforme RSE de la métropole nantaise : co-construire avec les entreprises engagées pour l'emploi et le développement économique responsable

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi son dialogue avec les entreprises en faveur de l'emploi, appliquant la feuille de route en faveur du développement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises, définie en 2014). Celle-ci fédère les différents acteurs du développement économique du territoire pour engager les PME et TPE dans des démarches RSE cohérentes. Il s'agit d'améliorer leur impact social, environnemental, économique et territorial dans le cadre d'une gouvernance transparente et participative.

Face à la crise sanitaire et sociale, la RSE offre une réponse adaptée en favorisant la reprise et la croissance des acteurs économiques. Dans pareil contexte, son rôle se voit renforcé : elle encourage d'autant plus l'exemplarité des dirigeants, la protection des salariés, la solidarité auprès des plus vulnérables. Elle amène de nombreuses entreprises et associations responsables à agir sans délai auprès de leurs salariés/sociétaires et autres fournisseurs.

Les objectifs ont été renforcés en 2020 autour de :

- **L'accompagnement des PME et TPE du territoire dans le développement de leur performance économique, sociale et environnementale**

Dans le contexte de crise sanitaire, la plateforme RSE a lancé sur son site une page (« Les clés pour agir ») alimentée par les partenaires. Elle recense et met en avant des pratiques responsables des entreprises et réseaux économiques, en particulier celles qui soutiennent l'écosystème économique (notamment des solutions de solidarité qui se sont développées sur le territoire pour et grâce aux acteurs économiques).

Un travail de fond a été mené sur le site ParcoursRSE et sur son offre d'accompagnement aux entreprises (autour de 3 axes : Comprendre, S'inspirer, Agir) pour le rendre plus visible et accessible pour les entreprises (diagnostic flash, solutions pour accompagnement public/privé, financement, formation...).

Une boîte à outils (issue des travaux de groupes de réflexion thématiques) a été initiée par la plateforme. Elle intègre des supports de formation et d'information réalisés avec les partenaires (Audencia, ADN Ouest, ATDEC, CPME, ...) sur divers sujets : la négociation salariale, l'usage responsable des outils numériques, le dispositif Entreprise Accueillante ou encore la marque « employeur responsable ». Accessible en open-source pour tous les acteurs du territoire souhaitant progresser sur les questions de RSE, cette boîte à outils sera enrichie par de futurs groupes de réflexion.

- **La mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux RSE**

Soulignons l'organisation de la **3^e édition de l'événement « Social Change »** le 10 décembre en 100 % distanciel. Événement majeur, il a pour vocation d'inciter et sensibiliser à la problématique RSE les TPE et PME du territoire déjà engagées ou non dans la démarche. À noter que la plupart des actions menées dans le cadre de la crise sanitaire ont nourri la ligne éditoriale et les contenus de l'événement « Social Change ». En seulement trois ans, le rendez-vous est devenu incontournable pour les professionnels en quête d'innovation. De quoi s'inspirer, apprendre, faire évoluer son modèle et agir, pour un développement économique responsable et durable. Parmi les nouveautés de l'édition 2020, placée sous le signe de la résilience :

- une première au format exclusivement numérique avec une émission en direct et une application numérique pour accéder au programme de la journée ;
- le leitmotiv 2020 : « Mon entreprise s'engage ET agit ».

Coopération avec l'événement 1001 Évènements. Il s'agit de faire converger les énergies et la cohérence pour la production d'événements sur la RSE et la transition écologique dans un contexte difficile pour les acteurs économiques. La crise post-Covid que traverse la filière événementielle est un temps de remise à plat des modèles d'organisation, en lien avec de nouvelles attentes des publics et des collectivités pour généraliser les éco-événements.

Poursuite de la Stratégie d'ambassadeurs RSE Nantes (outils d'appartenance) sur le territoire pour faciliter l'essaiage sur le territoire. En 2020, l'enjeu s'est focalisé autour de

la mobilisation des grandes entreprises. Plus de 30 entreprises ont signé la charte « Grandes entreprises » et sont devenues ambassadrices de la plateforme RSE de la métropole nantaise.

Le dispositif « Entreprise accueillante ». La crise du Covid creuse les inégalités sociales et territoriales des publics les plus éloignés de l'emploi. Plus que jamais, il faut poursuivre les actions à mener pour mobiliser les entreprises sur le territoire en matière d'emploi et notamment à destination des publics prioritaires du territoire (seniors, QPV...). Il s'agit de faire du dispositif « Entreprise accueillante » un levier de la RSE sur le territoire. En 2020, plus de 40 entreprises ont sollicité leurs attestations « entreprises accueillantes ». Ce dispositif, [déployé notamment via une page internet dédiée](#), va se renforcer sur 2021.

- **La valorisation des performances des acteurs du territoire dans le domaine de la RSE au niveau national et international pour renforcer l'attractivité**

La plateforme RSE de la métropole nantaise est présente au niveau européen à travers le réseau de villes Eurocities ; mais aussi depuis 2019 à travers **le programme européen URBACT « Cities4CSR »** mené conjointement avec 10 villes européennes. La plateforme RSE rejoint ainsi une plateforme multinationale d'échanges de bonnes pratiques et d'entraide mutuelle pour les 2 prochaines années. Dans ce cadre, elle constituera un observatoire territorial de la RSE, dans la perspective de l'atteinte des 17 objectifs de développement durable en 2030.

- **Le positionnement de la plateforme RSE dans l'accompagnement de la sortie de crise**

Avec cette année particulière, 2 enjeux se sont dessinés :

- capitaliser sur la dynamique de la plateforme RSE et de sa reconnaissance pour poursuivre et valoriser le développement économique responsable du territoire ;
- « challenger » le rôle de la plateforme RSE dans un contexte où toute la politique de développement économique doit devenir responsable.

Pour penser collectivement une reprise économique durable et responsable, il convient de s'appuyer sur la plateforme RSE, de renforcer son rôle fédérateur (y compris auprès d'acteurs comme les consulaires qui en sont membres actifs), sa capacité à produire des débats, des propositions et à incuber des innovations collectives opérationnelles (ex : module numérique responsable, marque employeur, télétravail...). Les prochains sujets déjà proposés par les acteurs sont notamment la triple comptabilité, la culture, le mécénat.

À noter : la métropole nantaise se classe **1^{ère} du classement de la fondation Oïkos des métropoles les plus RSE de France**. Ce classement se base sur le nombre d'entreprises de plus de 200 salariés et référencées dans les centres-villes et périphéries des 10 aires urbaines les plus peuplées de France. Pour identifier les entreprises engagées, l'étude a recensé les salariés ayant une fonction RSE en s'appuyant sur des recherches LinkedIn et en associant les CCI, régions et les métropoles. Ce recensement a un double objectif : analyser l'homogénéité sur le territoire national de l'engagement RSE des entreprises et inciter les métropoles à accompagner davantage les entreprises dans cette démarche.

Les grandes conclusions du classement : en moyenne, 9,04% des entreprises de l'ensemble des 10 premières métropoles de France sont engagées en RSE. Cette progression s'explique notamment par la publication de la loi PACTE en 2019 et les prises de conscience issues de la crise sanitaire et économique. La fondation Oïkos précise dans son communiqué de presse que la RSE « est devenue incontournable tant elle irrigue tous les secteurs – social, industrie, numérique, santé, sécurité, transports, agriculture... ».

39% des entreprises de plus de 200 salariés de la métropole nantaise se trouvent engagées dans une démarche RSE (devant Lille qui obtient un ratio de 24%). On constate une forte disparité selon les métropoles puisqu'il existe un écart de 33% au sein du classement (Nantes 39% - Lille 24% - Bordeaux 19% - Marseille 19% - Nice 13% - Lyon 12% - Toulouse 10% - Rennes 9% - Paris 5% - Strasbourg 6%).

Chiffres clés RSE

- **La plateforme RSE depuis la création en juin 2013 du site internet (<https://rse.metropole.nantes.fr/>):**
 - plus de 1 500 visiteurs / mois en 2020 ;
 - 155 bonnes pratiques d'entreprises et « minutes RSE » ;
 - 159 offres du territoire recensées sur le site de la plateforme dans le cadre de Parcou'RSE ;
 - 60 ambassadeurs RSE (adhérents de la plateforme) regroupés en 6 collèges ;
 - 11 ateliers thématiques animés depuis le lancement de la plateforme.
- **NégoTraining**, dispositif d'accompagnement sur l'égalité professionnelle femme-homme lancé en 2017 :
 - plus de 2 500 femmes formées depuis le lancement du module ;
 - 64 % des participantes se disent plus confiantes pour négocier leur salaire à l'issue de l'atelier ;
 - 98% des participantes recommandent #NégoTraining à une collègue ou amie.
- **Social Change :**
 - plus de 1 100 visiteurs en distanciel toute la journée dont 25 % de TPE et 25 % de PME ;
 - plus de 200 intervenants /experts entre le village et les contenus proposés ;
 - mixité dans les intervenants : 50 % femmes et 50 % hommes ;
 - 100 % d'entreprises locales pour témoigner.

Les services aux jeunes métropolitains grâce aux activités de la Mission locale

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 10 sites et 18 permanences extérieures.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'accompagnement de 8 772 jeunes dans leur parcours pro, dont 3 518 jeunes reçus en premier accueil ;
- l'entrée en formation de 990 jeunes ;
- le positionnement en emploi de plus de 4 836 jeunes (dont 388 en alternance) et l'immersion en entreprise de 556 jeunes pour 470 entreprises ;
- la poursuite de la Garantie Jeunes bénéficiant à 502 jeunes métropolitains (+25% par rapport à 2019), lesquels ont intégré un parcours dynamique et intensif de 12 mois vers l'emploi. 23% de ces jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). 55% d'entre eux bénéficient d'une sortie en emploi, d'une formation ou de périodes d'immersion en entreprises ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des quartiers prioritaires dans le cadre d'actions spécifiques :
 - l'accompagnement de jeunes femmes en situation de monoparentalité : 81 jeunes femmes accompagnées - 24% sont en emploi et 14% en formation ;
 - l'accompagnement spécifique de jeunes en alternance issus des QPV : 90 prescriptions et 74% en alternance, en emploi classique ou en formation ;
 - l'insertion par l'activité économique : 324 jeunes accompagnés par la Mission Locale ont bénéficié d'un parcours IAE dont 24% de jeunes issus des QPV.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus. Il s'adresse à un public ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie.

En 2020, 906 jeunes métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 280 969 €, correspondant à 1 541 aides. Ces aides sont liées principalement à la subsistance (78.5 %), à la formation (7.8 %) et au logement (8.1 %). 40 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 83 % ont moins de 23 ans et 37 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP / BEP.

Les services aux jeunes grâce aux activités de l'E2C estuaire de la Loire, devenue l'E2C Nantes-Saint-Nazaire

En 2020, la célébration des 10 ans de la création de l'E2C (Ecole de la 2^e chance) Nantes Saint-Nazaire n'a pu avoir lieu dans des circonstances adéquates. Le confinement lié au Covid 19 a contraint les équipes à mettre en place une formation à distance pour maintenir une continuité pédagogique (2 à 3 demi journées par semaine). Fort de l'expérience acquise lors du 1^{er} confinement, l'offre de FOAD (formation ouverte et à distance) s'est vite étoffée.

En 2020, 159 jeunes ont été accompagnés sur le site de Nantes dont 40 étaient en poursuite de parcours. Du fait de la jauge d'accueil réduite, moins de jeunes ont été accueillis.

Le taux de stagiaires habitant en quartier prioritaire de la politique de la ville est de 33%. Les quartiers les plus représentés sont : Bellevue (28%), Bottière - Pin Sec (17%), le Breil (11%).

L'âge moyen est de 21 ans. Il a diminué d'une demi-année par rapport à 2019, notamment suite à l'accueil des 16-18 ans.

Malgré le contexte, les débouchés concrets en emploi et en formation qualifiante restent nombreux (73% pour le site de Nantes). Ce résultat a entre autre été rendu possible grâce au solide réseau d'entreprises, qui a poursuivi son soutien et son accompagnement.

Les services proposés par la Maison de l'Emploi

Sur 8 sites mutualisés avec la Mission Locale, la Maison de l'emploi accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec Pôle emploi, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle co-construit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les filières et secteurs d'activité porteurs afin d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du monde du travail.

L'année 2020 a été marquée par :

- 11 886 visites sur les huit cyber-bases emploi pour 7 950 usagers (795 visiteurs uniques / mois en moyenne) ; 1 840 nouveaux inscrits ;
- 89 ateliers (techniques de recherche d'emploi, inclusion numérique...) pour 284 personnes ;

De plus, l'offre de services a été consolidée à travers :

- la poursuite des actions de recrutement, soit 137 actions dédiées (83% se sont déroulées dans un quartier prioritaire). 1 331 participants ont été concernés. 1 245 personnes ont participé à 122 actions de pré-recrutement (format « sur-mesure »), aboutissant pour 51 % d'entre eux à un recrutement ;
- l'accompagnement des filières sur les enjeux de GPEC pour des filières prioritaires telles que le numérique, les services à la personne, la propreté, l'agroalimentaire, le maraîchage, la transition énergétique, le transport logistique et la santé grand âge. En 2020, 52 actions sur l'attractivité des métiers ont été conduites. Les actions de recrutement concernent des secteurs en tension (numérique, transport, santé grand âge ...). Des parcours innovants ont

été proposés pour l'acquisition d'un premier niveau de compétences (numérique et santé grand âge) : 2 programmes pour 390 participations.

Levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations à l'emploi

La Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité. Elle s'attache à faciliter les parcours vers l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés en agissant, à son niveau, sur les freins à l'emploi, la sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi des plus éloignés, notamment les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La démarche « parcours linguistiques » mise en œuvre en lien avec la mission Égalité de la Ville de Nantes s'est notamment concrétisée en 2020 avec :

- 187 personnes ayant pu bénéficier d'une évaluation linguistique et d'une orientation vers une formation adaptée via les permanences d'évaluation linguistique au sein des sites Maisons de l'Emploi ;
- le maintien et l'ajustement en distanciel d'ateliers linguistiques à visée professionnelle, passerelles vers les dispositifs d'accompagnement et de qualification professionnelle, pour les habitants des quartiers prioritaires. Ce soutien a permis le maintien du lien avec les habitants les plus fragilisés en cette période de crise sanitaire ;
- l'expérimentation d'une nouvelle action linguistique à visée professionnelle pour permettre l'accès de publics sans qualification à une formation certifiante dans les métiers de l'aide à la personne, secteur qui rencontre un fort besoin en recrutement.

En outre, les actions visant la levée des freins à la mobilité ont été poursuivies dans le cadre de la plateforme Mobilité Emploi, via le soutien à des opérateurs associatifs du territoire : auto-école sociale, garage solidaire, location de véhicules à moindre coût, formation à la mobilité autonome.

Nantes Métropole œuvre également contre les discriminations à l'emploi via le soutien d'actions en direction des employeurs, acteurs économiques et professionnels de l'emploi : actions de sensibilisation des recruteurs par le Jeu LCD (Mozaik RH), groupe « ressources » animé par la Maison de l'Emploi pour accompagner des pratiques de recrutement plus inclusives, former des professionnels qui soient passerelles vers l'emploi.

Sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires

Nantes Métropole favorise l'accès à l'emploi des habitants des QPV via le soutien de projets déployés dans les quartiers . En 2020, 31 projets ont été mis en œuvre au bénéfice des habitants concernés : ateliers préparatoires aux entretiens, reprise de confiance en soi, développement des compétences pour la recherche d'emploi, actions de parrainage, découverte des métiers, job-dating... De plus, des parcours d'accompagnement renforcés sont proposés aux jeunes en recherche d'alternance et aux jeunes femmes en situation de monoparentalité.

Enfin, dans le cadre du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (CTAIR), signé entre l'État et la Ville de Nantes pour 3 ans, la Métropole a co-piloté un groupe de travail visant à outiller et former les professionnels intermédiaires de l'emploi qui accompagnent les publics migrants. Ce groupe a réuni les partenaires du service public de l'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économique et les opérateurs territoriaux de l'emploi (ATDEC). Pour cette première année, ont été mis en œuvre :

- un diagnostic-action des besoins de professionnalisation des acteurs – intermédiaires de l'emploi. Le diagnostic a abouti à des pistes et des propositions d'actions, qui pourront se déployer sur les 3 ans du contrat ;
- l'expérimentation d'une première session formation « Accompagnement des migrants vers l'emploi ». Cette formation a été coconstruite, sur la base des éléments de diagnostic, en partenariat avec Alliance Europa (Université de Nantes). 20 professionnels ont pu en bénéficier en 2020.

Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du **plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), l'ADTEC coordonne des programmes d'insertion et propose un accompagnement jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées. Répondre au plus près aux besoins des publics pour réussir leur insertion professionnelle, est la priorité du PLIE.

En 2020 (au 30/09), ce sont :

- 1 507 personnes accompagnées (dont 77% de niveau inférieur ou égal au niveau CAP/BEP, 27 % de seniors âgés de 50 ans et plus, 36 % de résidents de quartiers prioritaires) ;
- 642 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail en milieu ordinaire.

Avec le soutien du FSE et de Nantes Métropole, des actions innovantes ont été conduites pour préparer les publics à l'emploi, par exemple, en agissant de manière simultanée sur les freins liés à la mobilité et à la mauvaise maîtrise du français. En lien avec l'association AGIRabcd, il a été proposé l'apprentissage du code de la route à un public peu à l'aise avec la langue française. 24 séances de 2h30 chacune se sont tenues 2 fois par semaine. Elles ont permis d'installer le vocabulaire de base du code de la route et de préparer les publics à se présenter à l'examen.

Par ailleurs, Nantes Métropole a poursuivi en 2020 son soutien aux 40 **structures d'insertion par l'activité économique**. Chaque année, celles-ci permettent la mise en situation de travail de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 076 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à trois rôles :

- financeur (avec un budget dédié constant depuis plus de 10 ans) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures et en assistant la maîtrise d'ouvrage qui agit en faveur des heures d'insertion...).

L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté et des services. Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 6 personnes (5,4 ETP) est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer les actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec 74 maîtres d'ouvrage.

Depuis 2014, plus de 5 500 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur près de 3 500 marchés grâce à la clause d'insertion, dont 25 % ont accédé à la qualification via l'alternance. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de 4,2 millions d'heures d'insertion (74 donneurs d'ordre) réalisées par plus de 700 entreprises et structures de l'Insertion par l'activité économique. En moyenne, 600 000 heures d'insertion sont générées chaque année grâce à ce dispositif.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS), vecteur de cohésion territoriale, d'innovation sociale et de richesse économique représente près de 37 000 emplois sur l'agglomération (16 % de l'emploi privé).

Dans le cadre de son plan d'action de soutien à l'économie sociale et solidaire et par le biais d'un nouveau fonds d'amorçage, Nantes Métropole soutient une activité de recherche et de développement des innovations et l'émergence de projets, qui irriguent de nombreuses politiques publiques.

La mise en œuvre de la feuille de route ESS 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a fortement impacté les acteurs économiques, dont les effectifs de l'ESS.

Le dispositif « ESS Nantes Factory » lancé en 2017 pour soutenir les porteurs de projets avec FONDES, Ecosolies, Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, a accompagné **13 projets en phase d'amorçage**.

Ses missions essentielles se sont poursuivies :

- soutenir des projets dans leur phase d'émergence mais aussi faciliter l'accès des porteurs de projets et des entrepreneurs à d'autres sources de financement, dans les phases d'amorçage et de développement de leurs projets ;
- favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- avoir une attention renforcée sur la vie des projets au-delà de leur phase d'amorçage.

Par ailleurs, une offre de services dédiée à la crise du Covid 19 a été mise en œuvre en 2020. Tous les partenaires d'ESS Nantes Factory se sont mobilisés pour apporter un appui personnalisé à toutes les structures suivies par le dispositif, les orientant vers les aides les plus adaptées à leur situation. Dans ce cadre, on note :

- la mise en place de 2 webinaires pour appuyer les entrepreneurs pendant la crise et les aider à anticiper la reprise. Deux thèmes principaux ont été abordés :
 - le plan de trésorerie : un outil efficace pour piloter son activité ;
 - la question du modèle économique et de son plan d'action commercial.
- l'organisation de l'événement « Et nous demain » (17 participants) en partenariat avec Les Ecosolies, France Active Pays de la Loire et animé par le cabinet ;
- la création d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) spécifique pour 5 structures sur le thème « développement de ma stratégie commerciale – stratégie de communication » ;
- la mise en œuvre d'un DLA spécifique sur la thématique « développer mes outils de pilotage » ;
- le lancement de l'étude de préfiguration de la filière du réemploi avec les acteurs de l'ESS ;
- le bilan de la feuille de route ESS 2016-2020 et lancement de la démarche de co-construction de la feuille de route ESS métropolitaine 2020-2026.

Pôle de coopération et d'innovation sociale : Le Solilab des Ecosolies, un emblème de la diversité économique du territoire

Installé sur 9 000 m² de terrain et 4 000 m² de bâti, rue de Saint-Domingue sur l'Île de Nantes, le Solilab est en activité depuis février 2014.

Il s'agit d'un des premiers espaces d'initiatives, d'innovations et multi-activités sur le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France. Animé par l'association Les Ecosolies, ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) vise à rendre plus visible l'ESS au cœur du projet de l'éco-métropole nantaise grâce à :

- un pôle pour favoriser les coopérations, la création d'activités et d'emplois non délocalisables ;
- une offre de services multi-activités pour le développement de l'entrepreneuriat social, la création et la sécurisation des entreprises à finalité sociale, un accompagnement pour une montée en compétences des structures de l'économie sociale et solidaire de la Métropole ;
- un lieu d'initiatives, d'expérimentations et d'innovations. S'y trouve rassemblée une palette d'outils au service de la promotion, de la consolidation et du développement économique de projets tournés vers l'économie sociale et solidaire (incubateur/pépinière, hôtel d'entreprises, espace événementiel, magasin collectif, cantine solidaire).

L'implication des Ecosolies, que cela soit dans la concertation sur la gestion de crise ou à travers les plans de relance durable, s'est notamment illustrée en 2020 par :

- la participation à la cellule de crise Covid 19 auprès des partenaires ESS Nantes Factory, à la concertation des acteurs économiques et au plan de reprise durable de Nantes Métropole ;
- la contribution à la stratégie régionale de l'ESS ;
- la poursuite et l'ajustement des activités d'accompagnement, depuis les réunions d'accueil et d'orientation jusqu'au programme d'émergence (Pop Corn) et au lancement (incubateur) ;
- la labellisation de la Fabrique à Initiatives des Ecosolies via l'AVISE et le développement de nouveaux partenariats sur ce programme (AG2R – La Mondiale, Malakoff-Humanis) ;
- la structuration de l'offre de formation (obtention de la certification Qualiopi), l'élargissement des offres de formation autour des métiers du réemploi, le partenariat avec le CNAM dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour qualifier les formations et expérimenter de nouveaux parcours à compter de 2021 ;
- l'étude pour la mise en place d'une offre d'accélération pour le territoire.

Quelques chiffres clés de l'activité du Solilab à fin 2020

- 326 adhérents, dont 234 structures et 94 adhérents individuels.
- 138 structures louant un espace de travail permanent au Solilab.
- Pop Corn : 34 idées d'entreprises testées au cours de 2 sessions Pop Corn, réunissant 35 participants en visioconférence.
- Incubateur : animation d'un programme de 19 ateliers de formation à destination de 9 projets accompagnés en 2020. Entrée de 7 nouveaux projets fin 2020.
- Des événements contraints par la situation sanitaire : la Braderie annulée, la Folie des Plantes maintenue avec un nombre d'exposants limité (augmentation du CA de 12 %), le passage en ligne de l'Autre Marché avec 23 000 visiteurs connectés.
- 1^{ère} version « Autre Marché » en ligne en 2020 :
 - 63 exposants sélectionnés, 51 exposants participants (83%), 1 500 références ;
 - 743 commandes (75€ de panier moyen) ;
 - chiffre d'affaires global : 55 600€ (soit 1/7e du CA de 2019), 2 136 € de CA moyen/jour ;
 - chiffre d'affaires par exposant : 3 500€ pour le meilleur CA et 1 089€ de CA moyen ;
 - fréquentation de la plateforme : 23 975 visites.

PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

Avec 656 275 habitants (2018), Nantes Métropole confirme son rang de 6^e agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une conférence intercommunale du logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'accord collectif intercommunal (ACI), de la convention d'équilibre territorial (CET) et de la charte métropolitaine de relogement (CMR), approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et du préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSID), approuvé en conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les conférences intercommunales du logement. Si les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, certaines précisions ont néanmoins été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le plan partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État a été approuvé en juin 2019.

Suite à la CIL de mars 2019, les groupes de travail conduits en 2019 et 2020 se sont penchés sur des solutions permettant le logement des publics prioritaires et le rééquilibrage dans l'occupation des quartiers prioritaires (avec la déclinaison, pour chacun de ces quartiers, de stratégies d'attributions adaptées à leurs évolutions).

A noter également en 2019, l'engagement de l'expérimentation de location active, laquelle renforce la visibilité des offres de logements des bailleurs sociaux (ESH, OPH) présents dans 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit ainsi de permettre aux demandeurs de logements de se positionner plus facilement sur un ou plusieurs logements. Pour favoriser l'installation des ménages dans ces quartiers, l'expérimentation repose sur l'idée de « choix » : que les ménages s'y établissent par prédilection et non plus par défaut.

Un bilan des réalisations 2019-2020 a été effectué en CIL plénière du 16 décembre 2020, validant le programme de travail pour l'année 2021. Ce dernier prévoit la poursuite des groupes de travail en cours sur les publics prioritaires, les stratégies de peuplement en quartiers prioritaires ou encore l'évaluation de la location active. Le programme prolonge l'action de groupes de travail en vue d'assurer la mise en place du dispositif de cotation de la demande et de gestion en flux des

attributions.

Les orientations du programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025

Suite au conseil métropolitain de décembre 2016, les années 2017 et 2018 ont été consacrées à l'élaboration du projet de PLH 2019-2025 : diagnostic et enjeux, orientations stratégiques. Ces deux phases ont été ponctuées :

- d'analyses statistiques sur les évolutions socio-démographiques du parc de logements de la Métropole ainsi que des marchés de l'habitat, en lien avec l'Agence d'Urbanisme AURAN ;
- d'études spécifiques (logement des plus démunis, logement des personnes en situation de handicap) ;
- de rencontres avec les partenaires de l'habitat dans le cadre d'une série de 10 tables rondes ;
- de réunions avec les communes de la Métropole.

Le nouveau PLH a ainsi été arrêté au conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du conseil métropolitain de décembre 2018.

Ce 3^e PLH vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- un accent a été mis sur le parc existant dans la réponse aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation énergétique de 5 000 logements/an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier adaptation au vieillissement et au handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs par an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : les logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250/an) ;
- la réponse aux besoins en logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de réponses allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés ;
- doit être mise en œuvre une politique du logement en premier lieu pour les ménages les plus précaires. Priorité donnée au « logement d'abord ».

Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4 500 à 5 000 logements par an. Ils ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2015 a été de 7 500 logements autorisés par an. La modification du PLH, approuvée pour la période 2014-2018, avait porté les objectifs de 5 500 à 6 000 logements neufs par an, ce qui correspond à un niveau de production mesuré et équilibré. A noter : entre 2014 et 2018, près de 7 300 logements ont été autorisés en moyenne par an.

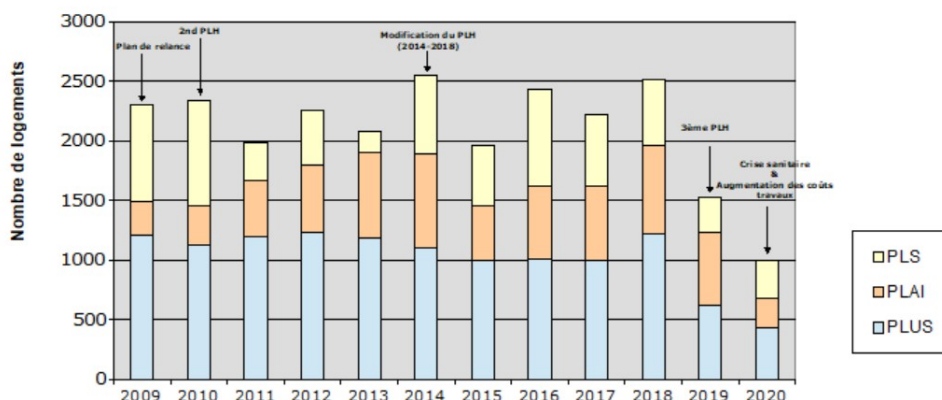
Le nouveau PLH confirme un objectif de 6 000 logements neufs par an pour la période 2019-2025. Le territoire métropolitain est marqué pour les années 2019 et 2020 par un ralentissement de la production de logements neufs, avec 6 610 logements autorisés en 2019 et 4 100 en 2020.

Une offre locative sociale forte qui se maintient

En 2020, 683 logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) dont PLUS et PLA-I ANRU) ont fait l'objet d'une décision de financement (net recul par rapport à 2019). Cela représente un volume financier d'aides directes de 6,445 M€ pour Nantes Métropole.

Au total, ce sont 1 564 logements locatifs sociaux financés par an en moyenne depuis 2010 (l'objectif étant de 1 800 à 2 000 logements par an).

Programmation de logements sociaux et locatifs abordables de 2009 à 2020



Source : Direction Habitat

Le logement abordable, une offre en progression

Le locatif abordable PLS (prêt locatif social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées mais également des logements familiaux.

311 logements PLS ont fait l'objet d'une décision de financement en 2020 (69 % sont des logements dédiés et 31 % des logements familiaux).

Depuis 2010, la moyenne annuelle des logements locatifs PLS agréés est de 505 logements pour un objectif initial de 500.

Vocations	PLUS	PLAI	PLUS ANRU	PLA I ANRU	PLS	TOTAL	%	PSLA	OFS
Logement familial	371	149	41	73	184	818	82 %	215	45
Logement familial - personnes âgées	22	1	0	0	0	23	2 %	0	0
Logement familial - insertion	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Logement familial - ASV /pers. Hand	0	16	0	0	0	16	2 %	0	0
Logement familial - jeunes - de 30 ans - ELAN	0	0	0	0	30	30	3 %	0	0
EHPAD / résidence autonomie / résidence services	0	0	0	0	83	83	8 %	0	0
Foyer pour personnes handicapées	0	0	0	0	14	14	1 %	0	0
FJT / Jeunes salariés / Apprentis	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Résidence étudiante	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Structure d'accueil (maison relais...), d'insertion, GDV	0	10	0	0	0	10	1 %	0	0
TOTAL	393	176	41	73	311	994	100 %	215	45

Source : DH - Parc Social

L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens (plafonds de ressources PSLA) de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : autour de 2 400 à 2 500 €/m² habitable alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 4 000 €/m². Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

En moyenne annuelle, depuis 2010, 494 logements abordables ont été autorisés. La programmation de logements abordables à réaliser dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours constitue l'essentiel de la production des logements en accession abordable.

Ces logements sont produits par des acteurs sociaux (bailleurs sociaux et coopératives) grâce au prêt PSLA et à la TVA minorée au sein des « quartiers politique de la ville » et dans un périmètre alentour de

300 m.

Par ailleurs, l'organisme de foncier solidaire (OFS) de Loire-Atlantique, « Atlantique Accession Solidaire », porté par le département, la CARENE, Nantes Métropole et 14 bailleurs et coopératives d'HLM, a été constitué pour développer une nouvelle offre de logements en accession abordable (avec dissociation du foncier et du bâti), plus attractive et pérenne.

En 2020, 270 logements abordables ont été validés : 45 logements en OFS et 215 en PSLA. S'y ajoute la vente par les bailleurs sociaux de logements issus de leur patrimoine : 202 logements vendus en 2020 à des prix abordables, prioritairement aux occupants ou locataires d'HLM (63 % des ventes).

La réponse aux besoins spécifiques en logement

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2020, certains répondent à des besoins spécifiques :

Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

- 30 logements abordables PLS familiaux dédiés aux jeunes de moins de 30 ans ont été agréés dans l'opération Val d'Or, située route de Rennes à Orvault.

Des logements pour les personnes âgées

- Reconstruction de l'EHPAD de la Houssais à Rezé, agréé pour 83 PLS.
- 2 opérations avec des logements familiaux prioritairement dédiés aux seniors avec services/animations (dits logements ASV) proposés. A noter, la création de 8 logements sociaux au sein de l'opération la Persagotière à Nantes, avec Cémavie pour l'offre de services.
- 15 logements sociaux dans l'opération Val d'Or à Orvault.

Des logements et hébergements pour les ménages en situation de handicap

- 14 places en foyers pour personnes en situation de handicap ont été agréées à Sainte-Luce-sur-Loire, avenue des Cèdres en lien avec l'association ADAPEI.
- 10 logements inclusifs validés par l'appel à projet du CD44 ont été financés dans l'opération Val d'Or (Orvault) en lien avec les associations APF et Ariane Epilepsie. Une salle commune permettra des animations ouvertes sur l'ensemble de l'opération.
- 6 logements inclusifs ont été financés dans l'opération Amir sur l'Île de Nantes avec NMH. Le public (personnes en situation de handicap ou personnes âgées) reste à définir.

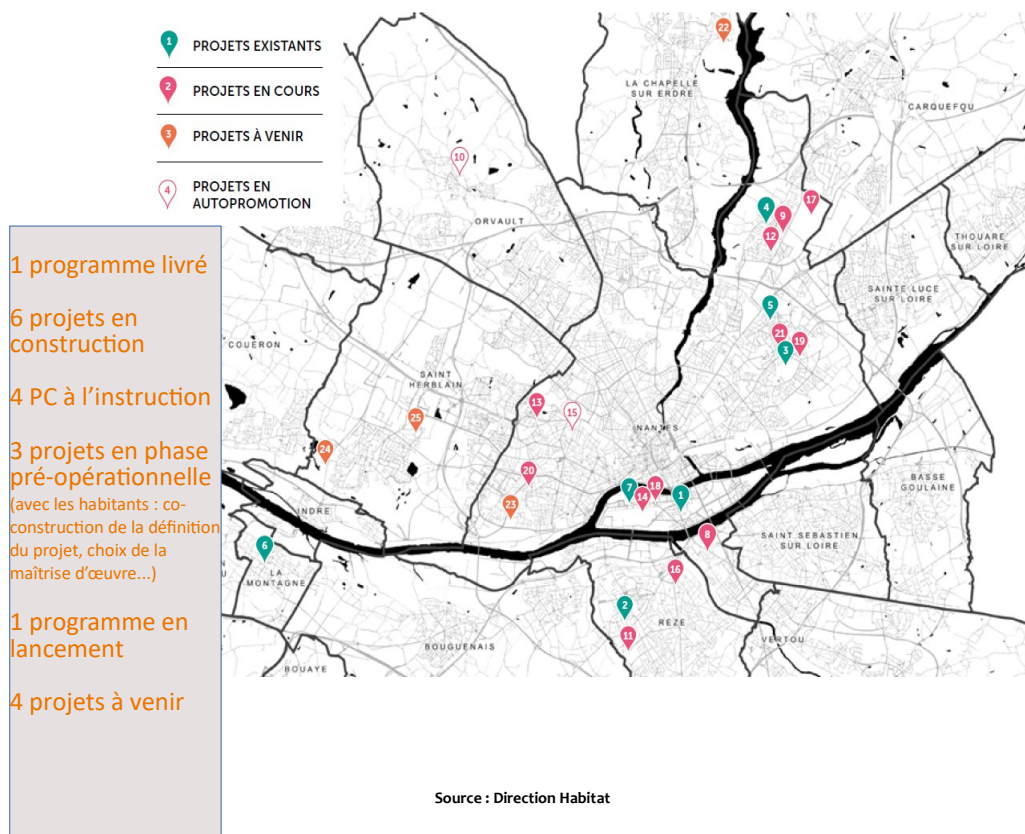
Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

- 2 logements supplémentaires ont été financés au sein de la résidence sociale Schuman gérée par ADOMA à Nantes.
- L'État a mis à disposition temporairement 12 logements situés dans la caserne Moncey, rue Stéphenson à Nantes, pour permettre l'accueil de 39 personnes réfugiées avec une gestion confiée à Habitat 44 et France Horizon. 8 logements ont bénéficié d'un financement dans le cadre de l'enveloppe de l'État déléguée à la Métropole.

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

Une première opération issue de l'initiative a été livrée en 2020, deux autres le seront sur le premier semestre 2021. En tout, 6 projets sont actuellement en cours de construction : 4 ont un permis de construire en cours d'instruction, 4 sont en étapes pré-opérationnelles dont 3 associant des collectifs d'habitants.



L'amélioration du parc privé et social existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les copropriétés qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur une équipe de chargés de mission transition énergétique qui apporte une méthodologie de projet aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le lancement en 2018 d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » fait suite au vote de la feuille de route Transition Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 56 M€ sur la période 2018-2025.

En application des objectifs de réhabilitation issus de la feuille de route pour la transition énergétique (inscrits au PLH), l'année 2020 a été marquée par :

- l'engagement de consultations, suite aux délibérations en conseil du 22 juin 2018 et au bureau du 31 janvier 2020, visant à assurer le suivi-animation de deux nouveaux Programmes d'intérêt Général avec un démarrage opérationnel en décembre 2020, à l'échelle métropolitaine :
 - un **PIG Mon Projet Renov « ménages »** dont le suivi animation a été confié à SOLIHA (il prend la suite du PIG « Habiter Mieux » achevé en 2018) avec une ambition de 3 400 logements rénovés en 5 ans sur différents volets : lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et maintien à domicile ;
 - un **PIG Mon Projet Renov « copropriétés »** dont le suivi-animation a été confié à

Citémétrie. Destiné aux copropriétés souhaitant engager un projet de rénovation énergétique ambitieux, ce dispositif vient apporter un soutien aux chargés de mission Transition Énergétique, en particulier sur le volet financement des travaux. Il s'agit d'intensifier la mobilisation des petites copropriétés (notamment celles gérées bénévolement) en soutenant les syndicats dans l'ingénierie financière des projets de travaux et en renforçant l'accompagnement social des ménages ANAH (propriétaires bailleurs et occupants). L'objectif visé est la rénovation énergétique d'au moins 750 logements en copropriété par an, soit 3 750 logements sur 5 ans et l'accompagnement de 100 à 150 copropriétés.

- le lancement d'une étude pré-opérationnelle relative à la mise en place d'un dispositif de traitement des copropriétés en difficulté pour « Les Rochelets » à Nantes. Cette étude fait suite au POPAC conduit à Bellevue, qui a permis de mettre à jour les dysfonctionnements de cet ensemble immobilier ;
- l'amélioration du parc social existant, pour accompagner les nouveaux objectifs du PLH. Une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour les années 2019 et 2020 :
 - en 2019, quatre opérations de réhabilitation énergétique ont ainsi bénéficié de subventions dans les communes d'Orvault, Rezé et Nantes, pour 328 logements ;
 - en 2020, ce sont sept opérations qui ont été financées pour un volume de 770 logements dans les communes de Nantes, Vertou et Saint-Herblain.

Chiffres clés 2020

- 8 quartiers concernés par l'expérimentation « location active ».
- 683 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA-I (Prêt locatif aidé d'insertion).
- 311 logements PLS (prêt locatif social).
- 215 logements agréés PSLA (prêt social location accession).
- l'engagement des premiers programmes de l'organisme de foncier solidaire « Atlantique Accession Solidaire » : 45 logements en Bail Réel Solidaire via l'Organisme de Foncier Solidaire « Atlantique Accession Solidaire » ont été validés.
- 987 logements ont bénéficié de subventions pour l'amélioration de l'habitat privé, dont 718 pour des projets de travaux.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

La Métropole est mobilisée dans l'accompagnement social lié au logement. Grâce à l'outil fonds de solidarité logement (FSL) et au plan « Logement d'abord », elle aide individuellement les ménages locataires du parc social ou privé rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le fonds de solidarité logement (FSL) : un outil essentiel en faveur du maintien dans le logement

Effet de la loi Notre, la compétence FSL s'applique à l'échelle métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2017. Cet outil du programme local de l'habitat (PLH), intégré à la feuille de route « transition énergétique », vise à :

- prévenir et traiter la situation des personnes pour qui l'accès au logement et le maintien dans un logement représente un obstacle financier ;
- soutenir les ménages les plus vulnérables au niveau énergétique et prévenir les situations problématiques ;
- devenir un outil majeur au service de la solidarité concernant les habitants des 24 communes de la Métropole.

En 2020, un nouveau règlement intérieur du FSL a été mis en application. Il permet une prise en compte plus efficace des situations des ménages et de leurs besoins, pour une prévention améliorée.

Cette évolution a largement été portée à la connaissance de l'ensemble des professionnels concernés par l'accès et le maintien dans le logement.

Dans le contexte de crise sanitaire, un dispositif de soutien aux locataires en situation de fragilité (risques d'impayés de loyer) a été mis en place de manière coordonnée entre les différents acteurs institutionnels et les bailleurs.

Le FSL en 2020, c'est :

- 4 558 ménages aidés (+ 3,57 % par rapport à 2019) ;
- l'impact déjà effectif du nouveau règlement intérieur, qui favorise :
 - un plus large accès au FSL (soit 6 % des ménages aidés) ;
 - une saisine directe par les ménages (12 % des demandes) ;
 - une augmentation importante des aides pour impayés d'eau et d'énergie (environ 20%) ;
 - une intervention améliorée du FSL, qui permet un apurement plus important des dettes de loyer.
- un ralentissement de l'aide en faveur de l'accès au logement, lié au contexte de la crise sanitaire et à la forte tension sur le logement dans la métropole nantaise ;
- l'aide exceptionnelle COVID : 1 128 ménages métropolitains bénéficiaires pour un montant moyen de 700 €. La plupart des ménages ayant perçu cette aide n'avaient jamais sollicité le FSL. Il s'agit surtout de personnes dont les ressources (revenus d'activités) ont fortement chuté en raison de la crise sanitaire.

Les visites à domicile énergie (Slime) : consolidation des actions et des dynamiques partenariales

Le Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) vise à renforcer la lutte contre la précarité énergétique en proposant gratuitement des visites de diagnostic socio-technique à domicile pour les ménages métropolitains les plus fragiles et en difficulté face à l'énergie. Complémentaire de l'aide financière, le Slime permet de mieux cerner les enjeux énergétiques des parcs de logement sur le territoire.

Des actions de communication ciblées et partenariales (avec les communes de la Métropole) ont été déployées pour faire connaître le dispositif aux ménages. 324 visites à domicile ont été menées chez 241 ménages métropolitains. Une évaluation auprès de 60 ménages a mis en évidence le bon accueil du dispositif. Des améliorations sont toutefois attendues concernant la mise en œuvre des préconisations, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation de travaux au domicile.

Le « logement d'abord »

« Le plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » est une politique publique nationale qui se poursuit dans laquelle Nantes Métropole s'est engagée dès 2018 en signant une convention pour une mise en œuvre accélérée.

En 2020, la situation sanitaire exceptionnelle a fortement impacté le plan d'actions et contraint la Métropole à s'adapter. Pour autant, certaines actions se sont poursuivies pour favoriser l'accès au logement des publics concernés par le plan « logement d'abord ». Ce fut le cas à travers :

- le travail partenarial structuré autour de la plateforme du « logement d'abord » permettant un examen des situations individuelles complexes. Dans ce cadre, un outil d'analyse quantitative et qualitative (partagé avec les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO)) est utilisé pour mieux connaître les situations et les parcours des personnes sans-abri et vulnérables vis-à-vis du logement sur le territoire. L'objectif de cette observation sociale pluri-disciplinaire (6 séances) est de mieux identifier les besoins du public et d'adapter les actions engagées ;
- la coordination des acteurs de la veille sociale, très sollicités en raison des besoins exceptionnels d'urgence ;
- l'évaluation du dispositif « logement d'abord » (prestation externalisée).

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et en matière d'accès aux droits.

Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose, fin 2020, de 18 aires d'accueil permanentes pour une capacité totale de 228 emplacements.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 4 aires d'accueil restent à construire pour offrir 27 emplacements supplémentaires.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'ouverture tout au long de l'année d'aires permanentes afin de permettre aux voyageurs de rester sur place et ainsi limiter la circulation du Covid 19. Seules quelques interventions de gros entretien ont pu se faire en site occupé ;
- la fermeture administrative de l'aire de Nantes Fardière pour remise en état à la suite d'actes de vandalisme.

Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et autorisant le stationnement des grands passages estivaux. Nantes Métropole participe, quant à elle, à travers la mise à disposition d'un site aménagé loué sur le domaine du Grand Port Maritime. Elle assure par ailleurs la gestion des accès, la collecte des déchets et la médiation nécessaire à l'accueil des différents groupes.

Du fait de la crise sanitaire, l'association Action Grand Passage a fait connaître sa décision de ne pas organiser de déplacements cet été 2020. Pour autant, Nantes Métropole a accueilli pendant 2 semaines un groupe d'une centaine de caravanes sur le terrain dédié.

Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté, notamment au regard des ménages recensés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, Nantes Métropole a initié en 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial, d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

A noter sur l'année 2020 :

- l'emménagement de 6 familles dans des maisons conçues avec et pour les gens du voyage dans le cadre d'une opération d'habitat adapté conduite sur Nantes (Boisbonnière) ;
- la livraison de cinq terrains familiaux locatifs rue Robert Schuman à Saint-Herblain ;
- le démarrage de l'actualisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPHD) avec le conseil départemental de Loire-Atlantique, intégrant l'habitat des gens du voyage.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

On note en 2020 :

- la finalisation et diffusion du livret d'accueil des résidents pour chaque aire d'accueil et le renforcement du lien avec les communes impliquées dans ce projet ;
- la poursuite du partenariat entre le groupement de récupérateurs de métaux issus de la communauté des gens du voyage et la déchèterie de Rezé pour la 5^e année, la dernière année d'accompagnement du groupement par Nantes Métropole ;
- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération (passages réguliers, accompagnements individuels) ainsi que la mise en œuvre de l'action Aparthé / café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès aux droits. Cette année, le prestataire s'est particulièrement mobilisé sur l'information et l'écoute, dans le contexte la crise sanitaire. Une attention particulière a été portée aux situations économiques des familles et à la scolarisation des enfants.

Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations SRI et ADGVC, soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement. Ces associations travaillent notamment en lien avec l'événement « Tissé Métisse » (fête se déroulant chaque année à la Cité des Congrès) en coordonnant un groupe dédié à la lutte contre les préjugés à l'encontre des gens du voyage.

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

Propulsés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, les projets de Nantes Métropole en matière de handicap et d'accessibilité s'articulent autour de quatre axes stratégiques fondant le plan d'actions 2014/2020 :

- favoriser l'accessibilité universelle aux services publics ;
- construire une société inclusive ;
- renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique ;
- dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces quatre axes sont les piliers d'une prise en compte transversale du handicap dans les différentes politiques publiques : déplacements, espace public, habitat, emploi...

Renforcer les instances de concertation de la Métropole

La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU). Officiellement renouvelée le 2 février 2016, elle donne corps à l'accessibilité universelle par son ouverture aux représentants des personnes âgées et du monde économique, au-delà des vice-présidents métropolitains et des associations représentant les personnes en situation de handicap.

La CMAU se réunit en plénière trois fois par an et de manière régulière en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...).

Le Groupe d'accessibilité universelle 24 (GAU 24). Composé de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de l'agglomération, il a pour objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

Ces instances qui favorisent la co-construction des politiques publiques n'ont pu se tenir en 2020, en raison de la période pré-électorale et des contraintes sanitaires. Elles sont amenées à se renouveler en 2021.

Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles :** en 2016, Nantes Métropole s'est doté d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA). Ce sont 600 km d'itinéraires à aménager en priorité répartis sur les 24 communes qui ont été diagnostiqués en 2016/2017. Il s'agit de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents. 37 % sont déjà accessibles aux personnes en fauteuil et 48 % aux personnes aveugles et malvoyantes.
- **Proposer des transports en commun et à la demande accessibles à toutes et tous :** le schéma directeur d'accessibilité programmé pour les transports collectifs (SDAPTC) de Nantes Métropole a été approuvé en octobre 2015 par le conseil métropolitain. En sus des investissements pour les lignes structurantes, 250 k€ sont investis chaque année pour la mise en accessibilité des arrêts existants. Début 2020, avec 100 % des véhicules, 80 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun figure parmi les plus accessibles de France.

La nouvelle délégation de service public 2019-2026, qui engage la Semitan aux côtés de la Métropole, fixe de nouveaux objectifs en matière d'accessibilité. Ainsi, la formation des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap (co-construite avec les membres de la CMAU) a commencé à se déployer en 2020. De nouveaux véhicules Proxitan, mieux adaptés au service et fonctionnant au GNV (première en France) ont été livrés en juin 2020, renouvelant ainsi la flotte existante. A noter : le projet de la Gare de Nantes et de ses abords continue de faire l'objet d'une attention particulière et la concertation avec les membres du CMAU est régulière.

- **Accueillir les usagers dans des locaux adaptés** : cela s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) portant sur 83 établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP). Ce sont plus de 5 M€ qui ont été investis. 66 ERP ont été rendus accessibles, ce qui porte à 80 % le taux d'accessibilité du patrimoine bâti de Nantes Métropole.

Par ailleurs, un guide pour une signalétique universelle a été réalisé en partenariat avec les usagers et les associations, ainsi qu'un catalogue de pictogrammes.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Enfin, la mission égalité contribue au changement de regard en proposant une offre de service permettant d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation (combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...).

Chiffres clés 2020

- Sur 82 ERP et IOP, 66 (soit 80%) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 80 % des arrêts de transport en commun (TAN) sont accessibles.

SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Le mandat qui s'est engagé en 2020 réaffirme l'ambition de la Métropole et des 4 communes concernées – Nantes, Rezé, Orvault et Saint-Herblain – vis à vis des quartiers prioritaires. Cette implication s'est traduite par la création d'une vice-présidence déléguée à la politique de la ville et au renouvellement urbain et l'installation au sein des villes d'adjoints ayant en charge cette responsabilité. Ce renforcement dans l'exécutif local marque la volonté d'une prise en compte renouvelée de l'action publique sur ces territoires. Accentuer la solidarité vis à vis des quartiers populaires, corriger les décrochages, soutenir les initiatives sont les enjeux que portent la collectivité.

Le contexte sanitaire a mis en évidence les fragilités des habitants de ces quartiers, durement impactés. Souvent plus exposés au virus, ces derniers se révèlent en moins bonne santé, plus susceptibles de perdre leur emploi, en difficulté pour suivre la scolarité de leurs enfants du fait d'un manque d'équipement adapté. Reste que la crise a aussi démontré la capacité remarquable des acteurs associatifs à se mobiliser, à mettre en œuvre des actions concrètes : création et distributions de masques, de colis alimentaires, de matériels informatiques, veilles et entraide avec leurs voisins plus isolés...

Mobiliser et soutenir les habitants et les partenaires

La mission politique de la ville et renouvellement urbain mobilise ses partenaires et accompagne les habitants des quartiers prioritaires en menant diverses actions :

- le pilotage du contrat de ville, qui s'inscrit dans une gouvernance participative et ouverte. L'année 2020 a confirmé la présence et la participation de l'inter-associatif, des conseils citoyens et de l'inter-bailleurs au sein du comité de pilotage, fortement investis lors de l'élaboration de l'avenant de prolongation du contrat de ville, mais également dans le suivi des actions menées au titre du contrat de ville ;
- l'appel à projet « contrat de ville », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées. Il soutient chaque année près de 400 actions portées par des associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé... Cette année a vu se confirmer une tendance des années précédentes sur le volet numérique (lutte contre les fractures et usage des outils) avec de nouveaux projets et de nouveaux acteurs ;
- le fonds de soutien « Habitants & Cadre de Vie », qui a notamment permis de soutenir les réalisations suivantes, menées avec les habitants :
 - « Empowernantes » à Nantes Nord avec une fresque réalisée sur le sol d'un terrain de basket en plein air ;
 - « Mobil Casbah » / Cie Latypique, avec une intervention à Bottière Pin Sec ;
 - « Gueule de Bois » pour la construction d'un préau au Clos Toreau ;
 - « Mobicréa » pour la construction d'un kiosque à livres à Bellevue ;
 - « Solid'art international », avec un travail de street art réalisé autour des poubelles dans l'espace public à Rezé et la création d'un espace de convivialité (tables pique-nique...) au sein du jardin partagé « Amazonia Garden » à Malakoff.

Venir en appui aux initiatives locales

Face aux difficultés rencontrées (accentuées par la crise), la prise en considération des énergies et initiatives, des situations, des collectifs s'est révélée fondamentale. Il s'est agi de se mettre à leur service. La réactivité des associations a été remarquable pour apporter des solutions rapides et efficaces aux besoins essentiels des habitants dépourvus de moyens de communication, isolés et appréhendant parfois difficilement les consignes sanitaires.

Accompagnant ces initiatives pour amplifier leur impact, la collectivité a apporté des moyens logistiques et s'est nourri des expériences (solutions temporaires en urgence) pour construire et structurer l'action publique.

Deux exemples, l'alimentation et le numérique :

- **l'urgence alimentaire** apparue dès le début du premier confinement a entraîné la distribution de milliers de colis, mobilisant des acteurs de la production alimentaire et renforçant les coopérations sur les quartiers. L'ensemble de la chaîne (de la production à la transformation) a été mise à contribution. Les actions doivent se poursuivre.

Ces distributions ont accéléré les réflexions et projets déjà initiés en matière d'agriculture urbaine, par exemple les projets de fermes urbaines en cours sur Bellevue ou les Dervallières. Ces derniers s'insèrent dans les projets globaux, urbains et sociaux engagés sur les quartiers prioritaires.

Le projet de création d'un groupement d'achat s'est concrétisé avec « VRAC Métropole Nantes », mis au point pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous. L'association développe la mise en place de groupement d'achats dans les quartiers prioritaires de la métropole nantaise en proposant des produits issus de l'agriculture paysanne, biologique, équitable à des prix attractifs. Ainsi, VRAC permet aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi. D'autres actions de transformation de produits, de contacts avec les producteurs locaux sont envisagés.

- **la fracture numérique** s'est manifestée avec plus d'acuité du fait des confinements successifs.

Pour les habitants non équipés, « non-connectés » ou victimes de l'« illectronisme », de réelles difficultés se posent pour suivre la scolarité de ses enfants, gérer son emploi en télétravail, maintenir des liens par mail, sauvegarder ses droits avec des institutions alors que les relations s'effectuent de plus en plus en ligne. Environ un tiers des habitants des quartiers prioritaires ne sont pas connectés, équipés et usagers au quotidien. Ce phénomène a été rapidement pris en compte par les associations pour trouver du matériel et organiser leur distribution (médiation auprès des habitants en ayant besoin). La collectivité est intervenue en soutien pour faciliter ces échanges, rechercher des partenaires, capter du matériel et organiser sa diffusion.

Plus d'un millier d'ordinateurs ont été ainsi distribués durant le confinement en priorisant les familles non équipées en lien avec le programme de réussite éducative (avec si nécessaire un accompagnement pratique). Dans la continuité, un dispositif, en cours d'élaboration, sera mis en place autour de trois volets indissociables :

- une connexion à un tarif abordable ;
- un équipement reconditionné à moins de 70€ ou prêté ;
- une médiation pour leur permettre d'être autonomes dans les usages de base.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire car il s'agit d'un vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine. Nantes Métropole s'est engagée sur cette question en adhérant à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par délibération du conseil métropolitain en date du 13 avril 2015.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une mise en mouvement pour faire progresser concrètement cette préoccupation sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des politiques publiques portées par Nantes Métropole, plusieurs actions ont ainsi été réalisées en 2020 dans des domaines variés (emploi, développement économique, lutte contre les violences, commande publique, gestion des ressources humaines...). Ces projets démontrent le volontarisme de Nantes Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat féminin en donnant aux femmes les moyens d'agir. Aujourd'hui en effet, seules 32% des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à cette inégalité, Nantes Métropole a déployé depuis 2017 une feuille de route élaborée dans le cadre d'un atelier citoyen avec le conseil nantais de l'égalité femmes-hommes.

Le soutien aux réseaux d'acteurs de la création facilite les parcours des porteuses de projets de création ou de reprise : accompagnement, financement, hébergement et développement. Le dispositif « Osez entreprendre » soutient et finance la création d'entreprises dans les quartiers populaires de Nantes. En 2020, 162 personnes ont été accompagnées dont 49 % de femmes.

Nantes Métropole a continué de soutenir les événements en faveur de l'entrepreneuriat féminin, lesquels se sont maintenus en 2020 malgré la crise sanitaire.

Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale

Les ateliers #NégoTraining développés par la plateforme RSE de la métropole nantaise et pilotés par la chaire RSE d'Audencia permettent aux femmes de gagner en confiance et de mettre en pratique des stratégies efficaces pour faciliter la négociation de leur salaire. En 2020, 8 ateliers ont été organisés sur le territoire métropolitain (à Nantes, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et Carquefou) et 10 ateliers se sont tenus en ligne, bénéficiant à 339 femmes.

Le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficient d'un soutien financier de Nantes Métropole. Ces structures viennent en aide auprès des victimes de violences conjugales, familiales et d'incestes ou d'agressions sexuelles. Elles proposent un accompagnement afin que les femmes soient prises en charge et puissent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. Ces associations développent également des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels.

L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont portés par la démarche « Égalité au travail, diversité et mixité » menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte interne diffusée à l'ensemble des agent.e.s en rappelle les principaux objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes-hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

La démarche de double labellisation Diversité – Égalité qui mobilise l'ensemble des acteurs permet un engagement à l'amélioration continue afin de garantir et promouvoir l'égalité réelle de toutes et tous. Suite à un audit sur site mené par AFNOR Certification du 14 au 22 octobre 2019, la Métropole, la ville de Nantes et son CCAS ont confirmé l'obtention de leur label diversité et obtenu pour la première fois le label « Égalité professionnelle » entre les femmes et les hommes.

Quelques actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes :

- guide du recrutement : rappel des principes de non-discrimination et de promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (féminisation des intitulés des postes, diversification des viviers de recrutement, sensibilisation des jurys à la lutte contre les stéréotypes et préjugés...);
- promotion des métiers de la fonction publique territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...): 374 stagiaires accueillis à Nantes Métropole en 2018 dont 150 femmes et 31 apprentis dont 9 femmes en 2018 ;
- groupe de sensibilisation interne à la mixité diversité qui intervient dans les différents services (226 hommes et 77 femmes sensibilisés en 2019) ;
- plan de communication interne « égalité au travail » qui relaie les engagements et actions en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- mesures favorisant l'exercice de la parentalité et assurant une meilleure articulation des temps de vie (PGJE, CESU, autorisations spéciales d'absence ...) ;
- mise en œuvre du protocole PPCR et du RIFSEEP qui contribuent à réduire certains écarts inhérents au statut. Ces mesures prises en faveur du déroulement de carrières et d'une meilleure rémunération ont notamment bénéficié aux agentes de catégories A, B et C ;
- création en 2019 de l'Observatoire de l'égalité des rémunérations qui associe les représentants du personnel aux diagnostics et actions à entreprendre pour réduire les écarts de salaires femmes/hommes ;
- mise en place du conseil consultatif interne égalité diversité mixité, instance de dialogue sur les enjeux d'égalité qui réunit organisations syndicales, agent.e.s volontaires (50 membres) et représentant.e.s de l'administration. Les propositions des groupes de travail (gestion des âges, prévention des agissements et violences sexistes au travail...) alimentent la politique RH ;
- nouveau cycle de formation « Égalité au travail » qui a permis de former 163 hommes et 155 femmes en 2019. Près de 6 000 agent.e.s ont à ce jour été formé.e.s.

Quelques données chiffrées et extraits du Rapport de Situation Comparé 2019

- 3 838 agent.e.s titulaires à la Métropole dont 1 440 femmes : filière technique majoritaire qui se féminise légèrement : + 1 point par rapport à 2017 (14 % de femmes en 2019 contre 13 % en 2017).
- 10 500 jours total de formations réalisées et 3 154 agent.e.s formé.e.s dont 35,8 % de femmes et 64,2 % d'hommes.
- Si les écarts persistent, la rémunération nette mensuelle moyenne des femmes augmente depuis 2014 alors que celle des hommes stagne depuis 2017.
- 25,8 % des femmes et 4,3 % des hommes sont à temps partiel, avec une augmentation de 2,1 points pour les femmes et de 0,7 point pour les hommes, par rapport à 2017.

ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES CAMPEMENTS ILLICITES

Le territoire de Nantes Métropole connaît depuis plusieurs années l'implantation de campements d'habitat précaire occupés de manière illicite par des populations migrantes roumaines. Depuis 2018, Nantes Métropole pilote, aux côtés de l'État, du département et des 24 communes, une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la résorption progressive de ces campements et à l'accompagnement vers l'insertion de leurs habitants. La mise en œuvre opérationnelle de cette MOUS est déléguée par marché public à l'association Saint-Benoît Labre.

En 2020, l'équipe de travailleurs sociaux de la MOUS a conduit un diagnostic social global des ménages sur le bidonville de la Jalière à Orvault et poursuivi l'accompagnement social de plus de 80 ménages issus de différents campements. Les travailleurs sociaux agissent auprès des familles de manière globale sur :

- la recherche d'un habitat plus digne (logement, hébergement d'insertion) ;
- l'accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle (apprentissage du français, formation professionnelle, recherche d'un emploi) ;
- l'ouverture et le maintien des droits (notamment à la protection sociale) ;
- les enjeux de scolarité et d'inclusion scolaire.

Ainsi, 40 ménages ont pu accéder à un logement ou un hébergement depuis 2019.

Au-delà de la MOUS, Nantes Métropole soutient les communes pour encourager le développement de places en habitat temporaire (terrains d'insertion temporaires – TIT) sous forme de fonds de concours pour l'investissement et de subventions pour les coûts de gestion.

Enfin, soulignons que la collectivité s'est mobilisée pour répondre aux besoins en matière d'urgence sociale, exacerbés par la crise sanitaire liée au Covid 19 depuis mars 2020. Les actions ont notamment consisté à :

- garantir l'accès à l'eau potable pour tous les campements de la métropole ;
- se mobiliser pour soutenir les maraudes associatives dans les bidonvilles relayant des messages de prévention sanitaire ;
- distribuer des denrées alimentaires (lors du premier confinement), des masques ou encore du nécessaire d'hygiène.

A noter : la question de l'amélioration des conditions de vie des publics dans ces campements fera l'objet d'une action renforcée de la collectivité au cours du mandat qui s'engage.

PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs climatiques de Nantes Métropole visent à réduire de 30 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 2003. À l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre une baisse de 50 % de ces GES. 2019 fut l'année de la mise en œuvre de la feuille de route transition énergétique définie en février 2018 suite au Grand Débat transition énergétique et du plan climat air énergie territorial adopté fin 2018.

Nantes Métropole contribue à sécuriser les approvisionnements en énergie et maîtriser les charges associées. Elle poursuit aussi ses efforts pour améliorer ses dispositifs d'animation territoriaux, développer les énergies renouvelables locales et œuvrer pour une meilleure coordination entre ses réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur).

La concrétisation des nouveaux engagements en matière d'Énergie et Climat

Les actions « énergie climat » de Nantes Métropole en 2019 se sont amplifiées avec la mise en œuvre des engagements de la feuille de route Transition Énergétique et le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les traductions opérationnelles de la feuille de route

Les 3 axes de la feuille de route transition énergétique ont donné lieu à des réalisations tangibles en 2019 :

- une transition énergétique au bénéfice de 100 % des habitants, notamment sur le logement et les mobilités : poursuite des rénovations des logements de maisons et co-propriétés, lutte contre la précarité, intermodalités, logistique urbaine, co-voiturage, ville apaisée, promotion du vélo... ;
- une transition énergétique qui valorise 100 % des ressources renouvelables locales : toits utiles, énergies renouvelables, urbanisme décarboné, îlots de fraîcheur, économie circulaire, zéro gaspillage, biodéchets, alimentation durable... ;
- une transition énergétique 100 % citoyenne et qui augmente le pouvoir d'agir des habitants : 100 « Labs Citoyens », actions diverses dans les communes, mobilisation des acteurs économiques, conférence ouverte de la transition énergétique, mise en place du laboratoire unique de la transition énergétique (« Bureau de la Terre »).

Fin 2019, près d'une cinquantaine de délibérations ont été votées en Conseil Métropolitain pour la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en matière d'enveloppes dédiées à la rénovation énergétique, aux déplacements, à la prévention des déchets...

La conférence ouverte de la transition énergétique composée d'une trentaine d'acteurs du territoire a poursuivi son travail tout au long de l'année 2020 de manière dématérialisée compte tenu de la crise sanitaire, soit sept séances en visioconférence. Cette instance terminera son travail de suivi évaluatif, concentré sur six engagements de la feuille de route, en mai 2021 avec remise d'un livrable.

Le « Bureau de la Terre », traduction opérationnelle de la feuille de route s'est traduit par l'accompagnement de porteurs de projets et leur mise en relation avec des organismes ressources. Ce sont une trentaine de rendez-vous individuels qui ont été organisés tout au long de l'année 2019 et 2020. Des temps de mise en réseau d'acteurs, intitulés « midis de la transition énergétique » ont aussi été organisés en 2019 (près de 400 participants). Ils ont porté successivement sur les toits utiles, les déplacements professionnels, les « Labs Citoyens » et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une nouvelle programmation de ces événements sur les thèmes de l'ingénierie financière, des îlots de fraîcheurs, de la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, était prévue pour l'année 2020 (annulation du fait de la crise sanitaire).

L'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial

Réduire les émissions de gaz à effet de serre énergétique, bâtir une ville plus végétale tout en renforçant sa résilience face aux événements climatiques extrêmes, ce sont des enjeux partagés pris en compte par le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET - adopté à l'unanimité en Conseil

métropolitain de décembre 2018.

Le PCAET s'articule autour d'un volet « atténuation » issu de la feuille de route de la transition pour réduire les émissions de gaz à effet et d'un volet « adaptation » pour faire face aux modifications du climat à venir.

Ses objectifs sont désormais intégrés dans le PLH et le PLUm (Orientation d'Amélioration Programmée « Air, Énergie, Climat»). A noter, les instructeurs des permis de construire de l'ensemble des communes de la Métropole suivent des formations pour traduire opérationnellement les enjeux du volet « adaptation » dans les opérations d'urbanisme.

2019 a aussi permis de réaliser des points sur différents champs thématiques du PCAET (mobilité, énergie, déchets, urbanisme...) pour préparer la labellisation « Cit'ergie » en 2020. Cet outil de management et d'évaluation du PCAET est utilisé par Nantes Métropole depuis plusieurs années. Le dernier audit complet Cit'ergie, réalisé de façon indépendante sur la base d'un référentiel européen, date de 2015 et doit être reconduit en 2020 pour juger du chemin parcouru.

La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers, avec :

- information et conseils aux particuliers via l'Espace Info Énergie géré par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée) avec 2 521 contacts en 2019 (contre 1 556 en 2018) : 174 demi-journées de permanences fréquentées à 98 % ;
- 4 forums « énergie et habitat » tenus à Sainte-Luce sur Loire, Bouaye, Saint-Sébastien, 7 ateliers à l'Eco-appart (Nantes) ;
- lancement d'un marché d'animation de défis citoyens sur les thématiques de la réduction des consommations énergétiques, de la réduction des déchets et de l'amélioration de son alimentation. Piloté par la collectivité et animé par un groupement associatif, le défi sur le thème de l'énergie a rassemblé 165 familles engagées en 19 équipes ayant réduit en moyenne de 8 % leur consommation d'énergie et d'eau sur l'édition 2019/2020 ; sur la thématique du zéro déchet, 215 foyers ont participé (soit 800 personnes) et ont réduit de 17,5 % leurs déchets (moins 19 kilos par personne et par an) ; enfin, sur le thème de l'alimentation, 115 foyers participants (soit 350 personnes impliquées dans la démarche) ont augmenté de 24 % leurs achats de produits bio et de 17 % leurs achats de produits locaux à un coût constant entre le début et la fin du défi ;
- fonctionnement effectif du dispositif complet d'aides « Mon Projet Renov » pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 7 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- la poursuite des actions de communication et d'information sur notre dispositif Mon Projet Renov. Lancement des nouvelles pages web metropole.nantes.fr/renover-logement et du eServices dédié aux demandes de subventions Mon Projet Renov en maison individuelle. La réalisation d'une vidéo MinUTE sur un chantier de rénovation BBC en maison. L'organisation d'un « Rendez-Vous des Copropriétaires » en septembre 2020 avec La Copro des Possibles et d'un forum en ligne Déclic Copro le 5 décembre 2020. L'année a également été marquée par la préparation de la future plateforme de la rénovation énergétique de Nantes Métropole dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés

Nantes Métropole a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique défini dans la feuille de route. Ainsi, en 2020, notons :

- la rénovation de 474 logements privés suite à l'accompagnement de Nantes Métropole dont 210 logements BBC en copropriété et 24 maisons rénovées BBC ;
- le subventionnement de 14 audits et de 10 maîtrises d'œuvre en copropriété et de 76 audits en maison ;

- l'attribution de plus de 1,5 M€ de subventions Mon Projet Rénov pour des études ou travaux BBC, en copropriété ou en maison ;
- l'accompagnement de 242 ménages sous conditions de ressources avec une bonification par Nantes Métropole des aides de l'ANAH à hauteur de 1,4 M€.

Bilan global

Depuis 2011, ce sont 349 copropriétés (21 000 logements) qui ont été accompagnées par Nantes Métropole ; 47 d'entre elles ont voté des travaux de rénovation énergétique soit 3 600 logements rénovés dont 1 750 logements BBC.

Depuis le démarrage de notre accompagnement auprès des maisons individuelles en 2018, ce sont 162 audits qui ont été réalisés, 32 maisons qui ont été rénovés BBC et 437 maisons rénovées non BBC.

Nantes Métropole, leader en France de la rénovation BBC des copropriétés



Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) - Ville de Demain - Ecocité, Nantes Métropole a accompagné, entre 2015 et 2018, 19 copropriétés ayant voté des travaux BBC (1024 logements rénovés BBC). Le bilan du PIA publié en 2020 a montré que Nantes Métropole était le territoire français sur lequel il y avait eu le plus de logements rénovés BBC, loin devant certaines métropoles françaises comparables.

La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire

Concernant les logements sociaux, un premier dispositif d'aides à la rénovation a été voté en juin 2019 avec un objectif de performance après travaux équivalent au niveau BBC neuf lorsque cela est possible (à minima au niveau BBC rénovation amélioré de 20%).

Pour les bâtiments tertiaires, un diagnostic a été conduit en 2019 par l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie pour identifier les consommations du parc tertiaire et cibler les typologies de consommateurs. Il s'agit de mobiliser en priorité les plus gros consommateurs afin de construire une stratégie et les outils associés à l'horizon 2020.

Une politique publique de l'énergie volontaire

Au-delà des seuls objectifs de réduction de gaz à effet de serre, Nantes Métropole doit garantir aux acteurs du territoire de l'énergie disponible de manière pérenne dans un contexte énergétique en forte mutation. Sa politique publique de l'énergie se décline selon deux orientations stratégiques afin de mettre en œuvre la transition énergétique.

Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, soit :

- renforcer l'ambition concernant la transition énergétique ;
- optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
- garantir des services publics proches des usagers.

Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins et produire plus d'énergie en :

- assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine des collectivités (exemplarité) ;
- améliorant la qualité énergétique des logements existants ;

- atteignant les objectifs du PCAET dont 50 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire à 2050 (20 % à 2030) et réduire la consommation finale d'énergie par habitant de 50 % entre 2003 et 2030.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2020 :

- la poursuite d'un travail collaboratif avec l'AURAN, les directions de l'urbanisme, des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la logistique pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Énergie permettant d'identifier les scénarios de production d'énergies renouvelables (EnR) et de réduction des consommations d'énergie du territoire nécessaires à l'atteinte des objectifs du PCAET ;
- la poursuite de l'action de Nantes Métropole pour faire émerger le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique :
 - **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tensions allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 3 231 GWh d'électricité distribuée en consommation, 209 GWh en production, 5 873 km de réseau, 380 937 points de livraison et plus de 3 185 points de production dont 3 146 photovoltaïques ;
 - **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 703 GWh de gaz distribué, 2 337 km de réseau et 188 353 points de livraison raccordés actifs.

Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : en 2020, plus de 30 000 logements sont raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (68 000 tonnes de CO₂/an en 2020 soit 10 % de l'objectif global du Plan Climat Énergie Territorial).

Les aménagements réalisés :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la rénovation et l'extension du réseau de chaleur Centre Loire ont franchi un pallier. Fin 2019, le linéaire total de ce réseau atteint 85 km, soit 60 km d'extension depuis 2012. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, à défaut, par le bois et par le gaz en appoint/secours. Pour cela, la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) est relayée par la chaufferie Californie, dont la partie gaz est déjà en service depuis fin 2016. La nouvelle chaudière bois Californie a été mise en service au printemps 2019. Actuellement, le réseau dessert 17 900 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 71 %. Les extensions et accès au réseau vont se poursuivre dans les prochaines années : ce taux devrait atteindre l'objectif de 84 %.
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société Nadic (DALKIA), il dessert fin 2019 plus de 9 600 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 23 kilomètres de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en mars 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 51 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par NOVAE (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre en moyenne 70 % des besoins en chaleur et dessert 140 logements. Sa gestion est intégrée depuis 2018 dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;

- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IBEM (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre plus de 60 % des besoins en chaleur et dessert 250 logements. Une commission permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : nouveau réseau de chaleur structurant dont les travaux sont toujours en cours. Cette délégation de service public a été attribuée en janvier 2017 pour l'exploitation et le développement du réseau de chaleur Nord Chézine à NOVAE (IDEX). Alimenté majoritairement par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel, le réseau s'étendra dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), sur Orvault, Saint-Herblain et potentiellement Couëron pour alimenter près de 10 000 logements. A fin 2019, 22,5 km de réseau ont été déployés et 4 908 logements alimentés en chaleur dont 1 580 logements raccordés à la chaufferie de Couëron.

Un territoire producteur d'énergies renouvelables

Le plan d'actions Énergies Renouvelables (EnR) permettra l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation des énergies fossiles fortement émettrices de CO₂.

L'objectif de Nantes Métropole est d'avoir 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales à 2050.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du plan « Soleil » qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire :

- poursuite de la plateforme en ligne du cadastre solaire développé par « In Sun We Trust » ;
- lancement du projet 100 % toitures utiles privées visant la réalisation de 15 grandes installations en toiture de solaire, de végétalisation ou d'agriculture urbaine sur les plus grandes toitures du territoire ;
- expérimentation du circuit court de l'énergie avec un marché de R&D permettant de relier l'énergie produite par les centrales photovoltaïques (PV) du patrimoine public, à la consommation d'équipements. Ce marché de R&D se poursuivra en 2021 avec un marché d'innovation permettant d'alimenter une partie du bâtiment métropolitain « Champs de mars » et de la salle de la Trocardière à partir de 7 centrales PV (Beaulieu, STEU Petite Californie et centrales de NGE) ;
- participation aux projets d'autoconsommation collective du Bois Cesbron avec le Sydela et « Le soleil Brille à Malakoff » avec Nantes Métropole Habitat ;
- accompagner de nouveaux collectifs de citoyens porteurs de projets d'énergies renouvelables (Les Forges on t'aime, Énergies Citoyennes Sud Loire...).

Par ailleurs, Nantes Métropole a également porté son action sur les autres filières d'énergies renouvelables :

- éolien : accompagnement de la société NANTEOL qui porte un projet éolien citoyen sur la prairie de Mauves ;
- chaleur renouvelable : poursuite du contrat d'objectif COTER engagé en 2018 financé par l'ADEME visant au développement de la chaleur renouvelable auprès des secteurs privé et public (bois énergie, chaleur de récupération, solaire thermique, géothermie), avec pour cible l'objectif ambitieux de 18 projets permettant de produire 573 tep (tonnes d'équivalent pétrole) d'énergies renouvelables sur 3 ans.

Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

Poursuite du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, engagé depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 10 000 habitants de la Métropole avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- le bilan énergétique, analyse et suivi des consommations du patrimoine des collectivités ;
- l'analyse des bâtiments et préconisations d'actions pour réduire les consommations ;

- l'accompagnement des projets des collectivités en lien avec la maîtrise de l'énergie ;
- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine public.

Sur les 13 communes éligibles, 9 se sont engagées depuis 2018 dans la démarche : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan-Grandlieu et Sautron. En 2019, 3 nouvelles communes de moins de 10 000 habitants ont demandé leur adhésion au dispositif : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes. A ce jour, les 13 communes éligibles sont adhérentes. Thouaré-sur-Loire a également rejoint le dispositif.

Les communes adhérentes, qui ne disposent pas de la compétence énergie en interne, ont une forte attente sur l'accompagnement de projets. Entre 2018 et 2020, ce sont près de 40 projets qui ont été suivis par le dispositif de CEP.

L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public en appliquant le principe « éclairer juste » (sobriété énergétique). Elle a continué son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en œuvre, le cas échéant, avec :

- remplacement des luminaires par du matériel plus performant ;
- poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent ;
- éclairage restreint au cœur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités.

Dans le même temps, Nantes Métropole assure une veille technique pour des solutions innovantes d'éclairage (leds, détection de présence...).

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière était en cours de finalisation fin 2019.

A noter :

- Une étude du CEREMA en collaboration avec les services de Nantes Métropole est engagée concernant les effets des zones éclairées sur la biodiversité afin, à terme, de réaliser des actions de préservation de la faune et de la flore.
- Suite au nouveau marché attribué en 2017 à JCDecaux (communes de Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre), le nombre de mobiliers urbains de communication métropolitains (entre 2m² et 8m²) a diminué de 12 % (au total, 840 mobiliers de communication, contre 952 auparavant).
- Une sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans les commerces et entreprises est en cours de définition. Il s'agit de mettre en avant la problématique de l'éclairage et des enseignes lumineuses (nouvelle réglementation relative à la limitation de la pollution lumineuse de décembre 2018).

Chiffres clés 2020

- 2 031 contacts pris auprès de l'Espace Info Énergie.
- Sur le territoire, fin 2018, 5 873 km de réseaux électriques, 2 337 km de réseaux gaz et 110 km de réseaux de chaleur.
- Plus de 36 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur et autant de chaleur distribuée pour des équipements publics.
- 63 %, c'est la part de chaleur renouvelable et récupérable distribuée via les réseaux de chaleur (bois et déchets).
- Plus de 340 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le territoire fin 2019.
- 1 060 GWh produits issus d'énergies renouvelables et de récupération à fin 2019.

DÉPLACEMENTS URBAINS : LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PDU

Succédant au plan 2010-2015, le nouveau PDU 2018-2027 « perspectives 2030 » a été adopté par le conseil métropolitain le 7 décembre 2018. Il constitue la feuille de route de la politique de déplacements dont la mise en œuvre est continue. Outre les actions en faveur du changement de comportement, des mobilités douces et du développement des services de mobilité, plusieurs démarches ont été réalisées ou engagées en 2020 pour atteindre les objectifs du PDU.

Parmi les faits marquants, on peut noter :

- au printemps dernier, la crise sanitaire a incité la Ville de Nantes et Nantes Métropole à faciliter la pratique de la marche à pied et du vélo en ville. Acteurs publics, élus, services publics et associations d'usagers ont travaillé collectivement pour mettre en œuvre un plan d'aménagements temporaires piéton-vélo. Il s'est aussi agi de passer la limitation de vitesse à 30km/h sur la ville de Nantes et de favoriser le recours aux modes de déplacements bénéfiques pour la santé, l'environnement et adaptés à la distanciation sociale et aux gestes barrières. Des solutions adaptées, évitant un report vers l'utilisation de la voiture, ont été proposées aux habitants de la Métropole ;
- la concertation pour le développement de nouvelles lignes de tramway desservant le futur CHU ;
- l'étude du schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables ;
- l'étude du schéma directeur des aménagements bus (en cours) ;
- l'élaboration d'un observatoire des déplacements et d'un système d'information géographique ;
- la réalisation d'études dans le cadre du développement urbain et de l'attractivité métropolitaine menées en faveur de la croissance de modes alternatifs à la voiture « solo ». Parmi les actions phares, on peut relever :
 - une étude de déplacements à l'échelle du quadrant nord-est (en cours) ;
 - une étude sur un plan d'accessibilité « tous modes » à la centralité (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur de la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique et de la zone aéroportuaire (en cours) ;
 - l'étude sur l'amélioration de l'usage des grandes voiries métropolitaines (notamment voies réservées au covoiturage) ;
 - l'accompagnement d'un projet de navettes autonomes porté par la SNCF sur l'ancienne voie ferrée Doulon-Carquefou ;
 - l'accompagnement de diverses études urbaines : route de Vannes (en cours), Atlantis (en cours) ;
 - la réalisation et l'accompagnement d'études de déplacements et de stationnement à diverses échelles : exemple sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (en cours) ;
 - l'étude du schéma directeur du nœud ferroviaire de Nantes et de l'axe Nantes Angers Sablé ;
 - l'étude d'amélioration de la performance, du temps de parcours et de la capacité sur les liaisons Nantes-Paris ;
 - la relance des études pour l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes Rennes.

DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS ORGANISÉS, COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSIBLES

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Aleop et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération.

Plus de 95,4 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau au titre de l'année 2020, soit une baisse de 35,8 % de la fréquentation due à la crise sanitaire et au confinement du printemps 2020. L'offre kilométrique est également en baisse pour les mêmes raisons, atteignant 26,34 millions de km.

Les faits marquants de l'année 2020

- **Adaptation de la délégation de service public (DSP) avec la TAN**

La crise sanitaire et le confinement des populations du 16 mars au 12 mai 2020 ont eu des conséquences importantes sur le fonctionnement du réseau de transports en commun, mais également sur l'exécution du contrat de DSP avec la TAN, couvrant la période 2019-2025.

Un avenant au contrat a été signé (Avenant n°2) afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les charges et les recettes du contrat et d'adapter certaines clauses pour en préciser les modalités d'exécution.

- **Une évolution de l'offre en septembre 2020 impactée par la crise sanitaire**

La crise sanitaire a perturbé la mise en place des évolutions d'offre sur le réseau de transports collectifs (telles qu'envisagées pour la rentrée de septembre 2020).

Les développements d'offre tels la refonte de la desserte du secteur Sud Ouest, l'évolution de la desserte de la Chapelle-sur-Erdre ou la modification des services de la E1 ou de la ligne 91 ont été reportés.

Seules les évolutions d'offre permettant de pallier aux surcharges observées sur certaines lignes du réseau ont été mises en œuvre à partir du 2 novembre 2020.

L'ensemble de ces dispositions conduit à une augmentation de l'offre de 116 093 kilomètres, soit + 0,39 % par rapport à 2019.

- **Concernant les projets en cours d'études :**

- **renouvellement des rames de tramway** : Alstom a été retenu comme constructeur des nouvelles rames de tramway. En parallèle, l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX existants a été engagée afin de permettre à ces nouvelles rames, plus longues, de circuler sur le réseau ;

- **prolongement connexion L1 L2 Phase 2 / CETEX Babinière** : les études se poursuivent pour le prolongement du tramway de la ligne 1 de Ranzay à Babinière ainsi que la réalisation du nouveau CETEX tramway permettant d'accueillir les nouvelles rames de tramway en cours d'acquisition et la réalisation d'un nouveau P+R ;

- **rénovation tramway ligne 1 Feydeau-Commerce** : poursuite des études et travaux préparatoires à la rénovation de l'infrastructure tram reportés pour l'été 2021 en raison de la crise Covid19 ;

- **développement de nouvelles lignes de tramway (DNLT)** : lancement de la concertation fin 2020 ;

- **transfert des installations ferroviaires de Nantes État** : poursuite des travaux depuis le printemps 2019 visant à libérer le site de Nantes État des équipements ferroviaires, à l'ouest de l'Île de Nantes, d'environ 16 ha afin de permettre la réalisation du projet urbain de la ZAC Sud Ouest de l'Île de Nantes et notamment la mise en place des nouvelles infrastructures de tramway ;

- **transformation de la C5 en ligne de busway (L5)** permettant d'améliorer la régularité et la fréquence de la ligne ;
- **schéma directeur d'accessibilité secteur aéroport** : poursuite de l'étude en 2020 co-financée par l'État, la région et Nantes Métropole. Objectif de finalisation : printemps 2021.
- **laboratoire d'expérimentation des mobilités LEMON** : préparation d'une expérimentation de Hub de Mobilité à la Chantrerie, destinée à rechercher puis tester des solutions pour effectuer le dernier kilomètre en modes actif depuis les arrêts de la C6 et de la E5.

Chiffres clés 2020

- La Métropole possède un réseau de tramway de 45 km et 12 km de Busway.
- Les lignes Chronobus représentent un réseau de 84 km.
- 44 lignes de bus sillonnent l'agglomération.
- 3 lignes de Navibus (Erdre et Loire).
- La fréquentation du réseau TAN enregistre 95,4 millions de voyages, soit une baisse de 35,8 %.
- Covoit'Tan : 7280 inscrits fin 2020. En 2020 : 975 abonnés Libertan transportés ; 8 507 trajets réalisés.

LES DÉPLACEMENTS DOUX FAVORISÉS

À travers ses plans vélos réussis, Nantes Métropole continue d'accompagner la promotion de la petite reine.

En 2020, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a d'ailleurs désigné Nantes comme la seconde ville la plus cyclable de France (dans la catégorie des villes de plus de 200 000 habitants) via son baromètre national « cyclabilité ».

Contre toute attente, la crise sanitaire a amené une accélération du développement des modes de déplacement actifs (vélo mais aussi marche). A la sortie du confinement de mai, Nantes Métropole a ainsi mis en place 21 km d'aménagements cyclables provisoires, de nombreuses rues du centre de Nantes ont été rendues piétonnes, et, dans le cadre de l'opération « La Rue pour tous », la Ville de Nantes est passée à 30 km/h. Ces aménagements et mesures ont été évalués pendant plus de six mois. Cela a donné lieu à des pérennisations ou des corrections à l'issue d'une concertation citoyenne.

Un plan vélo 2015-2020 ambitieux

Avec son second plan vélo (2015-2020) adopté en février 2016, Nantes Métropole a souhaité investir 50 M€ en faveur d'une politique cyclable audacieuse.

Au cours de l'année 2020, 16 km d'aménagements pour vélos ont été réalisés sur le territoire métropolitain, portant la longueur totale des continuités cyclables à 586 km dont 144 km de pistes cyclables et 242 km de bandes cyclables.

Les grands axes du plan vélo :

1) Des actions relatives au stationnement

En 2020, on compte 1 482 places abritées et sécurisées ou en accès libre dans les « véloparcs » et parcs-relais (P+R), ainsi que 1 418 places de stationnement vélos dans les parcs en ouvrage du centre et de la gare.

Par ailleurs, 2 abris collectifs sécurisés (de 48 places chacun) et 2 abris collectifs ouverts (de 20 places chacun) ont été installés aux gares de Couëron et Saint-Herblain.

Dans le cadre de l'urbanisme tactique, 700 places de stationnement vélo ont été ajoutées dans le centre-ville de Nantes et certains quartiers.

2) Des actions relatives à la sécurité

En 2020, de nouveaux aménagements et améliorations de réseau ont permis de conforter les itinéraires cyclables via :

- des aménagements provisoires dans le cadre de l'urbanisme tactique lié à la crise sanitaire : quai de la Fosse ; traversées des ponts Anne-de-Bretagne, Trois Continents, Willy Brandt ; route de Clisson ; boulevard Guy Mollet ; route de Vannes...
- les aménagements des rues de la Martellière à Saint-Sébastien, de l'aérodrome à Rezé, de l'île Chaland à Basse-Goulaine, de la gare à Bouaye, du boulevard Pierre de Coubertin à Nantes...

3) Des actions relatives au développement des services

En 2020, parmi les outils destinés à faciliter le recours au vélo pour les citoyens, les services de location longue ou courte durée tels que le « bicloo » et « Vélocampus », continuent de séduire :

- le nombre d'abonnés à « Bicloo Plus » s'établit à 26 164 avec une flotte de 1 230 VLS (Vélo Libre-Service) dans 123 stations ;
- le nombre d'abonnés à la location moyenne et longue durée à « Mon Bicloo » a atteint 1 741 avec une flotte de vélo de 2 190 (cargo, pliant, classique avec pour chaque catégorie du VAE ou du mécanique) ;

- 11 076 subventions ont été octroyées pour l'achat d'un VAE (depuis le lancement du dispositif en 2010) dont 834 pour l'achat par les particuliers d'un vélo cargo et familial pouvant bénéficier d'une aide de 300 € maximum (depuis le lancement du dispositif en 2012) ;
- depuis mars 2016, une aide existe dans la limite de 400 € à destination des professionnels à vélo. Fin 2020, 297 aides ont été versées pour un montant de 129 233 € ;
- en 2020, des nouveaux dispositifs d'aide ont été lancés (l'un pour l'acquisition de VAE par le grand public et l'autre pour la réparation de vélos), en complément du coup de pouce vélo lancé par l'État.

4) Un dispositif d'éco-mobilité scolaire

L'objectif du dispositif d'éco-mobilité scolaire est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun.

En septembre 2020, 47 écoles étaient entrées dans le dispositif dont 20 écoles nantaises et les établissements de 20 autres communes (La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Les Sorinières, Sainte-Luce-sur-Loire, Le Pellerin, Saint-Herblain, Sautron, Mauves-sur-Loire, Bouaye, Couëron, Indre, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Carquefou, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau, Rezé, Bouguenais, Thouaré-sur-Loire, La Montagne). Après expérimentation puis bilan, le dispositif s'est accompagné de la mise en place de trois aires piétonnes temporaires le matin aux écoles du Bois Saint-Louis (Orvault), Ledru Rollin (Nantes) et Robert Badinter (Saint-Jean-de-Boiseau).

5) Poursuite des études sur l'amélioration des grandes voiries d'agglomération

Les études portent sur quatre axes : boulevard de Vendée, route de Pornic, chemin de la Justice et Prairie de Mauves avec des voies réservées au covoiturage et transports collectifs. En 2021, une expérimentation sur la Prairie de Mauves est programmée.

6) Poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)

L'objectif est la création d'ici 2026, de 50km d'axes magistraux. Outre cette catégorie, le SDIC va également prévoir la réalisation de voies « structurantes » et de voies « secondaires et de maillages ». Des études de faisabilité vont s'engager en 2021 sur les axes magistraux retenus, préalable à une concertation avec les habitants.

7) Jalonnement

Le secteur « place Viarme - rue du Poitou » a été jalonné en 2020.

8) Événements 2020

- « Tous en Selle » avec le grand atelier vélo sous les nefs du 3 au 10 juin.
- « Tous en Selle » avec le grand marché du vélo sous la forme d'une bourse aux vélos le 26 septembre.
- Une trentaine de rendez-vous dans différentes villes sur la période de juin à mi-octobre avec la possibilité de réviser son vélo ou de le marquer.

Chiffres clés 2020

- 748 km d'aménagements cyclables : pistes et bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux cycles, chaudioux, voies mixtes piéton-vélo, voies vertes, liaisons cyclables et zones de rencontre (les chiffres 2020 ne sont pas encore intégrés dans ce total).
- 2 900 places en ouvrage dont 2 098 en espace sécurisé et 802 en accès libre.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements et de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les habitants en accord avec leurs besoins.

La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo », Nantes Métropole a travaillé avec différents partenaires régionaux ou nationaux à la mise à disposition du grand public d'outils d'information sur les déplacements :

- [Destineo](#), un système d'information multimodal porté par la Région des Pays de la Loire (y compris les départements) et 12 autorités organisatrices de mobilité comme Nantes Métropole et la CARENE. Ce calculateur est intégré aux outils numériques de la SEMITAN et de la Métropole (sites internet et applications mobiles ainsi que « Nantes Dans Ma Poche ») pour permettre aux internautes de préparer leurs voyages ou de connaître l'horaire du passage du prochain bus à leur arrêt, et en situation de mobilité, d'avoir les informations en temps réel. ;
- [Géovélo](#), un calculateur d'itinéraires spécifique au vélo et multicritères (rapidité, sécurité, touristique). Géovélo informe les utilisateurs de la localisation et des disponibilités en temps réel des stations de vélos en libre-service bicloo. Les aménagements cyclables et les stationnements vélos sont également intégrés dans l'outil, lequel offre aux utilisateurs une cartographie contributive pour corriger et enrichir ces informations ;
- [Questgo.fr](#), le service de covoiturage, public, gratuit, interrégional, solidaire et en open-source, outil de mise en relation a été développé et animé dans le cadre d'un partenariat avec cinq autres grandes collectivités territoriales de l'Ouest ;
- Covoit'Tan : application de mise en relation qui permet de covoiturer avec son abonnement de transport en commun et de rémunérer les chauffeurs ;
- e-démarche mobilité qui permet de s'abonner aux services de transports collectifs de façon dématérialisée ;
- 96 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr, laquelle a favorisé l'émergence d'applications locales dont certaines sont plébiscitées par les Nantais, comme [Naonedbus](#) ;
- un partenariat avec la plate-forme d'accès nationale [transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr) pour favoriser une plus grande réutilisation des données et faire connaître plus largement aux usagers l'offre de mobilité de la Métropole. Ce partenariat permet également d'enrichir les jeux de données et de garantir leur qualité.

Les aides à l'achat de vélos

Depuis 2010, pour renforcer la pratique du vélo sur son territoire, Nantes Métropole incite les particuliers et les entreprises de la Métropole à acquérir des vélos classiques ou à assistance électrique. En 2020, la Métropole a ainsi subventionné l'acquisition de 4 573 vélos se répartissant ainsi : 301 vélos familiaux (cargo) et 396 vélos à usage professionnel et 3 876 VAE acquis par des particuliers (mesure post-Covid), pour un montant global de subvention de 830,1 k€.

Coup de pouce vélo

Pour inciter à l'usage du vélo en sortie de confinement, la Métropole a également abondé le dispositif d'aide à la réparation mis en place par l'État à hauteur de 50 €/vélo.

Le plan de mobilité

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;
- la formation de référents mobilité chez les employeurs.

En fin d'année 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des entreprises a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque société dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels ;
- pack 3 : conseil en mobilité.

Au total, fin 2020, 730 employeurs totalisant plus de 160 000 salariés étaient engagés dans une démarche pack mobilité (67 % étant dans le pack 1).

Les démarches de management de la mobilité à l'échelle de pôles d'activité

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole a engagé deux grandes opérations de co-construction (solutions de mobilité avec les employeurs) sur deux pôles d'activités économiques : La Chantrerie (Nantes) et le pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grandlieu). L'enjeu est de dessiner une mobilité plus responsable s'agissant de l'accès aux lieux de travail, et ce, en amenant les employeurs et la collectivité à déployer des actions conjointes. Objectif : faire changer les comportements de mobilité dans le sens de la transition énergétique.

Éco-mobilité pour les élèves : animation autour des « transports et déplacements » et visite-découverte de la zone à trafic limité (ZTL)

En 2020, pour sensibiliser les scolaires à l'éco-mobilité dès l'école primaire, Nantes Métropole continue de travailler avec l'association Écopôle, qui agit pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les animations ont été adaptées pour une mise en oeuvre en distanciel à l'école, compte tenu du contexte de pandémie. Il s'agit de visites-découvertes sur le thème de l'éco-mobilité s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route des transitions écologique et énergétique.

Ainsi en 2020, 16 animations du module « transports et déplacements » ont été menées auprès de 12 classes des 10 écoles réparties sur 5 communes de la Métropole.

Émile le Serpent Mobile

Pour inciter les parents et leurs enfants à venir autrement qu'en voiture à l'école, Nantes Métropole propose le défi d'éco-mobilité ludique européen « Emile le serpent Mobile ». En 2020, compte tenu du contexte épidémique, une seule école à Bouaye a participé au défi.

SécuriTan : une animation en classe réalisée par la TAN

Proposée aux classes de CM2 des écoles desservies par des circuits de transports scolaires, SécuriTan est une animation d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. Elle sensibilise à propos des trajets domicile-école effectués via les transports en commun, les cars scolaires ou le vélo. Organisée à l'initiative de Nantes Métropole, cette animation est assurée par des médiateurs de la SEMITAN. D'une durée d'1 heure, elle se déroule en deux parties :

- une première partie théorique avec la projection d'un film axé sur les différents modes de déplacement s'offrant à un élève de CM2 de l'agglomération nantaise : transports en commun (comportement à l'arrêt, à l'abord du véhicule et à l'intérieur, règlement d'usage...), vélo ou marche à pied ;
- une seconde partie pratique avec l'organisation d'un jeu de questions/réponses relatives au réseau de transports en commun, à son utilisation et à la sécurité.

Ces outils et animations proposés à toutes les écoles publiques et privées de la Métropole sont priorités pour les établissements volontaires du dispositif d'éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole.

Les écoles concernées se voient également proposer des animations spécifiques, comme les cours de vélo pour les CM1 et des temps forts de sensibilisation à l'éco-mobilité organisés auprès des parents et des enfants. En 2019, 12 écoles étaient engagées dans ce dispositif pour des cours de vélo ou des animations et temps forts.

Chiffres clés 2020

- 730 employeurs engagés dans une démarche pack mobilité, soit plus de 160 000 salariés impactés.
- 4 513 vélos subventionnés pour un montant de 830 k€.
- 96 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr.

UNE CIRCULATION APAISÉE

Afin de renforcer l'attractivité et la vitalité des pôles urbains, Nantes Métropole veut apaiser la circulation dans l'ensemble de l'agglomération.

Des efforts particuliers continuent d'être déployés pour améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention auprès des scolaires. À ce titre, les communes de la Métropole ont densifié le nombre de zones apaisées où la circulation est limitée à 30 km/h.

Une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux

La gestion de la circulation est un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation et mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain.

Les objectifs consistent à :

- rendre la circulation moins dense grâce, notamment, à la modération des vitesses ;
- laisser plus de place aux modes actifs (cycles, piétons).

En 2020, la crise sanitaire a incité la ville de Nantes et Nantes métropole à accélérer la pratique de la marche à pied et du vélo en ville. Entre autres actions, la commune de Nantes a accru le nombre de rues en aire piétonne (dans le cadre de la réflexion sur la distanciation), a expérimenté le passage en zones de rencontre de nombreux secteurs et a expérimenté puis pérennisé le passage généralisé de la globalité de la commune en zone 30 (en dehors de certains axes accueillant des lignes structurantes de transports en commun dont l'environnement n'était pas pertinent pour 30 km/h).

Pour rappel, le PDU métropolitain vise un objectif de réalisation, à l'horizon 2027, de 70 % de voiries « apaisées » situées en zone agglomérée, hors les voies principales.

La circulation sur l'agglomération

En 2020, le débit moyen global de circulation sur l'agglomération a baissé de 20 % par rapport à 2019 (-1 % entre 2019 et 2018). Le temps moyen de parcours a baissé de 12 % le matin et de 13 % le soir. Cette baisse de trafic est due à la mise en place des différentes périodes de confinement et couvre-feu pendant la pandémie de Covid 19 et au développement du télétravail.

Des outils de système d'exploitation mutualisés

Depuis février 2014, les services de l'État gestionnaires du périphérique nantais sont dotés d'un Poste Central (PC) baptisé Sextan (Système d'exploitation du trafic de l'agglomération nantaise).

Cet outil permet de gérer en temps réel l'ensemble du trafic sur le périphérique. Son interconnexion avec le PC de Nantes Métropole a permis de mieux régir l'ensemble du trafic sur l'agglomération et d'orienter les usagers grâce aux matériels en place (caméras, panneaux à messages variables, systèmes de mesure).

Il permet aussi de mieux gérer la fermeture du périphérique Est (en cas d'inondation) et du pont de Cheviré (en cas de vent violent ou d'accident grave).

La sécurité routière

Nantes Métropole a fait le choix de s'engager plus encore en faveur de la sécurité routière avec un élu délégué à cette thématique (Anthony Berthelot). Par ailleurs, la Métropole œuvre au quotidien auprès des 24 communes et en lien avec les services de l'État, du conseil départemental, des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44), de l'Éducation nationale et du secteur associatif en vue de réduire l'accidentalité sur son territoire (aménagement de l'espace public, échanges...).

La Métropole a mis en place un dispositif de suivi de l'accidentologie sur l'agglomération qui a notamment pour objectif d'analyser l'impact des aménagements réalisés sur la sécurité routière.

Elle participe également au développement des campagnes de prévention auprès des scolaires (écomobilité) et intervient régulièrement auprès de la population, en lien avec ses partenaires (Éducation nationale, gendarmerie, prévention routière...).

Chiffres clés 2020

- 3 772 km de voirie (tous types de voie confondus) dont 501 km en domaine privé et 41 km au département.
- Fréquentation du Pont Senghor : 10 569 véhicules par jour (14 014 en 2019).
- Fréquentation du Pont Tabarly : 12 515 véhicules par jour (15 559 en 2019).
- Fréquentation du cours des 50 otages : 4 620 véhicules par jour (5 308 en 2019).
- Aires piétonnes urbaines : 22 km soit 22 ha.
- Linéaires des aménagements cyclables : 586 km.
- Zone 30 / Section 30 : 1 268 km (selon les arrêtés de circulation). Parmi ces zones : quartier Ouest : centre-ville de Couëron, quartier Garenne, Chaume et Briandière à La Montagne, Indre et Nantes en quasi totalité.
- Zone de rencontre (voies sur lesquelles les piétons sont prioritaires) : 28 km (selon les arrêtés de circulation).
- Zone à trafic limité (ZTL) : 1,5 km (Duguay Trouin piétonisé).
- Giratoires : 1 144 unités dont 50 doubles.
- Fermeture de l'axe Nord => Sud traversant la place Graslin (Fréquentation Nord/Sud place Graslin : 3 983 véh/jour en 2019).
- 160 accidents corporels (chiffre provisoire), 10 décès. Il est à noter que l'année et le bilan 2020 sont particuliers du fait des différents confinements ayant fortement impactés les déplacements et, donc, l'accidentologie corporelle.

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT QUI S'ÉTOFFE

Le stationnement est l'un des leviers de la politique des déplacements de Nantes Métropole. C'est un outil de régulation de l'usage de la voiture sur le territoire. Depuis plusieurs années, un panel de mesures a été mis en œuvre afin de réglementer l'offre et la demande sur différents secteurs : le centre-ville, les abords de la gare et la périphérie de l'agglomération.

Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs

Couverts ou en surface, à accès libre ou contrôlés, les parcs-relais (P+R) permettent aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés, mais aussi aux cyclistes (aménagement de stationnements vélo sécurisés) de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Le dispositif de gestion des P+R sous contrôle d'accès (20 P+R, 4 957 places) a atteint ses objectifs de libération des places de stationnement au profit des usagers des transports en commun. Ce dispositif donne un accès préférentiel aux utilisateurs du transport collectif (gratuité maintenue pour les détenteurs d'une carte Libertan) et permet ainsi de réguler l'accès aux P+R pour les automobilistes souhaitant se déplacer dans la métropole en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Particulièrement visibles dans les P+R du nord Loire, ces effets sont renforcés côté sud Loire avec la livraison en 2020 et 2021 des nouveaux P+R Porte de Vertou (août 2020) et Neustrie (janvier 2021). Les travaux d'extension qui ont démarré en 2019 représentent plus de 1 000 places de stationnement supplémentaires pour les usagers des transports en commun.

Côté ferroviaire, après l'extension du P+R de la gare de Bouaye (190 nouvelles places, juillet 2020), des études sont lancées pour envisager une offre supplémentaire gare de Mauves et de Couëron.

Notons également que les travaux d'extension du P+R Duguay Trouin, boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain sur la ligne Chronobus C3, doivent démarrer courant 2021. Le P+R de 180 places sera disponible au R-1 d'un ensemble immobilier réservé au tertiaire (livraison attendue en 2022).

En parallèle, des études sont en cours pour offrir plus de places en parcs relais aux abords du périphérique en lien avec le développement de l'offre de transport collectif. Un P+R à proximité de la porte de l'Estuaire est prévu dans le même temps que l'extension de la C20 jusqu'à la gare maritime (dernier trimestre 2022).

De plus, deux nouveaux équipements en ouvrage de grande capacité sont programmés (horizon 2025-2026) à l'emplacement des P+R Babinière (500 places) et Bourdonnières 1.

Début 2021 : au total, ce sont 62 P+R qui sont répartis sur le territoire métropolitain. Cela correspond à 8 651 places de voitures et 1 365 places de vélos, soit un total de 10 016 places de stationnement.

Les parcs de stationnement dans le centre-ville et la gare

Le parking Descartes a ouvert ses portes au public en novembre 2020. Ce parking de 250 places s'inscrit dans un projet d'aménagement et de réhabilitation du site de l'ancienne prison. Il permet de compenser la fermeture du parking Commerce pendant les travaux d'aménagement de la place du Commerce.

En parallèle, le parking Aristide Briand a subi une cure de jouvence pour un meilleur accueil des usagers. La signalétique et les peintures ont été refaites et 17 bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées.

Dans le cadre des travaux Feydeau-Commerce, le parking Commerce sera modernisé. Il sera équipé d'un ascenseur pour le rendre accessible aux PMR, d'un parc vélo sécurisé élargi à 300 places et de 10 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les travaux nécessitent une fermeture totale de février à novembre 2021.

Sur l'île de Nantes, les travaux de construction du parking de l'École du Design ont démarré. Dès 2022, ce nouveau parking public offrira 501 places de stationnement au cœur du quartier de la création.

Coté gare, le nouveau parking Gare Sud 2 a été mis en service en août 2020. Cet équipement de 490 places situé au cœur du projet urbain Euronantes vient compléter l'offre de stationnement du quartier et permet de libérer la cale Malakoff (parking gare canal actuel) au profit d'un espace de stationnement temporaire réservé aux taxis (aménagement prévu en juin 2021).

En 2020, 174 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été déployées dans les parkings publics du centre ville, de la gare et les P+R Neustrie et Porte de Vertou (10 bornes chacun). Les travaux d'installation se prolongent en 2021 pour atteindre un total de 215 bornes disponibles au public (fin 2021). A noter : les bornes, lentes ou accélérées, sont équipées de prises adaptées à tous types de véhicules et sont accessibles gratuitement sans réservation (seul le stationnement est payant).

Entre 2019 et 2020, la fréquentation des parcs en ouvrage et en enclos a été fortement perturbée par les épisodes de confinement résultant de la crise sanitaire (covid 19). Une baisse de 33 % des visiteurs a été observée pour l'ensemble des parcs de stationnement. Seulement 2 582 742 visiteurs ont fréquenté les parkings du centre-ville et de la Gare en 2020.

Chiffres clés 2020

- 62 P+R offrant 10 016 places de stationnement dont 1 365 pour les vélos.
- 17 parkings en ouvrage et 14 parcs en enclos, soit 10 762 places de stationnement en centre-ville de Nantes dont 1 301 places pour les vélos.

RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les 24 communes du territoire.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont par définition les déchets produits par les habitants, ainsi que les déchets des professionnels et administrations lorsque ces derniers sont assimilables aux déchets ménagers eu égard à la quantité produite et à leur nature.

Le plan d'action 2014-2020 et la feuille de route pour la transition énergétique

Nantes Métropole place l'utilisateur et les territoires au cœur de ses projets et décline son plan d'action Déchets en 3 axes stratégiques :

- faire des citoyens-usagers des acteurs éclairés et faciliter l'accès aux services ;
- inscrire la politique publique de gestion des déchets dans la transition énergétique et écologique ;
- proposer un service performant adapté aux enjeux du territoire.

La politique publique « déchets » se situe au croisement de nombreux enjeux environnementaux et sociétaux. Elle poursuit des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets :

- d'ici 2030, réduire de 20 % les DMA par rapport à 2010 (en kg/hab/an, hors gravats). Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la trajectoire cible du programme national de réduction qui vise une réduction de 10 % des DMA (hors gravats) entre 2010 et 2020 ;
- atteindre 65 % de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats et déchets dangereux).

Dans la continuité du dispositif « zéro déchet, zéro gaspillage » et pour atteindre ces objectifs, Nantes Métropole renforce les actions de prévention et de valorisation des déchets, notamment à travers les 5 engagements de la feuille de route pour la transition énergétique de Nantes Métropole en matière d'économie circulaire :

- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation des objets localement ;
- développer des solutions pour le tri et la valorisation organique des biodéchets ;
- rendre le geste de tri naturel ;
- optimiser le recyclage et la valorisation énergétique des déchets.

La direction déchets contribue par ailleurs aux engagements suivants de la feuille de route pour une transition 100% citoyenne :

- proposer une offre pédagogique territoriale en matière de transition énergétique ;
- animer 100 « labs citoyens » pour mettre les initiatives en réseau et poursuivre les communautés et défis engagés dans le cadre du Grand Débat ;
- donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets ;
- accompagner 1 001 éco-événements d'ici 2025.

Un engagement à tous les niveaux

La direction Déchets est certifiée ISO 9001 depuis mai 2015. Cette distinction, décernée par l'association française de normalisation (AFNOR), définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Il s'agit notamment de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des pratiques pour satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers. Afin de conserver cette certification, laquelle démontre le niveau de maîtrise des activités par les agents, un audit de renouvellement a eu lieu en septembre 2020.

La direction Déchets s'est fixée un objectif de triple certification en Qualité, Sécurité et Environnement à horizon 2021.

La mise en œuvre du plan d'actions en 2020

En matière de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, des animations, adaptées à la crise sanitaire ont permis de rencontrer les habitants physiquement ou à distance :

- l'animation d'un « défi citoyen zéro déchet » (pour la 5^{ème} année), en parallèle des défis « énergie » et « alimentation ». Le nombre de citoyens engagés est passé de 180 foyers en 2019 à 215 en 2020, soit plus de 800 personnes. Malgré un défi bousculé par la crise sanitaire, les participants ont réduit de 17,5 % leurs déchets en 3 mois (soit une baisse de 20 kg de déchets par personne et par an) ;
- la semaine européenne de réduction des déchets : organisé en lien avec Ecopôle et son collectif de 24 associations, ce programme d'animations s'est adapté à la situation de novembre (2^{ème} confinement) en proposant une version 100 % numérique avec des ateliers pratiques en visioconférence, des tutoriels commentés en direct et des conférences en ligne consacrées à la thématique du réemploi. Ces animations en distanciel ont rassemblé plus de 500 personnes ;
- des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets ont pu se tenir lors de manifestations sur les quartiers et les communes. Au total, 44 animations ont rassemblé près de 1 450 habitants du territoire et 1 852 élèves dans les écoles (79 classes sensibilisées dont 12 classes ayant participé à un défi zéro déchet) ;
- l'accompagnement des professionnels, d'organisateur de festivals, d'événements dans une éco-démarche pour la 8^e année. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements est d'épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'événements zéro déchet. À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net dédié à cet accompagnement et aux formations.

De nombreux rendez-vous ont naturellement dû être annulés en 2020 compte tenu du contexte sanitaire : les villages d'animation anti-gaspi alimentaire « Les Grandes tables de l'Agglo », les stands d'informations dans les lieux publics, certains festivals et événements. Ces dispositifs sont reportés en 2021.

Nantes Métropole renforce ses actions pour le développement du compostage en proximité des restes alimentaires et des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 19 800 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2020, 1 435 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif. Depuis le 1^{er} novembre 2018, ces aides ont été augmentées : pour l'achat d'un composteur individuel, le remboursement de 20 € est passé à 30 €. Pour l'achat d'un lombricomposteur, le remboursement a doublé, passant de 20 à 40 € ;
- le soutien à l'association Compostri pour accompagner les habitants dans le compostage collectif citoyen : 39 nouveaux sites dont 2 projets de bailleurs sociaux en 2020, soit 259 composteurs accessibles à près de 5 000 foyers sur des espaces privés (copropriétés) ou publics ; 22 composteurs pédagogiques installés dans les écoles, 5 sur des places de village et 5 en projet ;
- seules 13 animations se sont tenues sur les 58 prévues ;

- plus de 300 personnes formées guide composteurs depuis 2013 ;
- plus de 250 personnes formées référents de site depuis 2015 ;
- 5 opérations de broyage de végétaux ont été menées sur 4 communes du territoire (10 programmées initialement), 2 opérations de broyage de végétaux organisées en déchèteries (4 programmées initialement) dont 1 menée sur une semaine complète au lieu d'une seule journée ;
- la direction Déchets a piloté pour la 4^e année la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais. D'autres opérations de broyage de sapins ont été organisées à leur initiative sur les autres communes.

En complément du développement du compostage de proximité, la direction Déchets a démarré en décembre 2019 une expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires, en vue d'un déploiement à l'échelle de la Métropole à horizon 2025. L'expérimentation a été poursuivie tout au long de 2020 :

- 1 700 foyers du quartier Nantes Nord ont été équipés de seaux à compost pour le tri des déchets au quotidien. 13 points de collecte en apport volontaire ont été installés sur le secteur test. Quelques adresses sont collectées en porte à porte avec des bacs marron spécifiques ;
- les déchets alimentaires collectés chaque semaine ont été acheminés chez « Compost In Situ », une coopérative qui valorise les déchets alimentaires en compostage en partenariat avec des agriculteurs de la Chapelle-sur-Erdre. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de valorisation organique ;
- près de 17 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés et valorisés en compostage.

Le plan de prévention du gaspillage alimentaire s'est déployé en 2020 avec :

- une expérimentation de récupération de denrées alimentaires a démarré sur le marché de Bellevue en décembre 2020, en partenariat avec la ville de Saint-Herblain et les associations locales. Chaque semaine, 3 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées des ordures ménagères : une partie est redistribuée via des associations, le reste – non consommable – est valorisé en compostage ;
- le test d'un nouveau module pédagogique mené dans les écoles sur le thème du gaspillage alimentaire ;
- la création d'un nouveau module de formation sur les actions de dons alimentaires à destination des organisateurs d'éco-événements. Il complète le parcours de formations et le module sur la réduction du gaspillage alimentaire ;
- l'accompagnement des communes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire via des journées techniques ou encore la réalisation d'un diagnostic « gaspillage alimentaire en restauration scolaire » ;
- la sensibilisation dans les EHPAD et restaurants inter-générationnels des chefs cuisiniers sur la question du tri des déchets et la collecte du pain. A noter, une réflexion autour du « gourmet bag ».

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- des projets portés par le milieu associatif (ressourceries® de quartier, ateliers de réparation...) et une réflexion globale animée par le réseau des EcoSolies (soutenue financièrement par Nantes Métropole et France Active Pays de la Loire) pour accompagner le développement d'une filière réemploi et réparation sur le territoire ;
- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri, la collecte d'objets et encombrants, la mise en place de partenariats, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Dans le cadre spécifique du partenariat entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, un nouveau local a été ouvert en octobre 2020 sur le quartier de Bellevue (portant à 20 le nombre de locaux « Ici-Tri » sur la Ville de Nantes).

Déchèteries :

- fermées pendant le confinement, elles ont rouvert le 4 mai en amont du déconfinement généralisé du 11 mai pour les déchets verts et les gravats. A cette occasion, des agents de sécurité ont été mobilisés pour réguler la fréquentation sur les sites. Les files d'attente sur l'espace public ont été gérées en lien avec les services de gendarmerie, la police municipale et les pôles de proximité ;
- les contrats d'exploitation des déchèteries hors Nantes ont été renouvelés avec 3 lots géographiques (opérateurs : Brangeon, Paprec, Urbaser) ;
- un nouveau marché réservé au SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) de collecte des objets à destination du réemploi sur les déchèteries hors Nantes a été mis en place sur 7 des 11 déchèteries avec la mise en place de conteneurs maritimes (opérateur : Envie 44) ;
- une étude de faisabilité pour la mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèteries a été réalisée ;
- la collecte de nouvelles filières a été mise en place : pour les plaques de plâtre (sur les déchèteries de Saint-Herblain, Saint-Aignan, La Montagne et Saint-Jean-de-Boisseau) et le polystyrène (sur les déchèteries de Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou et Rezé).

A noter l'installation de défibrillateurs en décembre 2020.

Collecte des déchets

La collecte des déchets a su s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire : stoppée le 18 mars suite à la fermeture du centre de tri, la collecte des déchets recyclables n'a repris que le 1^{er} avril pour les établissements prioritaires, le 22 avril pour les collectes à Nantes, Saint-Jean-de-Boisseau, La Montagne et Indre, et enfin, le 27 avril pour l'ensemble de la Métropole. On note que le soutien des usagers aux agents de collecte a été important et que le respect des consignes (conservation de la collecte sélective au domicile avant valorisation lors des réouvertures) a été suivi.

Pour la précollecte, on note en 2020 :

- 5 516 280 sacs jaunes translucides et 15 451 700 sacs tri'sac mis en circulation ;
- pour tri'sac: 111 RDV de quartiers (dont 6 reprogrammés en juillet et 51 annulés en raison du confinement), 62 478 passages au comptoir du tri, environ 60 points relais dits de « dépannage » et 3 points de vente de sacs ;
- la distribution en porte-à-porte et 23 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides ;
- 1 328 conteneurs enterrés (dont 67 installés en 2020), 1 141 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur la métropole dont 900 pour le tri du verre.

Focus sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques :

- afin d'étendre au 1^{er} janvier 2021 la collecte de tous les emballages plastiques et accompagner ce changement, une trentaine d'agents du prestataire « Trait d'Union » ont réalisé une sensibilisation en porte à porte sur les secteurs concernés pour expliquer les nouvelles consignes aux habitants.

Des équipements de traitement optimisés

Nantes Métropole continue d'optimiser ses équipements de traitement et de valorisation des déchets.

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets, dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et le tout-venant sont traités dans les usines Arc-en-ciel 2034 et ALCEA (délégations de service public).

Pendant la crise sanitaire, le centre de tri des collectes sélectives a fermé le 16 mars suite à l'annonce

du confinement généralisé, avant de rouvrir le 4 mai. Pendant la période de fermeture du centre de tri, les collectes sélectives ont été suspendues. Invités à conserver leurs emballages afin qu'ils puissent être triés et recyclés lors de la réouverture, les habitants ont respecté la consigne, permettant la valorisation d'une quantité importante de déchets recyclables.

- **Arc-en-ciel (AEC) 2034** : unité de valorisation énergétique, centre de tri et production de combustible solide de récupération de Couëron.
Depuis octobre 2019, AEC 2034 a démarré le nouveau centre de tri. Celui-ci permet notamment de trier tous les emballages : 11 flux de matériaux recyclables sont produits en sortie d'usine. La mise en service de la nouvelle ligne s'effectue de façon progressive.
- **ALCEA** : usine d'incinération, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert de la Prairie de Mauves.
- **Plate-forme de déchets verts de Saint-Herblain** : la plateforme appartient à Nantes Métropole et est exploitée par Grandjouan Saco (filiale de VEOLIA) dans le cadre d'un marché public qui a démarré au 1^{er} mars 2019.

Deux flux de déchets sont collectés principalement : les déchets végétaux (déchets verts) en provenance de déchèteries et éco-points de Nantes Métropole : 29 262 tonnes apportées en 2020 ; les déchets verts apportés par les professionnels (paysagistes, élagages, chantiers de TP...) : 8 115 tonnes apportées en 2020.

Les autres flux, issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers...), sont traités dans le cadre de marchés publics.

Le verre collecté en point d'apport volontaire est repris et recyclé par OI Manufacturing.

Chiffres clés

- 300 888 tonnes collectées sur la métropole, soit 449,6 kg/hab. Hors déchets inertes, la baisse des déchets ménagers par habitant est de 9,6 % par rapport à 2010 (444 kg/hab).
- 138 722 tonnes d'ordures ménagères enregistrées, soit 207 kg/hab (baisse de 25 % par rapport aux 279,7 kg/hab 2010).
- 12 % de baisse s'agissant de la quantité d'emballages et papiers collectés (53,2 kg/ hab/an en 2010 et 46,7 kg/hab/an en 2020).
- 21,35 % d'augmentation du verre recyclé (28 kg/hab/an en 2010 et 33,98 kg/hab/an en 2020).
- 3 429 tonnes de mobilier collecté (contre 3 448 tonnes en 2019).
- 259 équipements de compostage collectifs suivis par l'association Compos'tri.
- 69 broyeurs, 19 800 composteurs et lombricomposteurs individuels subventionnés depuis 2010.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'Eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 640 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de la mixité des modes de gestion de l'eau sur son territoire. Cela permet d'offrir une eau certifiée de grande qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

Tarification sociale de l'eau

La Métropole de Nantes garantit l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion.

Pour renforcer la solidarité, Nantes Métropole a mis en place une tarification sociale depuis 2016 pour favoriser l'accès à l'eau pour tous (« loi Brottes » du 15 avril 2013).

Ce droit garantit de ne pas consacrer plus de 3 % de ses revenus au paiement de sa facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

En 2020, plus de 6 200 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 401 857 € d'aides versées.

Usine de la Roche : 2^{ème} phase des travaux lancée

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m³/an (85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire-Atlantique). Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau dans les 40 prochaines années, Nantes Métropole a entrepris un grand chantier de modernisation à l'horizon 2023 pour un montant de 85 M€ HT.

Après la mise en service des premiers ouvrages fin 2017, les travaux de démolition préalable à la 2^{ème} phase de construction se sont terminées en 2020. La construction des deux derniers ouvrages a démarré en juillet 2020 : les nouveaux filtres à sable, un procédé à lampes ultraviolet qui constituera une protection supplémentaire contre les parasites, ainsi que le bâtiment de pompage des eaux traitées. Leur mise en service sera effective fin 2022. En complément du projet initial, la construction d'un ouvrage de stockage des coagulants (de manière à augmenter le niveau de sécurisation de l'approvisionnement en réactifs nécessaires à la production d'eau potable) a été approuvée en 2020 suite au contexte des 3 dernières années (sécheresse et pandémie).

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), poursuit son suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son observatoire du goût de l'eau.

Chaque trimestre, onze habitants volontaires de la métropole goûtent des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. Fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée... l'expérience associe des mesures physiologiques aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. L'objectif est de repérer si le goût de l'eau évolue pendant les travaux et de pouvoir ajuster les processus si besoin. Les résultats indiquent une eau potable plutôt appréciée par les participants métropolitains. Les échantillons les moins appréciés sont en général ceux ayant un goût de chlore plus marqué. Une étude complémentaire sur l'évolution du chlore dans l'eau et sa perception gustative a été lancée pour 2021-2023.

Assainissement : révision des schémas directeurs en cours

Lancés en 2019, la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et l'élaboration d'un schéma directeur sur la gestion des boues de station d'épuration se sont poursuivies. Les données existantes sur l'état et le fonctionnement des systèmes d'assainissement ont été recueillies et analysées. Des mesures sur le réseau ont été réalisées en nappes hautes (hiver 2019-2020) et en nappes basses (automne 2020). Ces données structurantes permettront d'identifier les défis à relever à plus ou moins long terme et enfin de définir les travaux prioritaires à engager pour y répondre d'ici 2035. Le devenir des boues constitue notamment un enjeu pour Nantes Métropole sur les différents modes de valorisation existants en tenant compte de l'impact potentiel sur l'environnement.

L'autosurveillance en assainissement bien équipée

Dans l'objectif de limiter les impacts sur le milieu naturel, des dispositifs d'autosurveillance ont été installés depuis 2018 sur 57 postes de refoulement et déversoirs d'orage et 4 stations d'épuration. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des dysfonctionnements des réseaux et ouvrages d'assainissement. En 2020, le déploiement du logiciel de gestion et de bancarisation des données collectées, baptisé METR'EAU, a été finalisé. Il permet d'assurer en temps réel le suivi du fonctionnement des réseaux, d'anticiper les dysfonctionnements et de mieux valoriser les suivis de la qualité d'eau existants sur le territoire.

Les eaux usées, indicateur de propagation de l'épidémie du Covid 19 sur le territoire

En lien avec le contexte de pandémie, Nantes Métropole et l'exploitant Suez contribuent à la lutte contre l'épidémie en collaborant avec le [réseau Obépine](#) (Observatoire Épidémiologique des Eaux Usées). L'objectif de ce réseau, qui étudie la concentration du coronavirus rejeté dans les selles dans les eaux usées, est de pouvoir anticiper les prochaines vagues de Covid 19.

Depuis mai 2020, les effluents arrivant à la station d'épuration de la Petite-Californie (Rezé), et, depuis janvier 2021 ceux rejoignant celle de Tougas (Saint-Herblain), sont prélevés et analysés par des laboratoires spécifiques. Ces deux stations étant les plus grandes de l'agglomération, c'est plus de 90% de la population métropolitaine qui est ainsi suivie.

Poursuivre l'accompagnement de la gestion intégrée des eaux pluviales

Les futures constructions seront-elles raccordées au réseau d'assainissement collectif ou gérées en assainissement autonome ? Quelles mesures devront-elles être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols sur ma parcelle ? Les zonages des eaux usées et pluviales définissant ces règles ont été annexés au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et adoptés en avril 2019.

Dans le contexte d'un changement climatique pouvant se traduire par des épisodes de fortes pluies, la gestion des eaux pluviales, à partir des règles du zonage pluvial, a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées. Cela se traduit par l'usage des revêtements perméables et la collecte des eaux pluviales là où elles tombent pour les restituer au milieu naturel, si possible par infiltration dans le sol. Pour favoriser l'application de ces règles, se sont poursuivis en 2020 : un accompagnement via un appui technique, des formations et des outils d'informations (à destination des professionnels et des usagers).

En 2020, des travaux d'extension de bassin de rétention au niveau du ruisseau du Pré-Poulain à Thouaré-sur-Loire ont notamment été réalisés avec un double objectif : protéger contre les inondations et contrôler les eaux pluviales.

De nouveaux travaux de restauration des cours d'eau prévus

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole est riche d'une diversité de milieux naturels souvent méconnue de ses habitants. C'est pourquoi une démarche cohérente et concertée de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est mise en œuvre, renforcée par la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations) de Nantes Métropole depuis 2018.

Toujours en vue de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)), des programmes de restauration sur les bassins versants du Charbonneau, du Cens et du Gesvres (pour les 6 années à venir) ont été approuvés en conseil métropolitain de février 2020. Les travaux intègrent des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique et d'effacement des plans d'eau qui débuteront en 2021. Un programme d'actions sur la Grande Vallée de Bouguenais est également en cours depuis mi-2020, dont l'un des grands enjeux est la restauration de la fonctionnalité hydraulique sur différents secteurs.

En fin d'année, l'étude AMAPI (« Ambitions pour les Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations ») a été lancée. Il s'agit de définir les ambitions de la Métropole pour la restauration et préservation des milieux aquatiques du territoire et le classement des ouvrages de protection contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI. Cela doit aboutir à une feuille de route regroupant programmes et actions sur ces thématiques à horizon 2033.

Révision du SAGE estuaire de la Loire : Nantes Métropole donne son avis

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire constitue une étape importante de la gestion de l'eau sur le territoire avec la fixation d'une nouvelle ambition pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de l'estuaire de la Loire et de ses affluents. On trouve 7 grands enjeux pour ce nouveau SAGE : gouvernance, qualité des milieux aquatiques, estuaire de la Loire, qualité des eaux, littoral, risques d'inondation et érosion du trait de côte, gestion quantitative et alimentation en eau potable. Nantes Métropole est particulièrement concernée au titre de ses nombreuses compétences en lien avec l'eau mais aussi de part l'implantation de ce SAGE qui recouvre 80% de son territoire. Ce document socle sera une source pour orienter les actions entreprises par Nantes Métropole sur dans les prochaines années en matière de cycle de l'eau.

Après sa validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 18 février 2020, le projet de SAGE a été soumis à consultation des assemblées. Il sera soumis au public pour une adoption finale prévue en 2022. Nantes Métropole, en tant qu'acteur majeur du territoire, a transmis un avis sur les orientations proposées.

Chiffres clés 2020

- 3,51 € TTC : prix unique au 1^{er} janvier 2021 du m³ consommé (pour une facture type de 120 m³) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- 114 148 m³ d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2020.
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2020 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie à Rezé-Bouguenais (180 000 équivalents-habitants).
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiers de marais sur le territoire.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La diversité des espaces naturels et agricoles de la métropole nantaise contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. La préfiguration de cette « Métropole nature » a été définie dans le cadre du PLUm afin de préserver et améliorer le patrimoine naturel et agricole et le fonctionnement des infrastructures écologiques tout en répondant à ses obligations réglementaires et à ses besoins de développement. Cela passe également par la recherche d'une conciliation entre développement urbain, économique au niveau local (notamment agricole) et préservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la préservation et la valorisation de ces espaces, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la préservation de la biodiversité, des zones humides et de la trame verte et bleue ;
- l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et la restauration des milieux aquatiques ;
- le développement de l'arbre et des forêts ;
- le maintien de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une feuille de route alimentaire.

Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire

Une des priorités de Nantes Métropole est de donner un cadre structurant, transversal et partagé de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire en accord avec le PLUm.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'élaboration d'un atlas de la biodiversité ;
- la poursuite du travail avec des partenaires naturalistes (LPO, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Groupe d'Étude des Invertébrés Armoriciens, le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes et le Conservatoire Botanique National de Brest, Fédération de Pêche 44) afin de favoriser l'échange sur les connaissances, les pratiques et les savoir-faire. Un état des lieux des connaissances naturalistes a été réalisé dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine ;
- la préparation de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine territorialisée intitulée « éviter – réduire - compenser » (ERC), par délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2019 ;
- l'accompagnement de la prise en compte de la biodiversité et des zones humides dans les projets métropolitains ;
- l'animation d'un réseau des « stations réservoirs » de l'Angélique des estuaires et du Scirpe Triquètre pour lesquels des plans d'action ont été définis en termes de conservation. Un inventaire a été réalisé en 2020 (effets cumulés).

Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans le développement d'un projet de forêts urbaines qui se déploie sur 1 400 ha d'espaces naturels et agricoles, répartis en 3 sites sur 8 communes de l'agglomération nantaise.

Le but de ce projet :

- favoriser la présence de l'arbre sur ces espaces sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des sites « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant

dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au PCAET ;

- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

L'année 2020 s'est caractérisée par :

- la mise en œuvre du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire, à la fois sur les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines et sur d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050. Ce plan-guide, qui résulte d'une démarche de concertation avec les différentes parties prenantes du projet (propriétaires, agriculteurs, représentants d'usagers, professionnels forestiers et agricoles...), est structuré autour de 4 orientations (développer et valoriser les espaces boisés, découvrir les forêts, innover à partir de l'arbre, faire ensemble) ;
- la poursuite d'un plan de gestion forestier sur un site d'environ 50 ha et des travaux de plantations et d'entretien sur les autres parcelles métropolitaines et communales ;
- la poursuite d'animations pédagogiques et de découvertes sur un cycle « Arbre-Bois-Forêts ».

Soutenir et développer l'agriculture

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Elle a institué les partenariats nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, avant de s'engager pour le renforcement de l'agriculture périurbaine dans les documents d'urbanisme.

L'année 2020 a notamment permis à Nantes Métropole, associée à la Chambre d'Agriculture, CAP44, GAB44, Terre de Liens et la SAFER, de poursuivre différentes actions :

- l'accueil des porteurs de projets : 30 porteurs de projets ont été accompagnés via un appel à manifestation d'intérêt. Une réflexion a été menée concernant leur implantation sur le territoire et la mise en place de 15 nouvelles installations ;
- la contribution au Projet Alimentaire Territorial (PAT), en particulier concernant l'engagement n°1 « Développer des productions alimentaires contribuant à la transition écologique » et la prise en compte des autres engagements concourant à « une alimentation locale, durable et accessible à tous » ;
- le développement de l'agriculture biologique, axe fort de l'engagement 1 du PAT s'est traduit par le déploiement de la démarche « Sensibio » auprès de 20 exploitants agricoles. Cette démarche permet de mieux comprendre les freins sociologiques, psychologiques et techniques à la conversion bio. Ceci va se traduire par la mise en place d'actions concrètes en 2021 (ouvertures de fermes bio, création de groupes techniques thématiques, réalisation de diagnostics individuels de conversion...);
- l'accompagnement des transmissions, avec une démarche de sensibilisation des agriculteurs de 3 communes (Sautron, Orvault, la Chapelle-sur-Erdre). 8 exploitants agricoles ont accepté cette sensibilisation et deux d'entre eux veulent être accompagnés pour la transmission de leur exploitation.

Définir et mettre en œuvre les objectifs opérationnels de la feuille de route alimentaire

L'année 2020 a été dédiée à l'organisation de la déclinaison opérationnelle des objectifs du PAT.

Un tableau de bord de suivi des objectifs a servi de base au travail de bilan évaluatif, conduit par le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA). Représentatifs de la diversité de système alimentaire local, ses 22 membres, issus des réseaux professionnels et associatifs, sont engagés individuellement pour 3 ans.

En 2020, trois sessions du CMAA ont été organisées : une première rencontre en mars, une consultation de prospective (« temps d'après ») en octobre et un rendez-vous axé sur l'exploration du chantier prioritaire « agriculture » en décembre.

A noter que la préparation des 2^e Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable a été engagée en 2020. Cet événement d'ampleur nationale est co-organisé entre Nantes Métropole, le CNPFT, Terres en Villes, le Voyage à Nantes, l'ADEME et la DRAAF. Initialement prévu en 2021, il est reporté à septembre 2022 en raison des contraintes liées au Covid 19.

Chiffres clés 2020

- 16 427 ha d'espaces naturels, soit 30,7 % du territoire, dont 9 250 ha de zones humides (issus du PLUm).
- 16 772 ha d'espaces agricoles exploités, soit 31,4 % du territoire (issus du PLUm).
- 241 exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs.
- 5 zones Natura 2000 protégées à l'échelle européenne sur 7 062 ha, soit 13,5 % du territoire.
- 31 Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), dont 21 de type I (dimensions réduites et accueillant au moins une espèce déterminante ou un habitat écologique patrimonial) et 10 de type II (plus étendues, représentatives d'entités paysagères bien conservées).
- 154 espèces végétales remarquables (protégées, rares ou menacées) dont 88 liées aux zones humides et milieux aquatiques.
- 408 espèces animales.

PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Depuis décembre 2014, Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des périls sur 8 communes de la Métropole dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire et de l'organisation ;
- d'améliorer la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer une catastrophe et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques ;
- l'anticipation, via des plans de gestion de crise à l'échelle communale et métropolitaine.

Mesures significatives :

- appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : 22 communes ont arrêté leur PCS fin 2020 et les 2 autres sont en cours ;
- Plan d'Intervention en cas de Crise sur la métropole (PIC) : il permet aux services métropolitains de réagir rapidement en cas de situation exceptionnelle (incendies, problèmes de circulation routière, coupures d'eau, tempêtes, inondations, déminages...);
- principe d'amélioration continue avec des exercices de simulation de crise, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider cette organisation de l'urgence.

Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises

Nantes Métropole dispose de trois services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes, analyse la demande et l'information (notion d'urgence, contexte, domanialité) et déclenche les actions nécessaires (demande d'intervention, de décision, information des services...). Il gère également les pics d'appels en cas d'événements importants et devient un soutien en cas de crise majeure ;
- le secteur Prévention et Gestion des Risques : il s'agit d'une équipe opérationnelle intervenant sur les sinistres survenant sur le territoire nantais et en appui à la coordination en gestion de crise. Agissant le plus souvent en complément de l'intervention des services de secours, cette équipe prend toutes les mesures d'urgence permettant la sauvegarde de la population sinistrée. En cas d'événement majeur affectant une autre commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de l'organisation municipale concernée.

Les équipes du CRAIOL et du secteur Prévention et Gestion des Risques ont été particulièrement mobilisées en 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, notamment concernant :

- la gestion logistique des équipements de protection sanitaire des agents ;
- la coordination des Plans de Continuité d'Activité, des Plans de Reprise d'Activité, de la préparation à la seconde vague ;
- l'animation d'un réseau Covid-19 avec les 24 communes.
- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux (COPRE) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire. Pivot de partenariats exceptionnels avec les sapeurs-pompiers du SDIS 44 et la DREAL, la COPRE dispose de moyens d'intervention et d'investigation permettant une prise en compte et un traitement fluide et complet de toute atteinte environnementale affectant le territoire. A noter, depuis 2020 et par voie de conventionnement, l'activité opérationnelle de la COPRE a été étendue au territoire des cinq intercommunalités du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

En complément, sur le volet prévention du risque d'incendie, Nantes Métropole, aux côtés des sapeurs-pompiers et des maires, s'assure de la bonne couverture de ce risque et du bon état du réseau des 7 030 points d'eau incendie publics et 788 points d'eau incendie privés implantés sur l'agglomération.

À noter que les moyens métropolitains et nantais dédiés aux risques et à la sécurité civile ont été mis en commun depuis le 1^{er} janvier 2015 avec le secteur « Prévention et gestion des risques » qui pilote la politique publique de prévention et de gestion des risques de la Ville et de la Métropole.

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par convention à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

L'application locale de la directive européenne inondation

11 communes de la Métropole sont identifiées « Territoire à Risque Important d'Inondation » au titre de la directive inondation : une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été adoptée en 2018. Ainsi, un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI d'intention Loire aval) comportant 29 actions a été mis en œuvre entre 2018 et 2021 afin de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire sur le territoire.

Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif

Dans le cadre de la loi NOTRe et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les communes participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

4 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (138 caméras) ;
- Saint-Herblain (22 caméras) ;
- Rezé (12 caméras) ;
- Vertou (12 caméras).

Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elle le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au CSU sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;
- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours aux personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en décembre 2018.

16 communes (Basse-Goulaine, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

Chiffres clés 2020

- 22 Plans Communaux de Sauvegarde.
- 15 645 appels traités par le CRAIOL (9 250 appels entrants 6 430 appels sortants).
- 142 interventions de la COPRE en matière de pollutions des milieux, 151 visites et dossiers préventifs sur sites et activités effectués.
- 1 389 contrôles débit / pression.
- 32 hydrants installés, 146 hydrants renouvelés, 41 hydrants réparés ou déplacés.
- 89 procédures de péril engagées dont 14 ayant été suivies d'arrêtés.
- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).
- 5 comités techniques intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 695 stations radioélectriques (antennes des exploitants d'infrastructures radioélectriques).

CSU :

- 138 355 vidéo-patrouilles exercées par le CSU.
- 685 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU sur demande des forces de l'ordre.
- 546 extractions d'images réalisées sur réquisition judiciaire.